

L'Oreiller du Roy

numéro 2



Editorial

Des lignées de châtelains galopant lance au vent sur les collines du Haut-Pays à la présence d'un agent de la CIA dans un café de Lens en 1946 ... l'écart intellectuel n'est guère aisé à franchir. Le Moyen-Age classique et l'histoire immédiate ne peuvent être appréhendés de la même façon même si la chaleur des débats que ces sujets peuvent susciter est à bien des égards similaire.

Le point commun de ces travaux reste le terroir morin où l'*Oreiller du Roy*, bien loin d'endormir les esprits, aiguillonne notre histoire : en l'éventrant, peut-être s'apercevra-t-on qu'il est rempli non de plumes mais de feuilles de créquier ?

Image trompeuse car de notre histoire nul ne s'y frotte s'il n'a la plume acérée : que l'on touche le papier et une foule d'événements resurgissent. Ce marcottage historique, ne constitue pas un agrégat disparate mais unit notre tissu culturel le long de ses ramifications.

En effet, notre histoire serpente dans le dédale de nos archives, plonge dans le terroir pour ressurgir et s'imposer à l'improviste d'un fonds autrefois négligé. L'historien est tributaire de ses sources qu'il se doit de maîtriser et débusquer mais il reste enchaîné à la matière noire.

Espace présent mais invisible ; insaisissable mais indispensable à la compréhension des faits.



Ne connaissant qu'une fraction de ce qui a été, quelle vérité peut-on rechercher ? Notre écriture de l'histoire est un reflet des préoccupations de notre époque telle l'école des *Annales*. Elle évolue suivant le mot de Montaigne : "Je ne peint pas l'être, je peint le passage." Ce chemin défriché par nos aïeux doit toujours être entretenu et enrichi, non pour prétendre à une vérité absolue mais dans la conscience revendiquée de ne faire qu'une synthèse nécessairement imparfaite des problèmes abordés. Dans l'humilité des travaux antérieurs, de notre partialité et des questions subsistantes mais aussi dans l'orgueil de pouvoir apporter sa pierre dans un travail de Romain.

Malgré ces difficultés, suivons ces sentiers et ces ramifications au sein de nos racines. N'ayons crainte de nous piquer si ce n'est notre curiosité. La plume sait aussi se faire douce décrivant à travers ses arabesques la vie de nos campagnes artésiennes. Elle nous invite au dépaysement dans nos propres contrées.

Thomas DELVAUX
directeur de publication de l'*Oreiller du Roy*

Sommaire

- Expression *Oreiller du Roy* (2^{ème} partie)
- *D'Aire puis du néant : l'assimilation au service d'un Nom*
- 1946 : quand la CIA installe ses bureaux à Lens
- Dénombrement de la terre et seigneurie de Mametz en 1729
- Un créquier issu du Ponthieu : les Marcotte descendants des comtes de Ponthieu ?

ISSN : 1961-9871

L'*Oreiller du Roy* – décembre 2008

*Autour de l'expression "l'oreiller du roi de France"
employée en parlant de l'ancienne ville de Théroouanne*

-2^e partie-

Quelques notes de lecture sur Théroouanne avant les décombres

par
Matthieu FONTAINE

Avant d'évoquer les origines mythiques de la ville, il est nécessaire de savoir à quoi elle ressemblait. Nous allons nous y atteler dans les grandes lignes, tirées de quelques-uns des ouvrages composant la bibliographie relative à cette Cité. Nous ne sommes ni médiéviste ni archéologue et avons l'habitude de consulter les sources directement, mais il semble nécessaire d'en savoir plus et de consulter les résultats des travaux des spécialistes de la question dans l'optique qui nous intéresse, à savoir l'origine de l'expression *l'oreiller du roi* appliqué à la ville.

Après des premières fouilles opérées au XIX^{ème} siècle par Camille Enlart, Roland Delmaire (Auteur d'une thèse en 1972 sur l'étude archéologique de la partie orientale de la Cité des Morins. Thèse de 3^e cycle à l'université de Lille III) et Honoré Bernard ont à partir des années 1960 relancé le chantier archéologique sur les lieux, chantier poursuivi de nos jours par l'École des Chartes et l'université de Lille III sous la direction de Ghislaine Noyé. Récemment (le 3 mai 2007), une journée d'études fut organisée par l'IRHiS (Lille III) sur le thème de "*La ville et le diocèse de Théroouanne au Moyen-Âge*". Cette journée qui rassemblait quelques-uns des meilleurs spécialistes universitaires de la question témoigne de la vitalité des études consacrées à l'ancienne cité épiscopale.

Les Morins, peuple gaulois, font leur soumission à Jules César et ses légions durant l'été 55 avant Jésus-Christ (César, *De bello gallico*, IV, 22). Ils se révoltèrent pourtant plusieurs fois dont la dernière en 29 avant notre ère (Dion Cassius, *Histoire romaine*, 51, 21, 6). Sous l'empereur Auguste, la Gaule est organisée en cités correspondant aux anciens peuples Gaulois.



**Fouille de Théroouanne par l'école des Chartes
(état 2006)**

Thérouanne (Tarvenna) est chef-lieu de la cité des Morins, qui va des rives de la Canche à celles de l'Aa.

Les premiers indices d'un peuplement important de la ville datent de l'époque gallo-romaine. Thérouanne est alors un carrefour routier, et l'on peut de nos jours encore distinguer le tracé des voies romaines qui en partent et qui y mènent, depuis Boulogne-sur-Mer, Cassel et Arras (chaussée Brunehaut). La Table de Peutinger mentionne Thérouanne (Tervanna).



Les fouilles ont révélé en plusieurs lieux de la ville des destructions remontant à la fin du II^{ème} siècle. Après une période d'abandon, le site de la cathédrale est réoccupé, incendié en 275-276, définitivement détruit par incendie au début du V^{ème} siècle. Thérouanne n'a pas connu de grande prospérité, mais son titre de chef-lieu lui donne une certaine importance administrative. La ville survit aux destructions des peuples dits Barbares du V^{ème} siècle. Saint Jérôme rapporte les dégâts provoqués : "*Des peuples sans nombre et de la plus grande férocité ont occupé toute la Gaule. (...) La cité des Rèmes, celle des Ambiens et des Atrébrates, les Morins (...) ont été déportés en Germanie*" (Jérôme, *Lettres*, 123, 15)

Sous les Mérovingiens, le nom de la ville apparaît sur des monnaies fabriquées dans un atelier local. Un cimetière mérovingien a été mis à jour sur la route d'Arras. C'est en outre au VII^{ème} siècle que fut construite la première cathédrale. Le premier niveau d'occupation sous le chœur de la cathédrale contient une très forte proportion de céramiques de tradition indigène à côté de formes gallo-romaines. (Roland Delmaire "*De Jules César à l'arrivée des Francs*", in *Le Pas-de-Calais de la Préhistoire à nos jours*. St-Jean-d'Angély : Bordessoules, 1988)

Après des années d'indifférence de la part des Francs, l'intérêt de la cour mérovingienne de Neustrie pour la région de Thérouanne se traduit par l'impulsion donnée au mouvement missionnaire principalement représenté par l'évêque Omer, les clercs et les aristocrates locaux qui gravitent autour de lui. La communauté de Sithiu/Saint-Bertin acquit par là un rayonnement définitif qui se fit au détriment de la cité épiscopale de Thérouanne (Charles Meriaux,

"Thérouanne et son diocèse jusqu'à la fin de l'époque carolingienne : les étapes de la christianisation d'après les sources écrites", *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 2000).

Il existe peu d'indices archéologiques concernant la période Carolingienne. En 845, le normand Roric ravage Thérouanne, Rögnwald, un autre normand sème la terreur dans les environs en 923. C'est surtout entre le XI^{ème} et le XV^{ème} siècles que la ville se développe autour de la cathédrale. Il n'en reste pas moins que Thérouanne est une petite ville, comparée à ses voisines, Saint-Omer, et même Aire. Vers 1300, la population ne devait pas y dépasser 1400 habitants, avant de tomber à 700 ou 800 habitants du fait des épidémies et des guerres (même si ses chiffres sont sujets à caution, voir Alain Derville "Le nombre d'habitants des villes d'Artois et de la Flandre Wallonne (1300-1450)", *Revue du Nord*, LXV, avril-juin 1983, pp. 277-299. Voir également A. Bocquet, "Recherches sur la population rurale de l'Artois et du Boulonnais pendant la période bourguignonne (1384-1477)", in). La ville dressait ses remparts sur la rive nord de ce que l'on nommait alors la rivière du Lys.

La circonscription appelée "*Régale de Thérouanne*", qui ne peut être assimilée à une circonscription judiciaire, même si les terres qui en relevaient dépendaient directement du Conseil d'Artois a des contours qui n'apparaissent pas clairement. Ce flou artistique sera aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles à l'origine d'un imbroglio judiciaire.

Tout part des prétentions de l'évêque de Thérouanne, dès le XI^{ème} siècle, à être seigneur temporel et spirituel de sa ville et donc y posséder toute justice, autorité qui aurait été tacitement reconnue par les comtes de Flandre. C'est l'évêque Milon I^{er} qui en 1156 obtint du roi de France Louis VII la régularisation de la situation. L'évêque obtint du roi que l'église de Thérouanne soit vassale directe de la couronne et de ce fait indépendante de la suzeraineté qui l'avait rattachée jusqu'alors au comte de Flandre Thierry d'Alsace. Cette situation serait à l'origine de l'enclave formée par la Régale dans le comté de Flandre puis dans celui d'Artois.

La Régale de Thérouanne n'avait d'homogénéité ni territoriale, ni judiciaire. Une seigneurie concurrente, celle du Chapitre, exerçait une justice temporelle sur le cloître, le personnel des chanoines mais surtout sur une quinzaine de lieux situés en dehors de la Cité et de ses faubourgs. Il y avait concurrence entre le bailli de l'évêque, le prévôt du chapitre et son doyen. (Philippe Sueur, *Le Conseil Provincial d'Artois (1640-1790). Une cour provinciale à la recherche de sa souveraineté*. CDMH Pas-de-Calais, 1982)

Les documentation archivistique et archéologique permet de se faire une idée de ce à quoi ressemblait la cité :



L'entrée principale se trouvait au sud, par la porte Saint-Esprit. Après la traversée du faubourg nommé Saint-Martin, la chaussée Brunehaut se prolongeait en ville via la rue de Saint-Jean. Cette rue aboutissait à la place, où trônait une fontaine, et où s'élevait la cathédrale.

La cathédrale en question, de style gothique, avait remplacé au XII^{ème} siècle la précédente, de style roman, qui

avait brûlé en 1138. Les documents qui nous la montrent attestent tous de la beauté de l'édifice. Détruite en même temps que le reste de la ville, il ne reste de ce chef-d'oeuvre d'architecture qu'un groupe de statues qui étaient placés au-dessus du portail, appelé le Grand Dieu de Théroouanne, visible aujourd'hui dans la cathédrale Notre-Dame de St Omer.

De nombreux autres monuments religieux s'élevaient dans la cité épiscopale de Théroouanne :

Le Palais de l'évêque, naturellement à côté de la cathédrale, constitué de deux ailes en angle droit, était prolongé par une chapelle. A l'arrière, se dressait une salle de réunion ou salle synodale. A l'est de la rue Saint-Jean, l'église Saint-Nicolas dominait une petite place du même nom.

A l'extérieur des murs, d'autres églises s'élevaient dans les faubourgs. Ainsi celle de Nielles (actuellement Nielles-lès-Théroouanne) dont une partie subsiste encore aujourd'hui ou celle de Saint-Martin-au-Mont, à l'est, construite sur une éminence, d'où son nom, totalement détruite en 1553, rappelée par une statue de ce saint.

C'est juste à côté que se dressait le gibet, symbole du pouvoir judiciaire du chapitre cathédral.

Un peu plus au nord, se trouvait la Maladrerie, refuge des lépreux, près de la route de Saint-Omer, dans le faubourg actuellement occupé par le village de Clarques. Cet établissement prenait la forme - si l'on en croit un plan de 1537 - d'un enclos où se trouvent une chapelle de forme rectangulaire avec porche et campanile sur le pignon de la nef et un bâtiment à l'arrière probablement réservé aux lépreux. (Dr Albert Bourgeois. *Lépreux et Maladreries du Pas-de-Calais (Xe-XVIIIe siècle)*, Arras, CDMH Pas-de-Calais, 1972)

Des abbayes étaient construites aussi en dehors des remparts :

Celle de Saint-Augustin, fondée au VI^{ème} siècle, de l'ordre de Prémontré, persista malgré son affaiblissement jusqu'à la Révolution. Une communauté d'une vingtaine de moines y vécut, qui eurent à subir à nouveau les affres de la guerre durant tout le XVII^{ème} siècle, ainsi qu'un incendie criminel. Des moines de Saint-Augustin furent curés de plusieurs paroisses, dont Rebecques, en aval de la Lys par rapport à Théroouanne.

L'abbaye de Saint-Jean-au-Mont, fondée au VII^{ème} siècle, de l'ordre des Bénédictins, était la plus importante du diocèse. Détruite lors du siège de 1513, elle servit de position à la batterie qui, en 1553, ouvrit une brèche dans les murailles de la ville.

Il semblerait qu'il y avait encore deux autres maisons religieuses à Nielles : celle des sœurs grises et celle des Dominicains.

Le décor est planté : une antique ville épiscopale aux dimensions modestes, à la population peu nombreuse et relevant de l'autorité du roi de France, siège d'une institution - la Régale - aux contours flous. Reste à se pencher sur les origines mythiques de la cité des Morins, qui se perdent dans l'obscurité des forêts gauloises ...



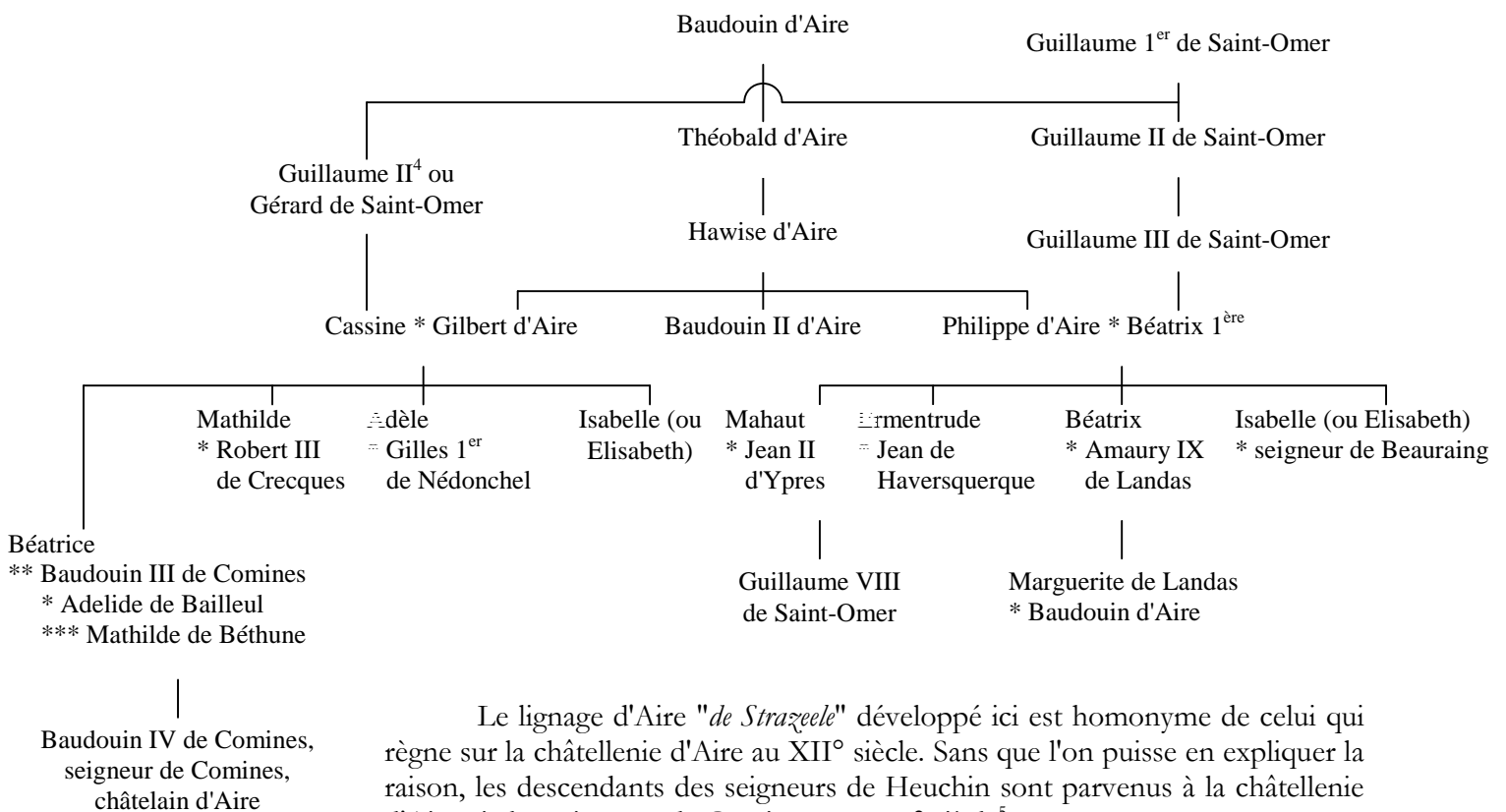
GEORGIOS P. LAUR. SPECT. 1881
LE GRANDS SEIGNEURS DE CARBONNIER
CO. 1881. 1881. 1881

D'Aire puis du néant : l'assimilation au service d'un Nom

par
Thomas DELVAUX

Le lignage d'Aire apparaît comme un maillon essentiel de la dynastie des châtelains de Saint-Omer¹. La conquête de ce fief par la Maison d'Aire est tout relatif : Mahaut, n'est châtelaine qu'à la faveur d'une régence de 1254 (date de la mort de sa mère Béatrix 1^{ère} de Saint-Omer) à 1272 (date à laquelle son petit-fils Guillaume IX d'Ypres est déclaré majeur)². Née probablement vers 1190³ ; âgée de 65 à 80 ans environ elle est régente en raison de la mort prématurée de son fils Guillaume VIII. Cette parenthèse n'est qu'une faible illustration de la stratégie matrimoniale liant les Saint-Omer et les Aire depuis le milieu du XII^e siècle.

A cette date, un mariage double unit les deux lignages de Saint-Omer et d'Aire :



Le lignage d'Aire "*de Strazzele*" développé ici est homonyme de celui qui règne sur la châtellenie d'Aire au XII^e siècle. Sans que l'on puisse en expliquer la raison, les descendants des seigneurs de Heuchin sont parvenus à la châtellenie d'Aire via les seigneurs de Comines au XIII^e siècle⁵.

L'identification précise de l'époux de Marguerite de Landas⁶ souffre de cette homonymie. Cependant, l'appartenance de Baudouin d'Aire à la famille châtelaine est douteuse : en effet, celui-ci est probablement né à l'aube du XIII^e siècle. A cette époque, les châtelains sont éteints : les enfants de Robert, châtelain d'Aire, nés vers 1140/50 sont trop âgés. Rien ne permet d'affirmer que ce Baudouin soit un rameau oublié de cette première maison

¹ Thomas DELVAUX, *Le sang des Saint-Omer des croisades à la quenouille*, Tatinghem, 2007

² *ibid.*, p. 33 et note 50.

³ *id.*, p. 468.

⁴ *id.*, p. 223.

⁵ Ernest WARLOP, *The flemish nobility before 1300*, Kortrijk, 1975-6

⁶ Amaury LOUYS de la GRANGE, *Crayon généalogique des familles de Landas et de Mortagne*, Tournai, 1878

d'Aire. Le lignage "*de Strazzele*" peut-il être concerné par ce personnage ? En ce milieu du XII^e siècle, la Maison d'Aire se compose de :

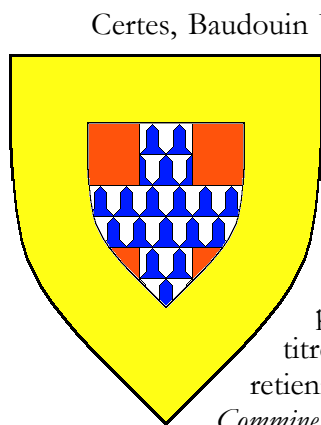
- Baudouin II d'Aire, seigneur de Heuchin et ses frères sont nés vers 1140⁷.
- Philippe d'Aire épouse Béatrix 1^{ère}, châtelaine de Saint-Omer, comtesse de Fauquembergue, dame de la Jumelle née vers 1160⁸ dont il n'eut que des filles. L'une d'elle, Béatrix, probablement plus jeune que son mari, épouse Amaury IX de Landas né en 1165. La fille de ceux-ci, Marguerite, est née vers 1200. Elle se marie avec Baudouin, châtelain d'Aire. Quelle est l'identité précise de ce seigneur ?



Le châtelain d'Aire du début du XIII^e siècle est connu de Walter Prevenier⁹ et des collections sigillaires des archives nationales de Paris (ci-contre) : à la suite de la première Maison d'Aire, les Comines ont hérité de ce fief sans doute à la faveur du mariage de Baudouin III avec Béatrice d'Aire. C'est là le seul lien qui rattache les Comines à la famille d'Aire "*de Strazzele*" bien que l'on ne sache pas comment s'est exercée la transmission depuis Robert, châtelain d'Aire avant 1180. Les récurrences des prénoms Baudouin et Gilbert donnent à penser qu'au cours du XII^e siècle, les membres de ces deux familles étaient plus que des homonymes.

Warlop, sans théoriser cette hypothèse, laisse la porte ouverte en indiquant Baudouin 1^{er} en tête des deux notices qu'il y consacre¹⁰.

Quelle que soit l'origine de cette châtellenie, Baudouin IV de Comines est à la tête d'Aire en 1200 sans doute jusqu'à sa mort après 1240¹¹. Née vers 1200, il est douteux qu'il faille unir Marguerite de Landas et Baudouin IV : à cette date, celui-ci scelle déjà "*+ sigill' Baldevini de Cominis castell' Arie*". Il est plus probable que son épouse soit son fils, Baudouin V, qui épouse tout d'abord Adèle de Bergues, décédée avant 1227¹² puis une autre femme dont le cartulaire de Mons ne précise pas l'identité en mai 1239.



Certes, Baudouin V ne fait pas état de sa qualité de châtelain d'Aire mais son père a également omis de citer la seigneurie de Comines sur la légende de son sceau. C'est là affaire de priorité lorsqu'il n'est pas possible d'indiquer l'ensemble de la titulature. Si le module de son sceau (70 mm) est plus important que celui de son père (65 mm) et de son grand-père (58 mm), Baudouin V insiste plus particulièrement sur son statut chevaleresque que sur la liste de ses titres. Son sceau est de type équestre mais la légende et la position de l'écu retiennent l'attention. L'inscription "*+ sigillum Balduini militis domini de Comines*" souligne l'absence d'abréviation qui aurait pu permettre l'allongement de la titulature tout comme la présence de "*militis*". Homme d'armes affirmé, Baudouin V

⁷ Ils sont cités à partir de 1157. Cf. Ernest WARLOP, *The flemish nobility before 1300*, Kortrijk, 1976, tome III, p. 604

⁸ Thomas DELVAUX, *op. cité*, p. 468

⁹ Walter PREVENIER, *De oorkonden der graven van Vlaanderen (1191 - aanvang 1206)*, II, Brussels, 1964

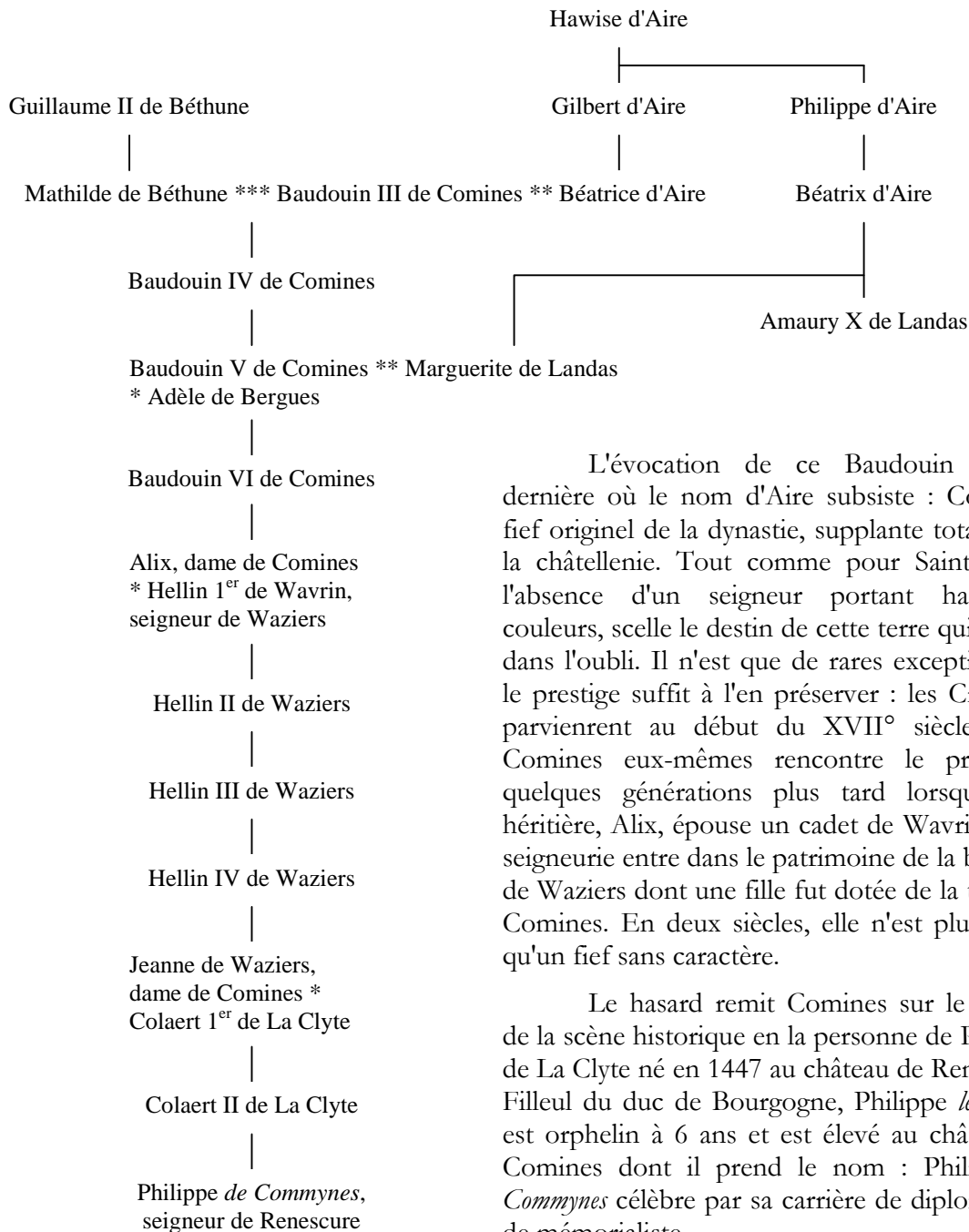
¹⁰ Ernest WARLOP, *op. cité*, tome III, p. 603 et 608

¹¹ Théodore LEURIDAN, *Recherches sur les sires de Comines*, Lille, 1880, p. 27. L'acte de novembre 1240 que LEURIDAN attribuait à Baudouin V a été réattribué à Baudouin IV par Warlop à la faveur d'une mention touchant Agnès, fille de ce dernier. Cf. Ernest WARLOP, *op. cité*, tome III, p. 738, note (a).

¹² Théodore LEURIDAN, *op. cité*, pp. 26-27

présente l'écu des Comines¹³ dans une pose improbable : le bouclier exposé du côté droit, face à l'observateur (ci-dessus). Il existe deux façon de le porter : autour du cou lors des voyages, à main gauche en combat. Pendant ici du côté de l'épée, il n'est pas dans une position orthodoxe, gênant tant les mouvements que les possibilités combattantes du chevalier.

L'assimilation de Baudouin, châtelain d'Aire et époux de Marguerite de Landas avec Baudouin V, seigneur de Comines nous invite à élaborer le tableau suivant :



L'évocation de ce Baudouin est la dernière où le nom d'Aire subsiste : Comines, fief originel de la dynastie, supplante totalement la châtelainie. Tout comme pour Saint-Omer, l'absence d'un seigneur portant haut ses couleurs, scelle le destin de cette terre qui tombe dans l'oubli. Il n'est que de rares exceptions où le prestige suffit à l'en préserver : les Créquy y parvinrent au début du XVII^e siècle¹⁴. Les Comines eux-mêmes rencontre le problème quelques générations plus tard lorsque leur héritière, Alix, épouse un cadet de Wavrin : leur seigneurie entre dans le patrimoine de la branche de Waziers dont une fille fut dotée de la terre de Comines. En deux siècles, elle n'est plus guère qu'un fief sans caractère.

Le hasard remet Comines sur le devant de la scène historique en la personne de Philippe de La Clyte né en 1447 au château de Renescure. Filleul du duc de Bourgogne, Philippe *le Bon*, il est orphelin à 6 ans et est élevé au château de Comines dont il prend le nom : Philippe *de Commines* célèbre par sa carrière de diplomate et de mémorialiste.

¹³ d'or, à l'écusson de gueules, à la croix de vair

¹⁴ Thomas DELVAUX, *Le souci dynastique chez les Créquy*, l'Oreiller du Roy n° 1, www.morinie.com, juin 2008

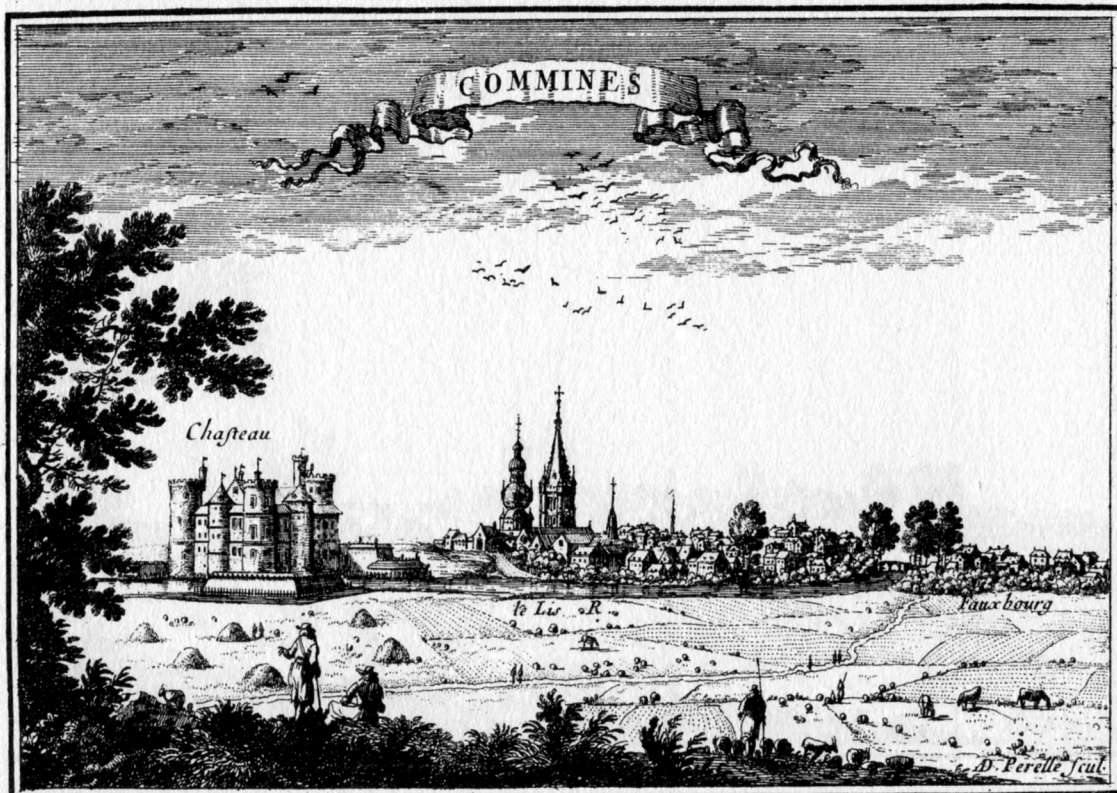
Bibliographie

1. Thomas DELVAUX, *Le sang des Saint-Omer des croisades à la quenouille en Artois, Flandre, Normandie, Angleterre et dans les Etats Latins d'Orient*, Tatinghem, 2007
2. Thomas DELVAUX, *Le souci dynastique chez les Créquy : l'importance des alliances mises en avant au XVII^e siècle*, *l'Oreiller du Roy* n° 1, www.morinie.com, juin 2008
3. Théodore LEURIDAN, *Recherches sur les sires de Comines*, Lille, 1880
4. Amaury LOUYS de la GRANGE, *Crayon généalogique des familles de Landas et de Mortagne*, Tournai, 1878
5. Walter PREVENIER, *De oorkonden der graven van Vlaanderen (1191 - aanvang 1206)*, Brussels, 1964
6. Eugène TAILLIAR, *Recueil d'actes des XII^e et XIII^e siècles en langue romane wallonne du nord de la France*, Douai, 1849
7. Ernest WARLOP, *The flemish nobility before 1300*, Kortrijk, 1975-6



Philippe de Comynes

chapelle des Comynes dans l'église des Grands Augustins à Paris transférée au Musée du Louvre, aile Richelieu, RdC, section 12



1946 : quand la CI A installe ses bureaux à Lens

par François CARON

> š > š

Il y a 60 ans, les 12 et 13 avril 1948, se tenait le congrès constitutif de la CGT-FO, usuellement connue sous le nom de « Force Ouvrière », faisant suite à la scission opérée le 18 décembre 1947.

En parallèle, il y a quelques mois, *Rendez-vous avec X* sur France Inter consacrait deux émissions¹ à un certain Irving Brown.

Ce syndicaliste américain, né dans le Bronx en 1911, y est décrit comme un « *infatigable commis-voyageur de la propagande occidentale* ». Au détour d'une phrase, le journaliste Patrick Pesnot, évoquant les « *recrues de la première heure* » au sein des « *milieux syndicalistes hostiles au communisme* », cite deux noms : Jules Carpentier et Alexis (sic) Mailly, « *deux figures du syndicalisme régional* » dans le « *bassin houiller du Nord* ».

Derrière ce nom, il faut en réalité voir Henri Mailly², un nom bien connu en Artois, puisqu'il n'est autre que l'un des fondateurs du syndicat des mineurs, et l'arrière-grand père de Jean-Claude Mailly, actuel secrétaire général de Force Ouvrière³.

> š > š

« Le capitalisme, c'est l'exploitation de l'homme par l'homme.
Le syndicalisme, c'est le contraire. »
Michel Colucci, dit Coluche

Henri Mailly, une vie engagée

Henri Mailly le syndicaliste

Né à Rinxent le 11 mai 1877, Henri Honoré Anastase Mailly est l'aîné de dix enfants. Il doit quitter l'école à l'âge de dix ans et travaille d'abord comme ouvrier de ferme dans le Boulonnais.

Le 2 janvier 1891, à moins de 14 ans, il commence à travailler comme galibot à la fosse n°1 des mines de Noeux après avoir quitté le foyer paternel. Très tôt, il trouve refuge au syndicat des mineurs, où il est inscrit dès 1893.

Le 19 avril 1896, il se rend à Lille avec ses amis Raoul Evrard et Léon Degréaux pour adhérer au Parti Ouvrier Français. Après avoir accompli une seule année de service militaire en tant que soutien de famille⁴, il se lance pleinement dans la lutte syndicale et politique, gravissant rapidement l'échelle des responsabilités : élu secrétaire de la section syndicale de Noeux-les-Mines

¹ les 15 et 22 mars 2008.

² De même, Patrick Pesnot fait mourir Irving Brown le 14 juillet 1989 (celui-ci est en réalité décédé à son domicile, boulevard Arago à Paris, le 10 février 1989).

³ François Caron, *Chronique des maires de Mazingarbe de 1790 à 1919*, Généalogie 62, n°90, 2^{ème} trimestre 2006, Hénin-Beaumont, pp.151-159.

⁴ En vertu de la loi Freycinet du 17.7.1889, le service national est de 3 ans. Les étudiants et soutiens de famille obtiennent une libération conditionnelle au bout d'un an, tout comme les dispensés.

le 25 novembre 1899 (fonction qu'il occupe jusqu'au 30 juin 1932), Henri Mailly subit de ce fait un premier licenciement dès le début de l'année 1900, qui le contraint à entrer aux mines de Béthune. A nouveau congédié en 1901, il parvient à se faire réembaucher aux mines de Noeux, mais cette fois au puits n°2.

Malgré les difficultés matérielles engendrées par ces licenciements répétés, Mailly continue à assumer ses tâches syndicales, participant notamment à la première campagne de Henri Cadot⁵ à l'occasion des législatives de 1902.

Henri Mailly le « Jaurès des mineurs »

Mais c'est la grève des mineurs de 1906, consécutive à la catastrophe de Courrières, qui porte Henri Mailly sur le devant de la vie syndicale du bassin minier.

Le mouvement atteint sa plus grande ampleur à Noeux, la section locale devenant numériquement la plus puissante du Pas-de-Calais. Renvoyé une nouvelle fois au lendemain de la grève, Henri Mailly ne parvient à trouver un emploi qu'au puits n°5 des mines de Liévin à Calonne, ce qui le contraint pendant près de deux ans à effectuer quotidiennement à pied la quinzaine de kilomètres séparant son domicile de son lieu de travail.

Son élection au poste de délégué mineur de la fosse 1 des mines de Noeux en février 1907, alors même qu'il travaillait au 5 de Liévin, lui permet de réintégrer son puits en 1908, où il conserve les fonctions de délégué sans interruption jusqu'en juin 1934. En 1908 toujours, il est désigné comme administrateur du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais.

Secrétaire de la section S.F.I.O. de Noeux-les-Mines à partir de 1909 (et ce jusqu'en 1928), entré l'année suivante à la commission exécutive de la Fédération socialiste du Pas-de-Calais, il participe aux côtés d'Henri Cadot aux batailles menées contre les représentants du patronat minier de Liévin et de Noeux à l'occasion des élections municipales. Battu à deux reprises à Noeux à la tête de la « liste ouvrière » (en 1908 et 1912), Mailly a peu après la satisfaction d'avoir contribué à l'élection de Cadot à la députation en 1914. En 1919, il est pressenti pour être maire de Noeux, mais le parti socialiste lui préfère finalement Monsauret⁶. Il est tout de même élu conseiller municipal, avec toute sa liste.

Placé en affectation spéciale aux mines pendant la première guerre mondiale, Henri Mailly figure, dès avril 1915, parmi les « reconSTRUCTEURS » du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, avec Alfred Maës⁷ et Henri Cadot. Choisi à cette date comme trésorier, il conserve cette fonction jusqu'en décembre 1919, avant d'être désigné au poste de secrétaire adjoint du syndicat pour remplacer Alfred Maës, élu député, fonction qu'il occupe jusqu'en 1936.

Henri Mailly l'anti-communiste

« *Très hostile aux communistes* »⁸, Henri Mailly est chargé de la remise en ordre de l'union départementale C.G.T. du Pas-de-Calais après la scission de 1922. Elu au poste de secrétaire général de l'union départementale (il était membre de sa commission administrative depuis 1919) en remplacement de Baudoin lors du congrès de 1923, il réorganise les unions locales et « *renfor[ce]*

⁵ Né au Quesnoy en 1864, Henri Cadot devient galibot à 11 ans. Par la suite, il est un des fondateurs du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais et se lance en politique dans la lignée d'Emile Basly et Arthur Lamendin. Maire de Bruay de 1919 à 1944, il est finalement élu député en 1914, devient sénateur en 1930 avant de redevenir député en 1936. Il meurt à Bruay en 1947.

⁶ Georges Dehaine, *Noeux-les-Mines : mon grand village en Gohelle*, Imprimerie artésienne, 1973.

⁷ Né à Saint-Omer en 1875, Jacques-Alfred Maës est mineur à la fosse n°1 de Lens. Elu délégué à la sécurité de sa fosse en 1904, il participe aux côtés de Mailly aux grèves de 1906 avant de succéder en 1910 à Casimir Beugnet à la tête du contentieux des mineurs. Il devient secrétaire du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais en 1912 et est élu député en 1919. Elu maire de Lens à la mort de Basly en 1928, il y meurt en 1944. Son buste est visible dans la cour d'honneur de l'hôpital de Lens, qu'il a créé.

⁸ Yves Le Maner, dans *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, tome 35, 4^{ème} partie 1914-1939, dir. Jean Maitron et Claude Pannetier, Saint-Amand-Montrond, déc. 1989.

la propagande anticommuniste »⁹ pour répondre à la poussée des syndicats unitaires, refusant toute action commune avec ces derniers, notamment lors de l'occupation de la Ruhr par les troupes franco-belges en 1923.

A la fin de son mandat en 1928, l'Union départementale confédérée est une puissante machine syndicale, tout particulièrement dans le bassin minier et dans les zones portuaires (Calais, Boulogne), avec caisses de retraites, services juridiques, ...

Membre du conseil national de la fédération C.G.T. du sous-sol de 1920 à 1936, il assiste de ce fait à plusieurs congrès confédéraux. Il est également membre du comité consultatif des mines (1920-1941) et du conseil supérieur du Travail (1920-1940).

Henri Mailly le polonais

Henri Mailly s'intéresse tout particulièrement aux problèmes de la main-d'œuvre étrangère polonaise, suscitant la création de sections autonomes (sections M.O.E.) au sein du syndicat des mineurs qui dispose déjà de moyens d'information et de diffusion en langue polonaise. Il multiplie les démarches auprès des gouvernements français et polonais, se rendant à plusieurs reprises à Varsovie, afin d'obtenir une harmonisation des législations. Cette action aboutit à la signature d'une convention de réciprocité relative aux assurances maladie et vieillesse. Lorsque la crise économique frappe le bassin minier à partir de 1931, Mailly s'efforce de restreindre le nombre de rapatriements et les expulsions malgré les souhaits du gouvernement et de certains syndicalistes. Il obtient finalement la limitation des licenciements aux seuls célibataires et non chargés de famille. L'ensemble de cette croisade syndicale lui vaut une profonde popularité auprès des mineurs étrangers, qui lui attribuent dès lors le surnom de « Jaurès des mineurs » ou de « Père des polonais ». Ceci vaudra également à Henri Mailly de recevoir une décoration polonaise lors d'un de ses déplacements à Varsovie.

Henri Mailly le mutualiste

Comme la plupart des dirigeants syndicalistes réformistes, Mailly a également un certain nombre d'engagements sociaux propres à contrebalancer le paternalisme des compagnies minières.

Il est membre du conseil d'administration de la société de secours des mines de Noeux à partir de juin 1907 et en assure la présidence de 1921 à 1945. Il est également administrateur de la caisse de retraite des ouvriers mineurs du Pas-de-Calais à partir de 1927, puis son vice-président en 1936.



La maison syndicale à Lens

Il figure par ailleurs à la direction de divers organismes liés au monde de la mine : vice-président du sanatorium de Camiers (destiné aux silicosés) de 1922 à 1945, vice-président du comité social de Béthune-Noeux, administrateur des comités départementaux des colonies de vacances et des enfants de l'assistance publique et du bureau de bienfaisance de Lens à partir de 1934. Son dévouement lui

⁹ *op. cit.*

vaut de recevoir la médaille d'or de la prévoyance sociale (octobre 1932) et le titre de chevalier de la Légion d'honneur (octobre 1933).

Henri Mailly le politique

Pour compléter le triptyque habituel des grands dirigeants « réformistes » mineurs du Pas-de-Calais, Henri Mailly joue un rôle politique non négligeable parallèlement à son activité syndicale et mutualiste.

Membre de la commission exécutive de la fédération socialiste du Pas-de-Calais depuis 1910, il est délégué avec Claude Nectoux au congrès de Saint-Quentin du Parti S.F.I.O. en 1911, puis choisi en 1920 comme secrétaire de l'éphémère fédération régionale du Nord du parti SFIO (qui disparaît dès la scission de 1921). Il est alors, avec Ferrand et Maës, l'artisan de la réorganisation de la « vieille maison » dans le Pas-de-Calais.

Conseiller municipal de Noeux-les-Mines de 1919 à 1925, conseiller d'arrondissement pour le canton d'Houdain de 1919 à 1929, Mailly subit un échec lors des élections législatives de 1928 dans la 4^{ème} circonscription de Béthune-Cambrin. A l'occasion de la préparation des élections suivantes (1932), l'annonce de la désignation de Jean Zyromski comme candidat officiel du parti SFIO est à l'origine d'une démission temporaire de Mailly. S'il réintègre par la suite les rangs socialistes, il se refusera désormais à assumer la moindre responsabilité.

Bien qu'il prenne officiellement sa retraite en 1934 et quitte alors Noeux pour Lens, Henri Mailly n'en continue pas moins à détenir plusieurs mandats et notamment ceux de secrétaire de l'union régionale des sociétés de secours des mines (1937-1945) et d'administrateur de l'union nationale des sociétés de secours des mines (1940-1945). De plus, il accepte le poste de vice-président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais de juin 1939 à 1944.

Cette attitude aurait pu être assimilée à une collaboration *de facto* pendant l'Occupation. Elle est toutefois pondérée par l'aide, tant matérielle que morale, que Mailly fournit aux syndicats clandestins. Il est notamment conseiller territorial au mouvement clandestin.

Dans la notice qu'il lui a consacré¹⁰, Yves Le Maner indique : « *son hostilité foncière au communisme* » l'amèn[e] à jouer un rôle important lors de la scission syndicale de 1947 et il figur[e] parmi le noyau des fondateurs du syndicat CGT-FO des mineurs du Pas-de-Calais dont il rest[e] le président d'honneur jusqu'à sa mort. On verra plus loin que ce rôle dans la scission est plus complexe que cela.

¹⁰ *op. cit.*



Tract électoral de Mailly aux législatives de 1928

Henri Mailly le retraité

Patriarche à l'épaisse barbe blanche, portant des lunettes rondes cerclées d'écaille, il consacre sa vieillesse à la lecture, tout en participant à de nombreuses réunions en tant que secrétaire-trésorier des vétérans socialistes du Pas-de-Calais, poste auquel il est désigné à partir de 1950.

En 1952, il est fait officier de la Légion d'Honneur par la « Jeanne d'Arc de Loos » Emillienne Moreau.

A l'âge de 88 ans, après soixante-dix années de militantisme, Henri Mailly s'éteint dans sa maison du 23 de la rue du 14 juillet à Lens, où il s'était retiré depuis 1934.

> š > š

« Les retraits de l'UIMM, c'est mieux que la valise RTL. »
Jean-Claude Mailly

Une lignée de syndicalistes

De son union avec Jeanne Lesert, Henri Mailly a eu cinq enfants : Yvonne en 1900, Lazare dit « Henri » en 1902, Emile en 1904, Mireille en 1906 et Marius en 1908.

« Henri » Mailly fils est trésorier du syndicat des mineurs de Lens. Il reste fidèle à la CGT lors de la scission de 1921, et est l'un des dix délégués du syndicat des mineurs au VIII^e congrès de l'union départementale, qui s'est tenu à Béthune le 11 juin 1922.

Membre de la commission administrative de l'union départementale, il représente le syndicat des agents des PTT d'Arras, le syndicat des services publics de la même ville et le syndicat « *des régions dévastées* », lors du congrès de 1924 de l'union départementale. Secrétaire général de la mairie de Lens, il est trésorier de la fédération des élus socialistes du Pas-de-Calais dans les années 30.

Son frère cadet Emile naît le 19 juin 1904, rue du Saulchoy (actuelle rue Descatoires) à Mazingarbe, est tout comme son père militant socialiste. Il est également l'un des animateurs du premier club cycliste de Noeux.



Henri Mailly, Jeanne Lesert et leurs enfants

A la troisième génération, Claude Mailly, neveu de Lazare et fils d'Emile, est directeur de l'URSSAF d'Arras. Il s'engage également dans la voie syndicale et est pendant neuf ans responsable national des cadres de Force Ouvrière. Retraité dans le fief familial de Lens, il est l'animateur de l'association Entreprenants et du réseau « J'action ».

Enfin, à la quatrième génération, Jean-Claude Mailly. Né à Béthune le 12 mars 1953, il passe toute son enfance à Lens, où il fréquente les bancs de l'école Carnot puis du collège et lycée Condorcet. Titulaire d'un DESS en sciences économiques, docteur en économie (avec la mention « très bien »), Jean-Claude Mailly devient à 24 ans cadre à la Caisse Nationale d'Assurance Maladie. Conseiller aux affaires économiques de Marc Blondel, il gravit tour à tour les échelons qui l'amènent à devenir secrétaire confédéral de Force Ouvrière en 2000 puis secrétaire général de Force Ouvrière le 7 février 2004, succédant ainsi à Marc Blondel. Il est réélu à ce poste le 30 juin 2007.



Jean-Claude Mailly,
secrétaire général de Force Ouvrière

> Š > Š

« L'argent est le nerf de la guerre. »
Catherine de Médicis

Irving Brown ou la CIA à Lens

Irving Brown l'agent secret

Rien ne pouvait prédestiner Irving Brown, ce juif new-yorkais, à se retrouver un jour dans un café lensois, entouré de mineurs syndicalistes.

En effet, dès 1945, représentant européen de la très puissante centrale syndicale *American Federation Labor* (AFL), installe ses bureaux dans des hôtels parisiens, et voyage dans les différentes capitales européennes : Berlin, Rome, Bruxelles, Copenhague, Athènes notamment.

Son action pour étouffer le communisme en Europe de l'Ouest pendant la Guerre Froide lui vaut d'être fait commandeur de l'ordre du mérite allemand en 1981 et de recevoir la médaille de la liberté des mains de Ronald Reagan en 1988, avec cet hommage : « *en tant que représentant européen de l'AFL à la fin des années 1940, Irving Brown a joué un rôle capital pour défaire l'emprise du communisme* »



Irving Brown à la conférence de la confédération internationale des syndicats libres, Tunis juillet 1957

international sur l'Europe occidentale de l'après-guerre. En ayant agi ainsi, on peut véritablement le considérer comme un des architectes de la démocratie occidentale. Il a fui la publicité, croyant que la cause de la liberté est plus importante que la satisfaction d'une gloire personnelle. Mais sa modestie ne peut faire oublier l'importance de ce qu'il a accompli et qui lui vaut la gratitude de son pays ».

L'AFL-CIO lui décerne d'ailleurs sa plus haute distinction, le prix des droits de l'homme George Meany, à titre posthume.

Il est vrai que Brown a fui la publicité. Il existe d'ailleurs peu de photographies de lui. Cette discrétion ne tient toutefois pas tant à son caractère qu'au fait que, comme le révèle Philippe Bernert¹¹, Brown était un agent itinérant de la CIA, opérant sous couverture de l'AFL et de divers pseudonymes.

Brown est un personnage atypique, qui a des contacts étroits aussi bien avec les indépendantistes algériens qu'avec le « milieu ». Nous en restons là des repères biographiques du personnage, à qui Frédéric Charpier a consacré tout un chapitre dans son livre sur la CIA¹².

Irving Brown le financier anti-communiste

En décembre 1944, l'AFL crée le *Free Trade Union Committee* (FTUC) et Brown débarque en Europe avec une mission claire : affaiblir les syndicats proches de Moscou (la CGT en France, la CGIL en Italie) qui se sont regroupés au sein de la nouvelle fédération syndicale mondiale en septembre 1945.

C'est pourquoi Brown se rapproche naturellement de la fraction Force Ouvrière qu'ont constitué Léon Jouhaux et Robert Bothereau en 1944. Le but n'est pas tant de prendre le contrôle de la CGT, la fraction FO étant minoritaire, que d'entraîner dans la scission un maximum de militants.

Ce rapprochement est d'ailleurs un succès : la scission est définitivement consommée dès décembre 1947 et Force Ouvrière est porté sur les fonds baptismaux en avril 1948.

Le leader de l'AFL George Meany ne manque d'ailleurs pas de communiquer ce succès au Press Club de Washington : « *je suis fier de vous dire, parce que nous pouvons nous permettre de le révéler maintenant, que c'est avec l'argent des ouvriers de Detroit et d'ailleurs qu'il nous a été possible d'opérer la scission très importante pour nous dans la CGT, en créant le syndicat ami Force ouvrière* »¹³



Irving Brown et le premier ministre tunisien Habib Bourguiba

¹¹ Philippe Bernert, *SDECE service 7 : l'extraordinaire histoire du colonel Le Roy-Finville et de ses clandestins*, Les Presses de la Cité, 1980, p.88.

¹² Frédéric Charpier, *La CIA en France, 60 ans d'ingérence dans les affaires françaises*, Le Seuil, 2007.

¹³ Nicolas Fournier & Edmond Legrand, *E? comme espionnage*, Éditions Alain Moreau, 1978.

Mais ce qui exaspère alors Benoît Frachon, dirigeant de la CGT, au point d'appeler Irving Brown « *le corrupteur sans visa* »¹⁴, c'est que cette scission a également été facilitée par les dollars des services secrets américains, dont Brown avait l'usage.

En 1952, le *Time* indique que Brown dispose de 500 000 dollars provenant de l'AFL¹⁵. Mais le financement du nouveau FTUC est plus trouble : on y retrouve alors effectivement des fonds de l'AFL, mais également de sociétés comme Exxon ou General Electric et de l'Office of Policy Coordination (qui est confondu dans la CIA en 1952). Et surtout une manne financière provenant du plan Marshall, puisque l'AFL dispose de 800 millions de dollars par ce biais.

Dans un article intitulé *AFL-CIO ou AFL-CIA ?*, Paul Labarique est encore plus affirmatif : « *S'appuyant sur l'AFL-CIO, une organisation qui tient plus de la corporation de branche que du syndicat de classe, la CIA a fait exploser la CGT française et a financé la dissidence de Force ouvrière. Puis, l'Agence a regroupé les centrales atlantistes européennes au sein d'une Confédération des syndicats libres. Le système a été ultérieurement étendu à l'Afrique et à l'Asie. L'opération a été dirigée par Irving Brown, responsable du réseau stay-behind en Europe.* »¹⁶

Irving Brown le lensois

Avant le succès de cette scission, Brown a toutefois dû convaincre un certain nombre de leaders de la CGT. C'est ainsi qu'il a identifié le syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, et l'un de ses dirigeants réputé pour son aversion aux communistes : Henri Mailly. Le *Time* raconte la rencontre des deux hommes¹⁷ :



Arthur Koestler, Irving Brown et James Barnham

¹⁴ *L'Humanité*, 6 novembre 1952.

¹⁵ *The most dangerous man*, *Time*, 17 mars 1952.

¹⁶ Paul Labarique, *AFL-CIO ou AFL-CIA ?*, www.voltairenet.org, 2 juin 2004.

« In the darkened Lamand Café¹⁸, in the French mining center of Lens, Brown met in 1946 with six miners. Their leader, tough, 76-year-old¹⁹ Henri Mailly, wore a bullet-holed beret, newly ventilated by a Communist potshot. Said Mailly : "The Communists have everything, even our old union building. But we are willing to fight." An organization campaign was laid that night, with a key man in each pit. Within a year, Mailly & Co. had one-third of the miners. Today they have half, and a new brick union hall. Says Brown: "They needed a few francs for a mimeograph machine and a full-time organizer. But most of all they needed to feel they were not alone." By December 1947, there was enough free union momentum in France to form Force Ouvrière, and old Mailly was on hand when it was born. »²⁰

Ce que Brown appelle « quelques francs » s'avère être en réalité un peu plus « conséquent », comme en témoignent deux échanges épistolaires rendus publics par le site *Bakchich* : dans la première missive, à en-tête de FO, il est fait état de 100 000 francs remis par Brown au syndicat du Métro de Force Ouvrière ; la seconde, à en-tête de l'AFL, mentionne une autorisation de 25 000 dollars de Force Ouvrière dans les livres de comptes du syndicat américain.

**CONFÉDÉRATION
GÉNÉRALE DU
TRAVAIL
FORCE
OUVRIÈRE**

Paris, le 20.7.1949 194
3, RUE BOUDREAU
OPÉRA 29-25 à 29 inclus C. C. P. : PARIS 5889-99
OPÉRA 21-30 à 33 inclus
TRANSFÉRÉE
198, Avenue du Maine, PARIS-XXI^e
SUF, 66-70 à 74 inclus

Monsieur Irwing BROWN
33 Avenue de l'Armée
Bruxelles (Belgique)

Mon cher Irwing,

Je t'avais demandé au cours de différentes conversations de vouloir bien me faire tenir un détail des sommes que tu avais fournies aux différentes Fédérations, syndicats, personnes dépendant de notre Confédération Force Ouvrière.

Je t'avais demandé plus spécialement si tu avais accordé des crédits à notre syndicat du Métro. Tu m'as répondu en me faisant savoir que tu avais fait remettre 100.000 francs à DEVIGNES. J'aimerais que tu puisses me préciser pour ce dernier cas la date et la somme exacte que tu as octroyée.

Avec mes remerciements, reçois mon cher Irwing, mes fraternelles amitiés.

A.LAFOND

¹⁷ *op. cit.*

¹⁸ Ce café était situé rue du Cantin. Il n'existe plus aujourd'hui.

¹⁹ Il est en réalité âgé de 69 ans lors de cette rencontre.

²⁰ « Dans l'obscur café Lamand, dans le centre minier français de Lens, Brown a rencontré six mineurs en 1946. Leur chef, quoiqu'âgé de 76 ans, Henri Mailly, portait un béret troué par une balle, nouvellement aéré par le tir d'un communiste. Mailly dit : « les communistes ont tout, même notre vieux bâtiment syndical. Mais nous voulons nous battre ». Une campagne d'organisation fut menée, avec un homme clé dans chaque fosse. En moins d'un an, Mailly et ses acolytes avaient un tiers des mineurs. Aujourd'hui, ils en ont la moitié, et un nouveau bâtiment syndical en briques. Brown dit : « ils avaient besoin de quelques francs pour un mimeographe et un organisateur à temps plein. Mais plus que tout ils avaient besoin de sentir qu'ils n'étaient



18 DISTANCE TELEPHONE NATIONAL 3870-1-2-3-4
CABLE ADDRESS AFEL



AMERICAN FEDERATION OF LABOR

Executive Council

President, WILLIAM GREEN
Secretary-Treasurer, GEORGE MEANY
A. F. of L. Building, Washington, D. C.

First Council Member, WILLIAM L. HITCHCOCK, Carpenters' Bldg., Indianapolis, Ind.	Seventh Council Member, W. D. MARSH, 2227 Jackson St., Hollywood, Fla.
Second Council Member, MATTHEW WOLL, 870 Lexington Ave., New York, N. Y.	Eighth Council Member, W. C. BRYANTZBURG, Delaware at Twelfth Street, Indianapolis, Ind.
Third Council Member, JOSEPH N. WELSH, 521 Alta Drive, Beverly Hills, Los Angeles, Calif.	Ninth Council Member, W. C. DOWNEY, 1825 H St., N. W., Washington, D. C.
Fourth Council Member, GEO. M. HARRISON, Railway Clerks' Bldg., Cincinnati, O.	Tenth Council Member, DAVID DUBINSKY, 1710 Broadway, New York, N. Y.
Fifth Council Member, DANIEL J. TOSHI, 222 East Michigan St., Indianapolis, Ind.	Eleventh Council Member, CHARLES J. MACGOWAN, 504 Brotherhood Bldg., Kansas City, Kans.
Sixth Council Member, HARRY C. DATES, 215 Fifteenth St., N. W., Washington, D. C.	Twelfth Council Member, HERMAN WITTEB, 2719 N. Wilcox Ave., Chicago Ill.
	Thirteenth Council Member, D. W. TRACY, 1200 Fifteenth St., N. W., Washington, D. C.

Washington 1, D. C. January 12, 1949.

Mr. Irving Brown,
33 Avenue de l'Armees,
Stockels, Brussels, Belgium.

Dear Sir and Brother:

I am enclosing American Federation of Labor check No. 132756, made payable to you in the amount of \$5,000.00.

This check has been issued for the January payment "account of Force Ouvriere". We are sending the check direct to you so that you, in turn, may forward the money to Mr. Neumeier.

This check represents the final installment of the \$25,000.00 authorized.

Sincerely and fraternally yours,

George Meany
Secretary-Treasurer,
American Federation of Labor.

Enclosure.

Quand on sait que l'AFL était la couverture de Brown pour son action anti-communiste en Europe, ce double échange épistolaire atteste des liens financiers étroits qui ont prévalu entre les services secrets américains, CIA en tête, et Force Ouvrière dans les premières années d'existence du syndicat.

> Š > Š

Aujourd'hui, Force Ouvrière est le 3^{ème} syndicat dans l'Hexagone. La guerre froide est terminée depuis longtemps et le bloc soviétique s'est effondré. On pourrait donc considérer que la présence d'un agent de la CIA dans un café lensois pour organiser une scission syndicale appartient à un passé depuis longtemps révolu.

pas seuls. » En décembre 1947, l'élan d'union libre était suffisant en France pour constituer Force Ouvrière et le vieux Mailly était des fondateurs. »

Oreiller du Roy

Pourtant, en 2007 éclate le scandale dit « de l'UIMM » (Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie), dans lequel son dirigeant, Denis Gautier-Sauvagnac, aurait retiré environ dix millions d'euros, relançant ainsi le débat relatif au financement des syndicats.

Sources :

Radiophoniques

- § Patrick Pesnot, *Rendez-vous avec X, Irving Brown (1)*, France Inter, 15 mars 2008.
- § Patrick Pesnot, *Rendez-vous avec X, Irving Brown (2)*, France Inter, 22 mars 2008.

Archives

- § Elections législatives de 1928, M177, Archives Départementales du Pas-de-Calais, Dainville.

Travaux universitaires

- § Alain Besançon, *Le mouvement syndical des mineurs du Pas-de-Calais de 1884 à 1914*, DES sous la direction de E. Labrousse, Paris, Faculté des Lettres-Sorbonne, 1954.
- § J.-M. Lemaire, *Biographies de militants ouvriers du Pas-de-Calais 1919-1939*, mémoire de maîtrise, Lille III, juin 1972, pp. 49-52, Archives Départementales du Pas-de-Calais, Dainville.

Ouvrages

- § Philippe Bernert, *SDECE service 7 : l'extraordinaire histoire du colonel Le Roy-Finville et de ses clandestins*, Les Presses de la Cité, 1980.
- § Christophe Bourseiller, *Cet étrange Monsieur Blondel. Enquête sur le syndicat Force Ouvrière*, Bartillat, 1997.
- § Frédéric Charpier, *La CIA en France, 60 ans d'ingérence dans les affaires françaises*, Le Seuil, 2007.
- § Georges Dehaine, *Noeux-les-Mines : mon grand village en Gohelle*, Imprimerie artésienne, 1973.
- § Roger Faligot & Rémy Kauffer, *Eminences grises*, Fayard, 1992.
- § Nicolas Fournier & Edmond Legrand, *E? comme espionnage*, Éditions Alain Moreau, 1978.
- § Jean Maitron & Claude Penner, *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, tome 35, 4^{ème} partie 1914-1939, Saint-Amand-Montrond, déc. 1989, pp. 185-186.
- § Georges Walter, *Souvenirs curieux d'une espèce de Hongrois*, Taillandier, 2008.

Articles

- § François Caron, *Chronique des maires de Mazingarbe de 1790 à 1919*, Généalogie 62, n°90, 2^{ème} trimestre 2006, Hémin-Beaumont, pp.151-159.
- § Rémy Kauffer, *La CIA finance la construction européenne*, Historia, n°675, mars 2003.
- § Annie Lacroix-Riz, *Autour d'Irving Brown: l'A.F.L., le Free Trade Union Committee le Département d'Etat et la scission syndicale française (1944-1947)*, Le Mouvement social, n°151, avril-juin 1990, pp.79-118.
- § Yves Portelli, *Jean-Claude Mailly, l'héritier ... d'Henri*, La Voix du Nord, édition de Lens, 7 février 2004.
- § Jean-Pierre Roger, *Quelques noms du syndicalisme minier de la région Nord Pas de Calais*, président de la société de recherches historiques de la région d'Hémin-Beaumont-Carvin, édité par la Société de recherches historiques de la région d'Hémin-Carvin, 1982.
- § *Derrière Force Ouvrière, Brown, l'ami américain*, Historia, n°621, décembre 1997.
- § *The most dangerous man*, Time, 17 mars 1952.

Internet

- § Paul Labarique, *AFL-CIO ou AFL-CIA ?*, www.voltairenet.org, 2 juin 2004.
- § Anne Lacroix-Riz, *Des champions de l'Ukraine indépendante et martyre à l'institut d'histoire sociale*, www.historiographie.info, 2-14 octobre 2005.
- § Vincent Nouzille, *Les belles aventures de la CIA en France*, www.bakchich.info, 8 janvier 2008.
- § Karel Vereycken, *Gérard Schivardi, ombre synarchiste sur le mur du Parti des Travailleurs*, www.solidariteetprogres.org, 27 mars 2007.

Denombrement

1729

Archives Départementales du Nord, C fief 1542

par
Matthieu FONTAINE

« Les presidens et tresoriers de France, generaux des finances, juges des domaines et grands voyers de la generalité de Lille, au baillÿ, son lieutenant ou autres officiers du baillage d'Aire et receveur des domaines audit lieu, Salut.

Savoir faisons qu'il nous est apparu Messire Baltazart François de Jausse de Mastaing &a, capitaine des gardes Wallonnes de sa Majesté Catolique seigr de Mametz, la Motte, d'Ardres, &a, avoir fait entre nos mains les foÿ et hommages qu'il estoit tenu de faire au Roy pour raison des fiefs, terres et seigneuries de la Motte de Mametz, d'Ardres et de Marthes, tenus et mouvans de sa Majesté a cause de son chasteau d'Aire, desquels il nous a baillé et présenté les rapport et denombrement dont copie est attachée sous le seel des presentes, pourquoy vous mandons que s'il vous appert lesd rapport et denombrement avoir esté bien et duemt fait et baillé et quil nÿ ait en iceluÿ aucune chose du Domaine du Roÿ qui luy soit preiudiciable nÿ a autres, vous en ce cas laissez jouir ledit sieur de Jausse paisiblement des fiefs, terres et sries cÿ dessus avec leurs appendances et dependances sans que pour cause desd foÿ et hommage non faits, aveu et denombrement non baillez il luÿ soit fait auxun empeschement au contraire (...)

/folio 1 recto/

C'est le raport et denombrement qu'a tres haut, tres puissant et tres excellent prince Louis Quinze de Bourbon, Roÿ de France et de Navarre, que donne et baille messire Baltazar François de Jauche, chevalier de Mastaing, enfant et heritier de feu Messire Philippe Eugene de Jauche, chevalier de Mastaing, seigneur de Mametz, Marthes & des terres et seigneuries desd Mametz, Marthes et autres fiefs, tenus et mouvants de sa Majesté a cause de son chateau d'Aire

Premierement la terre et seigneurie de Mametz se consiste es fiefs, seigneuries et parties cÿ apres

Prime se comprend en un fief nommé le fief de le Motte, lequel s'extend en un chateau, bascour amazé de grange et portes allenviron auquel chateau bascour il ÿ at fossées et audit chateau pont levis et contient ÿ compris les jardins avec le ricquet a present nommé la Briqueterie avec les drefves et chemins allentour du grand jardin dudit chateau aussi le petit jardin pres la porte cÿ devant a usage docquerie le nombre de 15 mesures ½, le tout listant d'amont et aboutant vers midÿ a plusieurs de mes tenanciers cÿ apres declarez, d'aval aux preÿs et hanoÿs cÿ suivants, vers ler a la riviere du Lis, le tout a moÿ appartenant etant en mon domaine

Item j'aÿ aussi en mondit domaine et m'appartient un hanoÿ nommé l'Hanoy a Latrape avec quelque partie de jardin tiré de l'article cÿ dessus et remise avec cedit hanoÿ contenant ensemble 5 mesures, listants vers soleil au chemin des Quarieres, vers mer aux preÿs icÿ suivants a moÿ meme, aboutant d'amont aux jardins de mondit chateau, d'aval audit chemin des Quarieres

Item m'appartient 26 mesures ½ qui ont plusieurs preis tenants ensemble y compris quelques parties de preÿs lesquels ont été acquises par achapt de mes tenanciers, tout lesquels preÿs et

/folio 1 verso/

Oreiller du Roy

hanoÿs sont listant d'amont aux fossées et jardin de mondit chateau et a la riviere du Lis, d'aval au chemin des Quarieres et Louis Delvarre au lieu de Jean Delvarre son pere et paravant Marcq le Beÿe tenus de moy et autres preÿs tenus de Monsieur le Comte du Roeux, aboutant vers soleil a mondit Hanoÿ de Latrape, vers mer a laditte riviere du Lis

Item mondit fief se comprend en une piece de terre hannable seante audit lieu que l'on dit Jean Descamp contenant 17 mesures, listant d'amont au sieur Patinier du Val par cÿ devant jadis a Jean de Canlers, escuier en son temps vicomte jadis de Therouanne, d'aval a la partie suivante a moy meme, aux heritiers de la Haye et a la fondation du chanoine Mannessier, d'amont au sieur Duval Patinier, aboutant vers mer a Jean Honoré Bronquart, Henry Joseph Cadart et d'une eschasse audit Cadart, Philippe Risbourcq, Phls Despreÿs et aud sr Duval Patinier et vers soleil au terroir de Marthes

Item aussi s'extend en une autre piece de terre hannable sceant audit lieu contenant 7 mesures listants d'amont a l'article precedent a moy meme et aux heritiers de Lievin de le Haye, d'aval a soeure Marie Adriene Cadart, beguine a Aire, aboutant vers soleil a laditte Cadart et autres, et vers mer au grand chemin qui meine d'Aire a Therouanne

Charles Demarthes a cause de Theresse Villain sa femme, icelle par succession d'Eustache Saison, iceluy par acquisition de Jean Fardel et auparavant maitre Eustache Cloquier tient 7 quartiers de terre a labeur y compris 3 quartiers de manoir amazé presentement a usage d'hotellerie ou pend pour enseigne Mademoiselle de Mastaing, nommé la maladrerie de Mametz seants aux arguilliers, le tout listant

/folio 2 recto/

d'amont au chemin qui meine de Mametz a Blessÿ, d'aval a luÿ meme icy apres declare vers soleil aux fiefs des heritiers du sieur Antoine Delannoÿ en son vivant curé dudit Mametz, et vers mer au chemin d'Aire a Therouanne et men doibt par chacun an au terme de noel huict sols parisis et pour four racheté un chapon

Item a cause de mondit fief j'ay plusieurs hommes cottiers quÿ me doibvent les rentes et redevabilites pour les heritages cy apres declarez,

Et primes les parties seantes au Maingnil Courtil tenues dudit fief a scavoir,

Charles Demarthes a cause de Theresse Villain sa femme, par succession d'Eustache Saison, iceluy par acquisition de Jean Fardel et auparavant mre Eustache Clocquet (...)

Jean Baptiste d'Erout a cause d'Anne Francoise Beauvois sa femme icelle par succession de Jeanne Maille sa mere (...)

Adrienne Theresse Delevarre, icelle par succession de Francois Delevarre son pere, iceluy aussi par succession de Marguerite d'Erlingue (...)

/folio 2 verso/

Joseph le Febvre, a cause de Marie Jeanne Delerue sa femme, icelle par succession de Toussaint Delerue son pere a cause de Jeanne Saison sa femme (...)

Le sieur Louis Ignace le Roÿ par succession de Jacques le Roÿ son pere iceluy par achapt au decret des biens de Philippe Delebarre (...)

/folio 3 recto/

Mre Jean Louis le Maire par achapt quil en a fait d'Antoine Carpentier et iceluy aussi par achapt de Philippe de le Barre a cause d'Isabeau Dupond sa femme (...)

L'eglise de Saint Vaast patron de Mametz (...)

Oreiller du Roy

Les enfans du sieur de la Pré Lanquesin par achapt du sieur Sandra a cause de Marie Joseph le Mire sa femme (...)

Le sieur Ignace le Roy par succession de Jacques son pere iceluy par acquisition de Philippe Delebarre (...)

/folio 3 verso/

Antoine Joseph Bourssier, par acquisition de Marie Augustine et Marie Joseph Fardel, icelles par succession de Jean Fardel leur pere (...)

Ignace Saison, par succession de Jeanne Cadart sa mere, icelle par acquisition de Francois Cadart (...)

Pierre Prevost, par succession de Denis Delaires son grand pere maternel (...)

/folio 4 recto/

Antoine de le Haye a cause d'Anne Françoise Beauvois sa femme, icelle par succession de Michel Beauvois son pere, iceluy par succession de Jean Beauvois son pere (...)

Jean Baptiste Darrout a cause d'Anne Beau[vois] sa femme, icelle par succession de Robert son pere, iceluy par succession de Jean Beauvois son pere (...)

Jean Francois Herlen a cause de Petronille Cloquiez sa femme, par succession de François Cloquiez son pere (...)

Jean Baptiste Darrout, par

/folio 4 verso/

succession de Jean Darrout son pere, iceluy par achapt quil en a fait de Nicolas et Marie Dubois en l'an 1682 (...)

Pierre Joseph Sterin a cause de Marie Magdelaine Wallart sa femme, icelle par succession de Josse Wallart son pere a cause d'Antoinette Cattin sa femme, et paravant Philippe Cattin (...)

Pierre Joseph Sterin a cause de Marie Magdelaine Wallart sa femme, icelle par succession de Josse Wallart son pere a cause d'Antoinette Cattin sa femme, et paravant Philippe Cattin (...)

/folio 5 recto/

Antoine Joseph Bourssier, par acquisition de Marie Augustine et Marie Joseph Fardel, icelles par succession de Jean Fardel leur pere (...)

Les enfans du sieur de la Pré Lanquesin par achapt du sieur Sandra a cause de Marie Joseph le Mÿre sa femme (...)

Jean Louis Lemaire, baillÿ de Mametz, par achapt de Philippe Delebarre, iceluy heritier d'Antoinette Blondel (...)

/folio 5 verso/

Jean Baptiste Darrout a cause d'Anne Françoise Beauvois sa femme, icelle par succession de Jeanne Marle sa mere, icelle aussÿ par succession de Jean son pere (...)

Les enfans d'Antoine Precq, par succession d'Antoine leur pere, iceluy venant de mre Adrien son pere, aparavant Remie Bertout a cause de Marie Clocquez sa femme, heritiers de mre Eustache Clocquier

Charles de Canlers a cause de Marie Marguerite Preque, sa femme, icelle par succession de Barthelemie son pere iceluy aussÿ par succession de mre Adrien son pere, auparavant Remÿ Bertout a cause de Marie Cloquiez sa femme (...)

Oreiller du Roy

/folio 6 recto/

Jacques Eustache Mantel, par acquisition des enfans d'Adrien Wallart, iceluy par decret des heritiers de Jean Povillon (...)

Jean Baptiste George a cause de Susanne Flour sa femme cy devant reunie comme l'article precedent, provenant de Jean Pouvillon (...)

Adrien Flour, par relief d'Adrien son pere et par succession de Pierre, et Jean Flour, iceux par relief de Guislain Flour (...)

/folio 6 verso/

Pierre le Cigne, a cause de Cecille Flour, sa femme, icelle par relief d'Adrien son pere, icelluy par succession de Pierre et Jean Flour, iceux par relief de Guislain Flour (...)

Philippe Flament a cause de Marie Jeanne Wasseur sa femme, icelle par relief de mre Jean Wasseur son pere, iceluy par acquisition au decret des biens Margueritte Billietz, femme de Pierre Huretz (...)

/folio 7 recto/

Les parties dudit fief seant en la Barre

Monsieur le comte de Mastaing, seigneur de Mametz, par acquisition de Pierre Cloquier, auparavant Lievin Lartisien (...)

Louis Delevare, par achapt quil en a fait d'Antoinette d'Inghuem, icelle par acquisition de Jean Delevare mareschal, et auparavant la veuve de mre Jacques Mas (...)

Hillarion et Marie Anne Cadart, iceux par succession de Pierre leur pere (...)

Hillarion et Marie Anne Cadart, iceux par succession de Pierre leur pere (...)

L'eglise de Saint Jean au Mont transférée

/folio 7 verso/

a Ipres (...)

La cure de Mametz (...)

Antoine Danel, par succession d'Anne Françoise Delairs sa mere, icelle par relief d'Adrien Delaire son pere (...)

Jeanne Delaires, par succession d'Adrien son pere (...)

Jacques Eustache Denis, par succession de Guillaume son pere, auparavant des enfans de mre Pierre Denis (...)

L'eglise de St Vaast, patron de Mametz (...)

/folio 8 recto/

L'eglise de St Jean au Mont transferez en la ville d'Ipres (...)

Jacques Delerue, a cause de Marie Marguerite Flour sa femme, icelle par succession de Pierre son pere, a cause de Marie Marguerite Gozet sa femme, icelle par relief de Maximilien son père (...)

Nicolas de Therouanne a cause de Marie Anne Delannoÿ sa femme, icelle par succession de Marie Jeanne Delannoÿ sa soeure, par achapt des enfans Pierre Flour (...)

Oreiller du Roy

Jean François Delannoÿ par succession de Marie Jeanne sa soeure, icelle par achapt des enfans Pierre Flour (...)

Jean Baptiste d'E[r]rout, viager de Marie Jeanne Delannoÿ sa feue femme (...)

/folio 8 verso/

Pierre Prevost, par succession de Jeanne Delaire sa mere, icelle par relief de Denis, son pere (...)

Les heritiers de Jean Martin le Gay, par succession de Florence Catin sa mere, par relief de Robert Pouvillon, auparavant Adrienne Bien Aimé (...)

Jean François Cardon, a cause d'Anne Crespin, sa femme, icelle par succession de Jean son pere (...)

/folio 9 recto/

Guillaume Crespin, par succession de Jean son pere (...)

Denis Delaires, par succession d'Adrien Delaires son pere et iceluÿ par relief de Denis son pere (...)

Adrien Delaires, par succession d'Adrien Delaires son pere et iceluÿ par relief de Denis son pere (...)

Les enfans du sieur de Lapré Lanquesin, par achapt du sieur Sandra, a cause de Marie Josepg le Mÿre, sa femme (...)

/folio 9 verso/

Henry Joseph Cadart, par succession de François son pere (...)

Ignace Saison, par succession de Jeanne Cadart sa mere (...)

La fondation du chanoine Mannessier (...)

Le seigneur de Mametz, par achapt quil en a fait de la veuve Pierre Lourme (...)

Jean François le Febvre, a cause de Marie Louise de le Rue, sa femme, icelle par succession de Toussaints son pere, a cause de Jeanne Saison, sa femme (...)

/folio 10 recto/

François de Lattre, a cause de Marie Anne Carette sa femme, icelle par succession de Marie Jeanne Goudaliez, icelle fille et heritiere de Marie Françoise Wavrans sa mere, icelle par relief de Lievin son pere (...)

Adrien de Layens, par relief de Jean Baptiste son pere (...)

Terres sceantes a la Wambecque

Nicolas François le Fer, lieutenant de St-Quentin, par achapt des enfans François Carette et auparavant Jean Beauvois (...)

Les devotaires de la ville d'Aire (...)

Les pretz sceans au Sauvage Marais

Joseph le Sure, par achapt de Jean François Vignon et Petronille Boÿavalle, sa femme, et ses cohéritiers, auparavant Lambert Delevarre, fils et heritier de Jean son pere (...)

Jean François le Gay, par achapt

Oreiller du Roy

/folio 10 verso/

de Pierre François Boyaval a cause de Guillaine Delevarre, sa femme, auparavant Pierre Beauvois (...)

Marcq Joseph du Thilloÿ, auparavant François du Thilloÿ (...)

Le sieur Duval Patinier, a cause de Marie Anne Petronille Regnaut, sa femme, auparavant François du Thilloÿ (...)

Le sieur Moreau, par achapt d'Henry Saison, iceluy par succession de Noel son pere, auparavant Jeanne Sauvé (...)

Les enfans de Pierre de Lignÿ, par achapt de Jean Baptiste

/folio 11 recto/

Labé et Louis Labe son nepveu (...)

Les heritiers de mre Guillaume Boittin, paravant Jacques Bienaymé et Michelle Deni[e], veuve de feu Isembart Bienaymé (...)

Le sieur Moreau, par achapt des heritiers de François et Jean Delevarre, iceux par succession de Marguerite d'Erlingue leur mere (...)

Les heritiers de mre Guillaume Boittin (...)

André Jouÿ, a cause de Marguerite Theresse Raoult, sa femme, icelle par succession de Jean son pere (...)

/folio 11 verso/

Les enfans de feu Jean Crespin (...)

Pierre François Boyavalle a cause de Guillaine Delevarre sa femme, icelle par succession de Jean son pere (...)

Antoine de le Haye, a cause d'Anne Françoise Beauvois, icelle par succession de Michel son pere (...)

Les enfans de feu Pierre de Lignÿ, par achapt qu'ils en ont fait de Denis et Jeanne Delaires, iceux par succession d'Adrien leur pere (...)

Gaspard Delaires, par succession d'Adrien son pere, iceluy par relief de Denis, son pere (...)

Adrien Delaires, par succession d'Adrien son pere, iceluy iceluy (sic) par succession de Denis son pere (...)

/folio 12 recto/

Antoine Danel, par succession d'Anne Françoise Delaires sa mere, icelle par relief d'Adrien son pere, auparavant Denis Delaires son pere (...)

Les heritiers de Jean Martin le Gaÿ, par succession de Florence Cattin sa mere, paravant Robert Pouvillon (...)

Les heritiers d'Adrien Delayen (...)

Philippe Caron, a cause d'Anne Marle, sa femme, par succession de Jean Ma[i]lle son pere (...)

Item je tient par reunion de Marie Moriau nommé les Preÿs Ricquoire (...)

/folio 12 verso/

Oreiller du Roy

Jean François Dufour par succession de Nicolas son pere, iceluy par achapt de Pierre Chevalier fils d'Antoine (...)

Charles Boullin et Antoine François Ducrocq a cause d'Antoinette Boullin sa femme, par succession de Nicaise son pere, et auparavant Jean d'Arcques (...)

Cornil Masset a cause de Jeanne Boullin sa femme, icelle par succession de Nicaise Boullin son pere et auparavant Jean d'Arcques (...)

Pierre Goudalliez, par achapt de Pierre Boudenet et de Pierre Chevalier (...)

Les preys cy dessus sont seants au Sauvage Marais

/folio 13 recto/

Les preys seants entre les quarrieres et le viel chimentiere de Glomenghem

Les enfans de Charles Vandal, par donation du sieur chanoine Brunet (...)

François Malin, a cause de Marie Louise sa femme, par succession de Jacques Boulin (...)

Le seigneur de Mametz, par reunion de Pierre Vambise (...)

Jean François Herlen, a cause de Petronille Cloquier sa femme, icelle par succession de François son pere (...)

Marguerite le Roy, veuve de Antoine Carpentier, demte a Aire, par succession d'Aubert le Roy, son pere (...)

/folio 13 verso/

Jean Philippe Delebarre, par succession de Marie de Bart (sic) sa mere (...)

Les enfans du sieur Delapré Lanquesin par achapt du sieur Sandra, a cause de Marie Joseph le Myre sa femme (...)

Les heritiers de Jean Martin le Gaÿ, iceluy par succession de Florence Cattin sa mere, et paravant Pierre Chevalier fils d'Antoine (...)

Soeure Anne Libessart, par achapt de Louis Delvarre, iceluy par succession de Jean son pere, paravant la veuve de mre Jacques Maest par achapt en l'an 1672 (...)

Les enfans de Philippe Saison par succession de leur pere, par achapt de Jean Philippe et Marie Françoise Delebarre, et iceluy par relief de Philippe son pere (...)

Joseph Heumart, auparavant Antoine Fouache (...)

/folio 14 recto/

Claude Delaleau a cause de Jacqueline Martel sa femme (...)

Jacques Eustache Villain, par succession d'Anne S[ei]ller sa mere, paravant Philippe S[ei]ller (...)

Jean Baptiste Dubois a cause de Susanne Saison sa femme, icelle par succession de Philippe S[ei]ller (...)

Nicaise Flour par heritage de Philippe S[ei]ller (...)

Julien Delaleau, paravant Pierre Chuette et Guillaume Crespin (...)

Oreiller du Roy

Marcq Joseph Duthilloÿ, auparavant Francois du Thilloÿ (...)

/folio 14 verso/

Louis Delvarre, par succession de Jean son pere, auparavant la veuve de mre Jacques Maest, par achapt de Jeanne Sauve (...)

Item je tiens de mondit fief de le Motte demie mesure de drefve (...)

Marie Joseph Boubert, par succession de Joseph son pere, a cause de Marguerite Paternel sa femme (...)

Adrien Leurens, a cause d'Antoinette Tavernier sa femme, par achapt de Jacqueline Vion (...)

Les enfans d'Antoine Herans, par succession d'Anne Boubert leur mere et paravant Marguerite Paternel (...)

/folio 15 recto/

Pierre Robart a cause d'Anne Françoise D'arrout, sa femme, icelle par succession de Jean Darroult son pere, iceluÿ par relief de Nicolas son pere (...)

Ignace Gozetz, par eschange avec Jean François Herlen, auparavant Pierre Cloquier et Pierre Flour (...)

Jean Baptiste Jeorge, a cause de Susanne Flour, icelle par succession de François son pere et iceluÿ par relief de Pierre son pere (...)

Les enfans de Michel Flour, iceluÿ par succession de Pierre Flour son pere (...)

Nicolas de Therouanne a cause de Marie Anne Desannois, icelle par succession de Peronne Flour sa mere, paravant Pierre Flour (...)

/folio 15 verso/

Marie Mannessier veuve de Jean Dubois auparavant Jean Vasseur (...)

Philippe Flour et Pierre de le Rue a cause de Marguerite Flour sa soeure, par succession de Claire Mannessier leur mere et paravant Jean Vasseur (...)

Marie Marguerite Denis, par succession de Guillaume Denis son pere, auparavant les enfans de mre Pierre Denis (...)

/folio 16 recto/

Marie Françoise Denis, par succession de Guillaume son pere, et paravant les enfans de mre Pierre Denis (...)

Joseph Denis, par succession de Guillaume son peren et paravant les enfans de mre Pierre Denis (...)

Jean Mantel a cause de Cecille Denis sa femme, paravant les enfans de mre Pierre Denis (...)

Les Reverends Peres Jesuites de la ville d'Aire tiennent au lieu de feu mre Antoine Delannoÿ, en son vivant prestre curé de Mametz (...)

/folio 16 verso/

Les heritiers de Nicolas Marlle, paravant Marcq le Beÿs (...)

Les enfans d'Adrien le Roÿ, par achapt que ledit le Roÿ en at fait par decret des biens des enfans Jean le Maire le 11 d'aoust 1677 (...)

Jean Mantel a cause de Cecille sa femme, icelle par succession de François son pere (...)

Oreiller du Roy

André Saison par achapt d'Antoine Briton et paravant les enfans de Maximilien Gozetz, iceux par succession dudit Gozetz leur pere (...)

/folio 17 recto/

Jacques Raoult, par succession de Theresse le Roy sa mere, icelle par succession de Laurens son pere (...)

Ignace Gozetz, a cause d'Adrienne Herlen sa femme, icelle par succession de Marie Joseph Goudaillez sa mere et auparavant François Grebaut (...)

La cure et presbitaire de Mametz (...)

Les beguines de la ville d'Aire (...)

André Saison, par achapt de Jacques son frere, iceluy par succession de Noel Saison son pere, par achapt qu'il en a fait d'André Jouy a cause de sa femme (...)

Ignace Saison, par succession de Jean son pere (...)

/folio 17 verso/

Jacques Delerue a cause de Marie Margueritte Flour sa femme, icelle par succession de sa mere et paravant Maximilien Gozetz (...)

Mre Jean Louis Lemaire, baillÿ de Mametz, par achapt de Barbe Denie, et paravant Jean Denis (...)

La fondation du chanoine Mannessier (...)

Marie Françoise Denis, par succession de Guillaume son pere, paravant les enfans de mre Pierre Denis (...)

Marguerite Denis, par succession de Guillaume son pere, et paravant les enfans de mre Pierre Denis (...)

André Saison, par achapt quil en a fait de Jacques Saison, iceluy aussÿ par achapt de Jean Saison (...)

La cure

/folio 18 recto/

et presbitaire de Mametz (...)

Les heritiers de mre Antoine de Lannoÿ, en son temps prestre curé de Mametz, paravant le sieur Andrieu, iceluy par accomodement avec Philippe Delebarre, iceluy par achapt des religieuses anglaises de la ville d'Aire (...)

François de Latte (sic), par achapt de Jean Philippe Delebarre, auparavant Pierre Dupont (...)

André Saison, par achapt de Jacques son pere, iceluy par succession de Noel son pere, et iceluy par achapt quil en a fait de Jean Saison et Nicolas Marle (...)

/folio 18 verso/

Philippe Caron a cause d'Anne Marlle sa femme pour un quartier dix huit verges de manoire amazé icelle par succession de Jean Marle son pere, et un plus encore un quartier onze verges et demie de jardin cÿ devant amazé par achapt quil en a fait de Pierre Victoire Beauvois, iceluy par succession de Jeanne Marlles sa mere et paravant Jacques Flour (...)

Jacques Eustache Denis, par succession de Guillaume son pere et paravant Guillaume François et Barbe Denis (...)

Oreiller du Roy

Jean Mantel a cause de Cecille Denis sa femme, paravant François Denis son pere (...)

Mathieu Delvarre, par partage entre ses freres et soeures, provenant de François Delevarre leur pere, iceluÿ par succession de Marguerite d'Erlingue sa mere (...)

/folio 19 recto/

Ignace Saison, par succession de Jeanne Cadart sa mere (...)

Les parties seantes entre le chemin menant d'Aire a Th[erouan]ne, le chemin menant de Mametz a Blessÿ, le terroire de Marthes et le theroir de Cresques

Philippe Albert Crespin, a cause de Marie Marguerite Saison, par succession de Noel Saison son pere, iceluÿ aussi par succession de Jacques son pere (...)

Antoine Cadart, par achapt de Jean Baptiste Delerue et de Jean François le Febvre, a cause de Marie Louise de le Rue sa femme, iceux par partage de la succession de Toussaint de le Rue leur pere (...)

Gaspart Delaires, par achapt des enfans de Jean Willemet et Theresse Delvarre sa femme, iceux par acquisition de Pierre Beauvois (...)

/folio 19 verso/

Le sieur Bourssier par achapt de Marie Augustine et Marie Joseph Fardel, icelles par succession de Jean Fardel leur pere (...)

Les enfans de Jacques le Febvre a cause de Marie Jeanne Boÿaval leure mere, icelle par succession de Guillaume son pere (...)

Maitre Jean Louis Lemaire, chirurgien et baillÿ de Mametz, par succession de Jean Lemaire son pere (...)

Jean Baptiste de le Rue, par succession de Toussaints de le Rue son pere, par acquisition de François Saison (...)

Les enfans de Jacques Saison, par succession de Noel son père, iceluÿ par acquisition de Pierre Beauvois (...)

/folio 20 recto/

Les heritiers du sieur de Lannoy, par succession de Philippine Raoult, sa mere, auparavant Nicolas et Marie Dubois (...)

La fondation du chanoine Mannessier (...)

Les heritiers de Mre Antoine de Lannoÿ, en son vivant prestre curé de Mametz, paravant mre Eustache Clocquier (...)

Le sieur Boursier, par achapt de Marie Augustine et Marie Joseph Fardel, icelles par succession de Jean leur pere (...)

Charles de Canlers, a cause de Marie Margte Precq sa femme, icelle par succession de Berthelemÿ Precq son pere (...)

/folio 20 verso/

Le sieur Boursier, par achapt de Marie Augustine et Marie Joseph Fardel, icelles par succession de Jean leur pere (...)

Les heritiers de Jean Martin le Gay, par succession de Florence Cattin sa mere et paravant Robert Povillon (...)

Oreiller du Roy

Joseph Delaÿen, par succession de Barbe Denie sa mere, auparavant les enfans de mre Pierre Denis (...)

L'église de St Vaast, patron de Mametz (...)

Les enfans du sieur Delapré Lanquesin par achapt du sieur Sandra, a cause de Marie Joseph le Mÿre sa femme (...)

Les heritiers de Jean

/folio 21 recto/

Martin le Gaÿ, par succession de Florence Cattin sa mere et paravant Robert Povillon (...)

L'église de St Vaast, patron de Mamet (sic), par acquisition d'Antoinette Blondel, par decret en l'an 1683 (...)

Philippe Alberte Crespins, a cause de Marie Marguerite Saison sa femme, icelle par succession de Noel Saison son pere et paravant les enfans de Jean Crepins (...)

Louis Delevarre, par achapt d'Antoinette d'Inghem, icelle par acquisition de Lambert Delevarre et paravant Jean Lemaire par acquisition des enfans de Jean Delvarre (...)

Philippe Risbourq, par achapt des enfans d'Estienne Willemet, paravant Jean Beauvois (...)

Jacques Dupré, par achapt des enfans de Jean Bertin, et les enfans d'Anne Deschamps (...)

/folio 21 verso/

La cure et presbitaire de Mametz (...)

Jean Louis Lemaire, chirurgien et bailly de Mametz, par achapt de Marie Jacqueline Brehon, icelle par succession du fils d'Antoine Denis (...)

Antoine de le Haye, a cause d'Anne François Beauvois sa femme, icelle par eschange avec Michel Lemaire, paravant Charles Antoine Lemaire son pere, par achapt de Pierre Beauvois (...)

Charles Antoine Lemaire, par achapt au decret des biens de Pierre Beauvois, paravant Jacques C[oe]ullier (...)

La cure et presbitaire de Mametz (...)

L'église de St Vaast, patron de Mametz (...)

/folio 22 recto/

Jean François Desannois tient une partie par achapt Denis Delaires, iceluy par succession d'Adrien son pere et l'autre partie par succession de Jean Crespin (...)

La fondation du chanoine Mannessier (...)

Les heritiers de Jean Martin le Gaÿ, par succession de Florence Cattin sa mere et paravant Robert Povillon (...)

Pierre François Boÿaval a cause de Guillaine de le Varre, sa femme, icelle par succession de Jean son pere et paravant Pierre Beauvois (...)

La cure et presbitaire de Mametz (...)

Oreiller du Roy

/folio 22 verso/

Joseph Delaÿen par succession de Barbe Denis sa mere (...)

Pierre Prevost, par achapt des enfans de Robert Prevost, iceux par succession dudit Robert leur pere, paravant Denis Delaires (...)

Les enfans d'Adrien le Roÿ, iceluÿ par achapt au decret des biens de Philippe Delebarre a cause d'Isabeau Dupont en l'an 1674, et paravant Pierre Dupont (...)

L'eglise de St Vaast, patron de Mametz, par fondation de Marie Mor[e]au (...)

Les enfans du sieur Delapr  Lanquesin par achapt du sieur Sandra, a cause de Marie Joseph le Mÿre sa femme, paravant Pierre Denis a cause de sa femme (...)

Pierre Victoire Beauvois, par succession de Jeanne Marle sa mere, icelle par succession de Jean son pere (...)

/folio 23 recto/

Jean Baptiste Darroult a cause d'Anne Françoise Beauvois sa femme, icelle par succession de Jeanne Marle sa mere, et icelle aussÿ par succession de Jean son pere (...)

Philippe Caron, a cause d'Anne Marle sa femme, icelle par succession de Jean Marle son pere (...)

Jean Fran ois Herlen a cause de Petronille Cloquier sa femme, icelle par succession de Marguerite Lequien sa mere (...)

Les enfans de Lievin de le Haye, paravant Fran ois Cocud chanoine (...)

Jean Honor  Broncquart, par achapt des enfans Lievin Robilliard a cause de sa femme (...)

Henry Joseph Cadart, par succession de Fran ois son pere (...)

/folio 23 verso/

Philippe Risbourq, par achapt des enfans de Jean Be[r]tin, paravant Adrien Bobrel a cause de sa femme (...)

Philippe Despreÿs, a cause de Marie Jacqueline Bullo, sa femme, icelle par succession d'Antoine Bullo son pere (...)

Pierre Fran ois Carr , a cause de Marie Catherine Delebarre, sa femme, icelle par succession de Marie Jacqueline Brehon sa mere, et paravant Pierre Brehon (...)

Jacques Eustache Brehon, par succession de Pierre son frere, et paravant Pierre Brehon leur pere (...)

Les enfans de George Boidart, a cause de Marie Jeanne Pommart leur mere, icelle par succession de mre Pierre et Jacques Eustache Pommart et paravant Pierre

/folio 24 recto/

Pommart (...)

Les enfans de Lievin Delehaye, iceux par succession de Lievin son pere (...)

Jean Fran ois Herlen, a cause de Petronille Cloquier, icelle par succession de Marguerite Lequien sa mere, et icelle par succession de Pierre Cloquier (...)

Nicolas de Therouanne a cause de Marie Anne Desannois (sic) (...)

Oreiller du Roy

Les enfans du sieur de la Pré Lanquesin, iceluy par achapt du sieur Sandra a cause de Marie Joseph le Myre sa femme, paravant François Dié (...)

/folio 24 verso/

Jean François Herlen, a cause de Petronille Cloquier sa femme, icelle par succession de Pierre Cloquier son oncle, et iceluy par achapt des enfans Maximilien Gozet (...)

Nicolas de Théroouanne, a cause de Marie Anne Delannoÿ, sa femme, icelle par succession d'Isabeau Flour (...)

Jean François Delannois, par succession d'Isabeau Flour (...)

Pierre Marquant, paravant reunÿ a ma table domaine (...)

Les heritiers de Jacques Cocud, iceluy par succession de Jacques son pere, et paravant mre Charles Cocud (...)

/folio 25 recto/

Philippe Risbourcq, par achapt des enfans François Massetz, iceux par succession dud François leur pere, et paravant les enfans de Baptiste Gotrant (...)

Pierre Eustache Patinier, sieur du Val, par succession de Jacques Patinier son pere (...)

Jacques Delerue, par succession de Toussaints Delerue son pere, iceluy par achapt des enfans Michel Saison et paravant Marie Dubois l'aisnée (...)

Les enfans de Lievin de le Haye (...)

Philippe Brasseur, par achapt de Jean François Vignon a cause de Petronille Boÿaval sa femme, icelle par succession de Guillaume son pere, et paravant Louis Boÿaval (...)

Philippe Risbourcq, par achapt des enfans de François Massetz, iceux par succession dud François leur pere, et paravant les enfans de Jean Baptiste Gotrant et consors (...)

/folio 25 verso/

Vincent Goudailez, par succession de Jeanne Merlen sa mere, et paravant Jean Merlen son pere (...)

Pierre François Bourdrel, par achapt de Jeanne Françoise, sa fille, icelle par succession de Marie Françoise Pommart sa mere, et paravant mre Pierre et Jacques Eustache Pommart (...)

Les enfans de George Boidart, a cause de Marie Jeanne Pommart leure mere, icelle par succession de mre Pierre et Jacques Eustache Pommart (...)

L'hospital de St Jean en la ville de Saint-Omer, par achapt des enfans de François Ernesse Cocud, iceux par succession dudit Cocud leur pere, iceluy par succession de mre François Cocud, chanoine et docteur (...)

/folio 26 recto/

Jean François Boÿaval, par succession de Guillaume son pere, iceluy par succession de Louis son pere, par achapt de Martin Cro[u]jier et les heritiers de Jean Martel (...)

Jean François Boÿaval, par succession de Guillaume son pere, paravant François Boÿaval (...)

Les enfans de Petronille Marquant, iceux par succession de lad Marquant, paravant les enfans de Susanne Tavernier (...)

Oreiller du Roy

Les enfans de Jacques Saison, iceluy par succession de Noël son pere, et paravant les heritiers de Jean Martel (...)

/folio 26 verso/

Joseph de Layen, par achapt d'Adrien de Layen son nepveu, iceluy par succession de Jean Baptiste son pere, paravant Barbe Deny sa mere (...)

Fosse de Minka

La cure et presbitaire de Mametz (...)

François le Borgne (...)

Monsr le marquis de Berthen (...)

Item j'ay a cause de mondit fief de la Motte un moulin a l'eau scitué sur la riviere

/folio 27 recto/

du Lis qui flue de Therouanne a Aire auquel moulin mes sujets, manans et habitans de Mametz et Marthes sont bannis sans ce qu'ils puissent aller moudre a autres moulins sans le congez de moy ou de mon commis, sur peine et amende de soixante sols parisis et d'admission a mon proffit des grains sacqus et bestain que l'on trouvera,

et si ay le cour de l'eau commencent en bas du moulin a l'huile de Cresques jusqu'au nocq de Glomingham, en laquel riviere j'ay la pesche et tout ce quy y est vivant et croissant, avec justice et vicomtier en icelle

Touts lesquels rentiers et tenant cottierement les heritages cy dessus declarez me doivent et sont tenus payer lesdites rentes et redevabilites sy dittes aux jours et termes cy dessus declarés, sur peine et amende de trois sols parisis pour chacun terme et pour chacun desd rentiers quy seront deffaillant, dont tous les bled et avoine sy dessus déclaré lesd tenans me sont tenus payer et livrer le tout mesure de la ville d'Aire, et sy me doivent pour relief a la morte telle rente telle relief et a vente, don ou transport quatre deniers parisis d'issu, et au service des plaids generaux une fois l'an quy se tiennent apres la st Jean decollache, auquel jour tous lesd tenans cottierement sont tenus comparoire en maditte cour, sur peine de trois sols parisis d'amende pourveu que lesd plaids generaux soient publiez le dimanche devant en l'eglise paroissiale dudit lieu de Mametz a l'issue de la grande messe

Item j'ay a cause de mond fief plusieurs hommes feodaux lesquels me doivent les droits, charge et redevabilites tels et aussy que cy apres serat déclaré, et prime

Les Messieurs abbé et religieux de l'abbaye de Saint Augustin, par cy devant Eustache de Fremenson, escuier seigneur de Clamma, prevost et seigneur de St-Martin d'Ardinghem, tiennent de moy a cause de mond fief nommé le fief de l'Ea[u] seant a Blessy et pays allenviron, lequel se comprend en plusieurs tennement, rentes d'argent et plumes que leurs payent plusieurs personnes par chacun an au terme et par la maniere cy apres specifiez,

François le Grand, par succession de Philippe son pere, iceluy par achat des heritiers de Jean de Rebreuve (...)

/folio 27 verso/

Les peres jesuittes d'Aire (...)

Antoine Demarle, a cause de Boduine Coppin, sa femme, paravant Antoine son pere, par achapt d'Isabeau Flament (...)

Oreiller du Roy

Catherine Vigneron, veuve d'Henry Simon, par succession de Nicole le Borgne sa mere (...)

Martin Caresmel, par achat d'Antoine Lezoirs, iceluy par succession de Magdelaine Bodel sa mere (...)

Ledit Caresmel a cause dit (...)

Pierre de Canlers, par succession de Jean son pere, iceluy par decret de Nicaise Lartisien, par decret de Jeanne Broncquart sa femme (...)

Pierre de Canlers, baillÿ de Rincq, par succession de Marie Anne Hannon sa mere (...)

/folio 28 recto/

François Legrand, par succession de Philippe son pere, iceluy par achat des hoirs d'Ignace Lezoirs (...)

Marie Anne Regnaut, veuve de Jean Joanne (...)

François Legrand, par succession de Philippe son pere, iceluy par achat des hoirs d'Ignace Lezoirs (...)

Nota que les onze articles precedents sont conformes au terrier de la seigneurie de St-Augustin en Blessÿ renouvelé au mois de janvier 1715 par frere Ferdinand Dauchÿ, abbé dudit Saint-Augustin

Duquel fief et apendance d'iceluy at justice et seigneurie vicomtiere et fonsiere et tous tels droits et franchisse qu'a justicier et fonsier compete et appartient selon la coutume du paÿs et desd chateau et seigneurie dud Mametz, et pour icelle garder at baillÿ, sergeant et officiers pour par le jugement de sesd hommes faire raison et justice aux parties

Lequel fief et appartenance d'iceluy il tient et avoue tenir de moy en un seul fief et homage et a valeur du revenu dud fief pour un an de cambellage coutumier, pareil aide aud relief quand le cas y eschet, le quint deniers, la vente, don ou transport avec service de plaids en ma cours audit lieu de Mametz, touttefois quil en est sommé et adjourné suffisamment avec ses pairs et compagnons tenans semblable fief

Item lesdits sieurs abbé et religieux de l'abbaye de St Augustin au lieu d'Eustache de Fremenson, ecuyer seigneur de Blomma, prevost et seigneur de Saint Martin d'Ardinghuem, tiennent encore un autre fief de moy a cause de mond fief de le Motte, lequel fief est seant a Hames paroisse dud Blessÿ

/folio 28 verso/

contenant dix quartiers de terre a labour seant sous la place nommé la Biette (...) lequel fief il at et tient de moy a un seul homage et valleur de terre en revenu pour un an pour relief, le cambellage coutumier, pareil aide audit relief, le quint deniers en vente, don ou transport, avec service de plaids en ma cours, ainsÿ et par la maniere que sont tenus faire ses pairs et compagnons quÿ tiennent de moy semblable fief

Antoine Hannicot, bourgeois et nottaire de la ville d'Aire, pere ayant bail et gouvernement d'Henry François Hannicot, son fils ainsé quil at eut de Marie Theresse Rogier et paravant Pierre Rogier, nottaire, tient de moy a cause de mond fief de le Motte un fief scitué et assize en Blessÿ, paÿs allenviron, lequel fief se comprend es parties cÿ apres declarés et primes

Luy appartient (...)

Item (...)

Item (...)

Les heritiers de Jacques Crogier tiennent en arrentement dudit Hannicot (...)

Item a cause dudit fief a plusieurs hommes quÿ tiennent de luy en cotterie plusieurs heritages desquels sa declaration sensuit

Oreiller du Roy

Prime les enfans de François aux Enfans a cause de Martine Tavernier leur mere et auparavant Jean son pere (...)

/folio 29 recto/

Lievin Demarthes et Adrien Caresmel a cause d'Isabelle Demarthes sa femme (...)

Philippe Demarthes, a cause de Lievine Hannoire, sa mere (...)

Jacques Desgardin, par succession de soeure Antoinette Deslion (...)

Item François Canlers, par achapt du sieur Cocud (...)

Les enfans de François aux Enfans, a cause de Martine Tavernier leur mere, et paravant Jean son pere (...)

Lesquels tenans dessus nommé ou les occupez desd heritahes sont tenus de luÿ payer ou son comis a mener sondit terrage a Blessÿ a la maison ou a la maison de son comis en lieu pertinent ou il luÿ plaira avant quil en puissent rien transporter sous peine d'amende de soixante sols parisis a luÿ applicable toutefois que le contraire se fait, a cause duquel fief a justice, seigneurie vicomtiere et fonsiere es flos et flegard encontre sesdits tenans et sÿ y at pour icelle regire et gouverner baillÿ et sergeant et officiers, hommes cottiers jugeans a la conjure de sondit baillÿ, toutefois que le cas y eschet, et tous tels droits, franchise

/folio 29 verso/

et liberté qu'a justice viscomtiere et fonsiere appartient selon l'usage et coutume du baillage d'Aire

Tout lequel fief dessus déclaré les appartenances et despendances, at et tient de moÿ au relief tel que du revenue d'une année d'iceluÿ fief, cambellage coutumier, pareil aide aud relief quant le cas y eschet, le quint denier a vente, don ou transport, avec service de plauds suffisamment et autres tels services qu'a tel fief appartient et que me sont tenus faire mes autres frans hommes qui tiennent semblable fief

..... Fardel, par succession de Jean, son pere, paravant mre Eustache Cloquier, tient de moÿ deux fiefs a cause de mondit fief de le Motte seant a Mametz, lesquels deux fiefs se comprennent en ce quil sensuir

Asscavoir l'un desd fief est une mesure de terre a labour seant au lieu que l'on dit l'Obellette (...)

Et l'autre fief contenant aussy une mesure de terre en deux pieces appartenante aux heritiers de mre Antoine de Lannoÿ, paravant Michel Andrieu, par achapt quil en at fait de mre Eustache Cloquier en l'an 1682 (...)

Lesquels deux fiefs cÿ devant déclaré l'un appartenant au fils de Jean Fardel et l'autre aux heritiers de mre Antoine Delannoÿ ils tiennent de moÿ a cinq sols parisis de relief, chacun fief tierche cambellage, aide pareil audit fief quand il y eschet, et cinquiesme denier en vente, don ou transport, service de plaids en ma cours quand quil est sommé et duement requis et tous tels services que me doivent ses pairs et

/folio 30 recto/

compagnons tenant pareil fief que luÿ

La fondation du chanoine Mannessier, provenant de Louis Mannessier, tient un fief de moÿ a cause de mondit fief de le Motte, contenant une mesure de terre a labour seant a la Becque Herlant (...)

Lequel fief il tient et advoue tenir de moÿ au relief tel que de la velleur que sond fief vaut pour un an a prendre de trois années l'une nÿ la pire ny la moindre, ains une année supportante l'autre, semblable aide que led relief et cambellage tel que de deux sols sur chacune une livre, le cinquieme denier en vente, don ou transport, service de plaids en ma cours, toute fois quil en est sommé et deument requis et tous tels autres services que me doivent ses pairs et compagnons ayant semblable fief que luÿ

Oreiller du Roy

Jean François Vasseur, paravant Jeanne Fardel, fille de Jean, tient de moy a cause dite, un fief contenant trois quartiers de preys nommé le Preys Becquart seant en la grande-rue de Mametz (...)

Lequel fief il tient et avoue tenir de moy au relief tel que de la valleur que sond fief vaut pour un an a prendre de trois ans, une année supportant l'autre a tel ayde que ledit relief et cambellage tel que de deux sur chacune livre, le cinquieme denier en vente, don ou transport, avec service de plaids en ma cours, toutte fois quil est deuement requis et sommé et touts autres tels services que ses pairs et compaignins ayants semblable fief que luy me doibvent

George Boidart, par succession de Marie Jeanne Pommart, icelle par heritage de mre Pierre Pommart son frere et paravant Pierre son pere, tient de moy a cause de mondit fief de le Motte un fief, lequel se comprend en quatre mesures de terre a labour (...)

/folio 30 verso/

Lesquels fiefs ils tiennent et avouent tenir de moy a la charge du relief tel que de la valleur dud fief pour un an a prendre des trois, l'une supportant l'autre, au tel ayde que relief, cambellage coutumier tel que de deux sols sur chacune livre, le cinquieme denier en vente, don ou transport, avec service de plaids en ma cours, toutte fois que deuement sommé et requis suffisamment il est et autres services pareils que ses pairs et compaignons ayant semblable fief que luy sont tenus faire

Pierre Eustache Patinier, sieur du Val, paravant Nicolas le Clercq, eschevin de la ville d'Aire, tient de moy un fief qui se comprend en six mesures de terre a labour seant entre Blessy et Liestres, dont le chemin dud Blessy menant aud Liestres passe au travers de cedit fief (...)

Lequel fief il tient et avoue tenir de moy a la charge de relief tel que de la valleur que sondit fief vaut en advenue pour un an a prendre de trois ans l'un qui ne soit ny le meilleur ny le moindre, cambellage coutumier, pareil ayde que le relief quand le cas y eschet, le cincquiesme en la vente, don ou transport, avec service de plaids quil en est a ce sommé et deuement requis, et touts autres services que ses pairs et compaignons ayant semblable fief que le sien doivent

François Legrand, par acquisition au decret des biens Martin Blondel, paravant mre Charles Canlers, tient un fief de moy a cause de mondit fief de le Motte, scitué et assis en la Vallé de Blessy, lequel se comprend et extend es parties cy apres declarez et primes

un manoire non amazé (...)

item une mesure de terre a labour (...)

Toutes lesquelles parties dessus declaréez il tient et avoue tenir de moy a un seul fief et hommage a la charge de relief tel que de la valleur que sondit fief vaut en revenue pour un an a prendre de trois années, aide pareil audit relief pour cambellage, le tiers dud relief, le quint denier

/folio 31 recto/

a la vente, don ou transport avec les droits, services de plaids en ma cour dudit Mametz, toutte fois qu'adjourné et sommé y est suffisamment et touts autres services et redevabilités que doibvent ses pairs et compaignons

Item j'ay par tout mondit fief de le Motte en toutes les appendances et appartenances d'iceluï, toute justice et seigneurie fonssiere et vicomtiere, tant en mon domaine que sur touts mes hommes, sujets et tenants qu'y en tient tant en fief qu'en cotteries, et touts les droits, liberté, franchise et droiture qu'a justice vicomtiere compete et appartient d'avoir

Lequel mondit fief de le Motte je tient et avoue tenir de mesd tres hauts et souverains seigneurs par dix livres parisis de relief quand le cas y eschoit et tous autres services et redevabletez que mes pairs et compaignons qu'y tiennent pareil et semblable fief comme le mien doivent et sont tenus de faire, a la vente,

Oreiller du Roy

don ou transport le cinquieme denier, cambellage coutumier et service de plaids comme mes pairs et compagnons

Item j'ay un second fief scitué au village de Mametz nommé le fief d'Ardre, se comprenant et extendant es parties cy apres declarez

Item j'ay en mon domain une motte, preys et hannoie nommé la Motte de Lassus, contenant vingt noeuf mesures ou environ par cy devant en deux articles (...)

Item vingt deux mesures et demie de preÿ nommé les Grands Preÿs (...)

Item dix mesures de preÿs fauchables nommez les Advainneries (...)

Item cincq mesures de terre a labeur seantes au Pond de Lassus (...)

Item dix quartiers de

/folio 31 verso/

terre a labour seant audit lieu que l'on dit Lambercamps (...)

Item dix quartiers de terre a labeur seants au Chemin Fourchue (...)

Item sept quartiers de terre a labeur seants a la Becque Herlant (...)

Item cinq quartiers de terre a labeur seants aud lieu (...)

Item j'ay a cause de mondit fief d'Ardre plusieurs hommes cottiers quil me doivent les rentes et redevabilités, ainsy et pour les heritages icy apres declarez

Primes André Saison par achapt de Jacques son frere, icelluy par succession de Noel Saison son pere, par achapt d'André Jouy a cause de Marguerite Jeanne Raoult sa femme (...)

Item je tient au lieu de Jean Leclercque, dit Gallain (...)

Les enfans du sieur de Lapré Lanquesin, icelluy par achapt des enfans Jean le Roy et paravant Laurent le Roy (...)

/folio 32 recto/

Les enfans d'Adrien le Roy, par succession dudit le Roy leur pere, iceluy par achapt au decret des biens de la curatelle de François Vasseur en l'an 1677 (...)

Jean Philippe Delebarre, par achapt de Marie François Delebarre, sa soeure, icelle par succession de Philippe Delebarre leur pere, iceluy par achapt de Nicolas Foubert pour la moitié (...)

Antoine Joseph Bourssier, par achapt de Marie Augustine et Marie Joseph Fardelle, icelles par succession de Jean Fardelle leur pere (...)

Item je tient par reunion (...)

Jean Honoré Broncquart par succession de Philippe son pere, icelluy par achapt de Philippe Delebarre (...)

/folio 32 verso/

Jean François Herlen, par succession de Marie Joseph Goudaillez sa mere, icelle par achapt de François Nielle à cause de Jeanne Pouvillon sa femme (...)

Oreiller du Roy

Item je tient de mondit fief d'Ardre (...)

Marguerite Broncquart, veuve de Lievin de le Haye, icelle par succession de Philippe son pere, par achapt de Philippe Delebarre (...)

Les enfans de George Boidart, a cause de Marie Françoise Pommart sa femme, icelle par succession de mre Pierre et Jacques Eustache Pommart ses freres (...)

L'eglise de Saint Vaast patron de Mametz, par donation de Marie Moriaux (...)

/folio 33 recto/

Les enfans de Pierre Caron a cause de Françoise Delehaÿe sa femme, paravant Jacques Delehaÿe (...)

Joseph de Layen, par achapt d'Adrien de Layen son nepveu, iceluÿ par succession de Jean Baptiste son pere et paravant Adrien de Layen (...)

Jacques Eustache Mantel, a cause de Maximilienne Flour sa femme, icelle par succession d'Adrien son pere et paravant Adrien de Layen (...)

Denis Denis, par succession d'Isabelle Duquesnoÿ sa mere, paravant Jean Duquesnoÿ son pere (...)

Francoisse Duquesnoÿ veuve de Guillaume Denis, par succession de Jean Duquesnoÿ son pere (...)

/folio 33 verso/

Jean Duquesnoÿ, fils de Jean, par succession de Jean son pere, paravant Jean Duquesnoÿ (...)

Philippe Robillard, a cause de Marguerite Jeanne Mouchon sa femme, icelle par succession de Pierre son pere et paravant Robert Mouchon (...)

Pierre François Carré, à cause de Delebarre sa femme, icelle par succession de Marie Jacqueline Brehon sa mere, icelle par heritage de Pierre Brehon son frere, et paravant Pierre Brehon (...)

Les enfans du sieur de Lapré Lanquesin, iceluÿ par achapt des enfans Jean le Roy (...)

/folio 34 recto/

Ignace Saison, par succession de Jeanne Cadart sa mere (...)

Henry Joseph Cadart, par succession de François Cadart son pere (...)

Les heritiers de Nicolas Marle, par achapt des heritiers de Marcq le Beÿs (...)

Les reverends peres jesuites de la ville d'Aire au lieu de feu mre Antoine Delannoÿn en son vivant prestre curé de Mametz (...)

/folio 34 verso/

Joseph de Layen, la moitié par achapt d'Adrien de Layen son nepveu, iceluÿ par succession de Jean Baptiste de Layen son pere, paravant Barbe Denis sa mere, et l'autre moitié par succession de lad Densi aussi sa mere (...)

Philippe Flour et Pierre de le Rue, a cause de Marguerite Flour sa femme, iceux par succession de Claire Mannessier leure mere, et paravant Jean Vasseur (...)

Marie Mannessier veuve de Jean Dubois auparavant Jean Vasseur (...)

/folio 35 recto/

Nicolas Raoult, par succession de Jean son pere, et paravant Marguerite d'Erlighue (...)

Oreiller du Roy

Soeure Anne Libessart, beguinne a Aire, par acquisition de Louise Pradel, et paravant Catherine Lotte, veuve de Roland Cardon (...)

Jean François Herlen, a cause de Petronille Cloquer sa femme, icelle par succession de Marguerite Lequien sa mere pour trois quartiers, et un quartier par achapt de Barbe Marsille, et paravant Gerie Marsil (...)

André Saison, par achapt de Pierre Eustache Patinier, sieur du Val, iceluy par succession de Jacques Patinier son pere (...)

/folio 35 verso/

Les enfans de Jacques Saison, iceluy par achapt d'André son frere, et paravant Noel Saison a cause de Jeanne Lequien sa femme (...)

Jean François Herlen, a cause de Petronille Cloquier sa femme, icelle par succession de Marguerite Lequien sa mere, paravant Adrien Lequien son pere (...)

Adrien Laurens, par succession de Nicolas son pere (...)

Jacques Delerue, a cause de Marie Marguerite Flour sa femme, icelle par succession de Marguerite Gozet sa mere, paravant Maximilien Gozet (...)

/folio 36 recto/

Item je tient de mondit fief d'Ardre (...)

Item je tient de mon fief d'Ardre (...)

Item je tient de mondit fief d'Ardre (...)

André Jouy, à cause de Marguerite Theresse Raoult sa femme, icelle par succession de Jean son pere (...)

/folio 36 verso/

Marcq Joseph Duthilloÿ et paravant les enfans de Robert Duthilloÿ (...)

Marie Mannessier, veuve de Jean Dubois (...)

Jean François Dezannoie, par succession de Peronne Flour sa mere, et paravant Pierre Flour (...)

Jacques Eustache Denis, par succession de Guillaume Denis son pere, paravant de mre Pierre Denis (...)

Joseph le Sure, par achapt de mre Francois Raoult, prestre, iceluy par succession de Louis son pere (...)

/folio 37 recto/

François Despreÿs, paravant Charles Gozet et Roland Pouvillon (...)

André Jouÿ, a cause de Marguerite Theresse Raoult sa femme, icelle par partage et succession de Jean son pere (...)

Paul Foubert, par succession de Catherine Beauvois sa mere, et au paravant Jean Beauvois son pere (...)

Marie Theresse Foubert, par succession de Catherine Beauvois sa mere (...)

/folio 37 verso/

Jean Gozet, par succession de Joseph son pere, et paravant Denie Gozet (...)

Jean Baptiste Dubois, par succession d'Antoinette Pouvillon sa mere et paravant Jeanne Caufin (...)

Oreiller du Roy

Les enfans du sieur de Lapré Lanquesin, iceluy par achapt des enfans d'Adrien le Roÿ, et paravant Lucas Thelier (...)

André Saison, par achapt d'Antoine Briton, et paravant les enfans de Maximilien Gozet, iceux par succession dud Gozet leur pere (...)

Ignace Saison, par succession de Jean son pere (...)

/folio 38 recto/

André Saison, par achapt d'Antoine Briton, et paravant Gaspard Goudaillez (...)

Jean Mantel, a cause de Cecille Denis sa femme, icelle par succession de Francois Denis son pere (...)

Pierre Beauvois, par succession de Robert son pere, et paravant Jean Beauvois (...)

Michel Lemaire, par eschange avec Anne Françoise Beauvois, icelle par succession de Michel Beauvois son pere (...)

Jean le Sure, par succession de François le Sure son pere a cause de sa femme (...)

/folio 38 verso/

Louis Delvarre, par achapt de Jean François Vignon et Petronille Boÿaval sa femme, iceux par acquisition de Gaspard Goudaillez et auparavant les heritiers de Guillaume Crespin (...)

Baptiste Bertout, par achapt de Jean François Herlen et Petronille Cloquier, sa femme, icelle Cloquier par donation de Marguerite Lequien sa mere (...)

Joseph Delayen, par achapt d'Adrien de Layen son nepveu, iceluy par succession de Jean Baptiste son pere, et paravant Adrien de Layen (...)

Jacques Eustache Mantel, par achapt du sieur Wallart, prestre, et paravant Isabeau de Layen (...)

Antoine Joseph Bourssier, par achapt de Marie Augustine et Marie Joseph

/folio 39 recto/

Fardel, icelles par succession de Jean Fardel leur pere (...)

Charles Antoine Lemaire, par succession de Jean son pere, a cause de Marie Vasseur sa femme (...)

Jean François de Lannoies, par succession de Jean son pere, et paravant Louis Delannoie et Antoinette Blondel (...)

Les enfans du sieur Delapré Lanquesin, par achapt du sieur Sandra a cause de Marie Joseph le Mÿre sa femme, et paravant Pierre Denis (...)

Jean François Herlen, par succession de Pierre Herlen, et Marie Joseph Goudaillez, iceux par achapt de Philippe de le Barre et Isabeau Dupont sa femme (...)

Charles Antoine Lemaire, par achapt de Jean Duquesnoÿ, iceluy par acquisition des enfans mre Philippe Demarthe, et paravant Jean François Delevarre (...)

/folio 39 verso/

Paul Saison, a cause de Marie Herlen sa femme, icelle par succession de Pierre Herlen et Marie Joseph Goudaillez sa femme, et paravant Antoinette Blondel (...)

Oreiller du Roy

Pierre Petre, a cause de Louise Herlen sa femme, icelle par succession de Pierre Herlen et Marie Joseph Goudaillez sa femme et paravant Antoinette Blondel (...)

Jean François Herlen, par succession de Pierre Herlen et de Marie Joseph Goudaillez sa femme, et paravant Antoinette Blondel (...)

Dominique et Louise Lanquesin, par succession de Jean Jacques Lanquesin et Marie Louise Rogier sa femme, iceux par achapt du sieur Sandra a cause de Marie Joseph le Mÿre sa femme (...)

/folio 40 recto/

Mre Jean Louis Lemaire, chirurgien et baillÿ de Mametz, par achapt quil en a fait d'Antoine Carpentier, et iceluÿ par acquisition de Philippe de le Barre a cause d'Isabeau Dupont sa femme (...)

Ignace le Roÿ, par succession de Jacques son pere, iceluÿ par achapt au decret des biens de Philippe de le Barre (...)

Joseph Lefebvre a cause de Marie Jeanne de le Rue sa femme, icelle par succession de Toussaints de le Rue son pere a cause de Jeanne Saison sa femme (...)

Antoine Joseph Bourssier, par acquisition de Marie Augustine et Marie Joseph Fardel, icelles par succession de Jean Fardel leur pere (...)

/folio 40 verso/

La fondation du chanoine Mannessier (...)

Pierre Prevost, par succession de Denis Delaires son grand pere maternel (...)

Pierre Joseph Sterin a cause de Marie Magdelaine Wallart sa femme, icelle par succession de Josse Wallart, son pere, a cause d'Antoinette Cattin sa femme (...)

Les Beguines de la ville d'Aire (...)

La fondation du chanoine Mannessier (...)

Pierre Robart, a cause d'Anne Françoise d'Arrout sa femme, icelle par succession de Jean d'Arrout

/folio 41 recto/

son pere, et paravant l'eglise de Saint Quintin (...)

Les enfans de Petronille Marquant, iceux par succession de lad Marquant, paravant les enfans de Susanne Tavernier (...)

Les heritiers de Jacques Cocud, iceluÿ par succession de Jacques son pere, paravant mre Charles Cocud (...)

L'eglise de Cresques, paravant Pierre le Borgne (...)

Jean Philippe Delebarre, par succession de Philippe son pere, iceluÿ par achapt de Jean Pouvillon (...)

Les enfans de Petronille Marquant, provenant des enfans de Susanne Tavernier (...)

/folio 41 verso/

Jean François Boÿaval, par succession de Guillaume son pere, iceluÿ par succession de François Boÿaval, paravant Louis Boÿaval (...)

Oreiller du Roy

Philippe Risbourcque, par achapt de Louis Houbroms, iceluÿ par succession de Francois son pere et paravant Philippe Foubert (...)

Jean François Boÿaval, par succession de Guillaume son pere, iceluÿ par succession de François son frere, et paravant Louis Boÿaval (...)

Jacques Denis, par succession de Pierre Denis son pere, et paravant Louis Denis et les enfans de Mad^{lle} Bourÿ (...)

Jean Briche a cause de Marie Anne Denis sa femme, icelle par succession de Pierre Denis son pere

/folio 42 recto/

et les enfans de Mad^{lle} Bourÿ (...)

Marie Jeanne Dominique Marsil, veuve du sieur Marigna, paravant Jean Duquesnoÿ (...)

Mre Jean Louis Lemaire, chirurgien et bailly de Mametz, par achapt de Denis Delaires et ses freres, iceluÿ par succession d'Adrien son pere et paravant Antoinnette Sobruÿ (...)

Guillaume Crespin, viager de Marie Françoise Flour sa femme, icelle par succession d'Adrien Flour son pere (...)

Jacques de le Rue a cause de Marie Marguerite Flour sa femme, icelle par succession de Jacques Flour son pere et paravant Pierre Flour l'aisné (...)

Adrien Flour, par succession d'Adrien Flour son pere (...)

/folio 42 verso/

Jacques de le Rue a cause de Marie Marguerite Flour sa femme, icelle par succession de Jacques Flour son pere et paravant Pierre Flour l'aisné (...)

Jean François Lefebvre, a cause de Marie Louise de le Rue, sa femme, icelle par succession de Toussaints de le Rue son pere, iceluÿ par achapt de Michel Saison et paravant Nicolas et Marie Dubois (...)

Les heritiers de mre Antoine de Lannoÿ, iceluÿ par succession de Philippine Raoult sa mere, auparavant Nicolas et Marie Dubois (...)

Marie Françoise de le Rue, veuve de Jacques Boÿeme, icelle par succession de Toussaints de le Rue son pere, et paravant Nicolas et Marie Dubois (...)

Antoine Danel, par succession d'Anne Françoise de Laires sa mere, icelle par succession d'Adrien son pere, et paravant Antoinnette Sobruit (...)

/folio 43 recto/

Les Beguines de la ville d'Aire (...)

Marie Joseph Boubert, par succession de Joseph son pere a cause de Marguerite sa femme, et paravant Pierre Paternel (...)

L'eglise de saint Vaast, patron de Mametz, par achapt au decret des biens de Philippe de le Barre en l'an 1674, et paravant Pierre Dupont (...)

Philippe Alberte Crespin, a cause de Marie Marguerite Saison sa femme, icelle par succession de Noel son pere, iceluÿ par achapt de Marie Denis, et paravant les enfans de Jean Lemaire (...)

Oreiller du Roy

Les heritiers de Jean Martin le Gaÿ, iceluy par succession de Florence Cattin sa mere et paravant Robert Pouvillon (...)

/folio 43 verso/

L'église de Saint Vaast patron de Mametz (...)

La fondation du chanoine Mannessier (...)

Joseph de Layen, par achapt d'Adrien de Layen son nepveu, iceluy par succession de Jean Baptiste son pere et paravant Barbe Denie (...)

Pierre Petre, a cause de Louise Herlen sa femme, icelle par succession de Marie Joseph Goudaillez sa mere, et paravant Francois Grebaut (...)

Antoine Joseph Bourssier, par achapt de Marie Jeanne Fardel, icelle par succession de Jean son pere (...)

/folio 44 recto/

Marie Jeanne Brouart, par succession de Francois son pere a cause de sa femme, paravant Marguerite Denie sa grand mere (...)

Pierre François Boÿaval a cause de Guilaine Delevarre sa femme, icelle par succession de Jean son pere et paravant Pierre Beauvois (...)

Pierre Eustache Patinier, sieur du Val, par succession de Jacques Patinier son pere (...)

Les enfans de Lievins (sic) [sans doute de le Haye d'après les listes et abouts des articles suivants] (...)

L'hospital de Saint-Jean en la ville de St-Omer par achapt des enfans Francois Ernest Cocud, iceux par succession dud Francois leur pere, iceluy par succession de mre Francois

/folio 44 verso/

Cocud, chanoine et docteur (...)

Ignace Saison, par succession de Jeanne Cadart (...)

Marie Marguerite Massetz, par succession d'Ignace Massetz son pere, et paravant les enfans de Jean Baptiste Gotrant et consors (...)

Adrien Flour, par succession d'Adrien son pere, et paravant Jean Flour (...)

Les enfans de Michel Flour, paravant Pierre Flour (...)

/folio 45 recto/

La fondation de feu le chanoine Mannessier (...)

Pierre Prevost, par succession de Jeanne de Laires sa mere, et Pierre Dupont (...)

Pierre Joseph Sterin a cause de Marie Magdelaine Wallart sa femme, icelle par succession de Josse Wallart son pere a cause de ... sa femme, icelle par succession de Philippe Cattin son pere (...)

Jean François Vasseur, par succession de Jeanne Fardel, icelle par succession de Jean son pere (...)

/folio 45 verso/

Pierre Joseph Sterin a cause de Marie Magdelaine Wallart sa femme, icelle par achapt de Jacques Wallart son frere, iceluy par succession de Josse son pere, et paravant Philippe Cattin (...)

Oreiller du Roy

Jacques de le Rue par succession de Jeanne Saison sa mere, et paravant Marie Dubois (...)

Marie Françoise de le Rue, par succession de Jeanne sa mere, et paravant Marie Dubois (...)

Les heritiers de Jean Martin le Gaÿ, iceluÿ par succession de Florence Cattin sa mere, et paravant Robert Pouvillon (...)

Marie Antoinnette Thirant, par succession de Jean Thirant, iceluÿ par achapt de Robert Pouvillon (...)

/folio 46 recto/

La cure et presbitaire de Mametz (...)

Les heritiers de feu mre Jean Cadart, en son vivant prestre et curé d'Enquin, iceluÿ par succession de mre Jean Duriez (...)

Les enfans de Pierre Duquenöy, iceluÿ par achapt de Nicolas Foubert a cause de Catherine Beauvois sa femme et paravant Jean Beauvois (...)

Jean Baptiste Darrout a cause d'Anne Francoise Beauvois sa femme, icelle par succession de Robert Beauvois son pere, paravant Jean Beauvois (...)

Pierre Victoire Beauvois, par succession de Robert Beauvois son pere et paravant Jean Beauvois (...)

/folio 46 verso/

Pierre Francois de Fletre et Nicolas Jonquier a cause de ... Thirant leurs femmes, icelles par succession de Francois Thirant leur pere (...)

Les enfans d'Adrien le Roÿ, iceluÿ par succession de Laurent son pere (...)

Les heritiers de feu mre Jean Cadart, en son vivant prestre et curé d'Enquin, iceluÿ par succession de mre Jean Duriez (...)

Marie Antoinnette Thirant, par succession de Jean Thirant son pere et paravant Jean Thirant (...)

/folio 47 recto/

Les enfans de feu Pierre Duquenöy, iceluÿ par achapt de Marie Antounnette Thirant, icelle par succession de Jean son pere (...)

Les enfans d'Adrien le Roÿ, iceluÿ par achapt au decret des biens de Jean Bertin (...)

Les religieuses du Soleil de Saint-Omer, par donation de mre Jean Durietz, et paravant Francois Durietz (...)

Joseph de Layen a cause d'Anne du Bail sa femme, et au paravant Jean du Bail (...)

Adrienne Theresse Delevarre, icelle par succession de Francois son pere (...)

/folio 47 verso/

Jean Baptiste Darrout, par succession de Jean Darrout son pere (...)

Les enfans d'Antoine Herans, par succession d'Anne Foubert leur mere, et paravant Marguerite Paternel (...)

Jean Gozetz, par succession de Joseph son pere (...)

Item je tient au lieu de Jacques Denis (...)

Oreiller du Roy

La cure et presbitaire de Mametz (...)

Les heritiers de Jean Martin Legay, iceluÿ par succession de Florence Cattin sa mere, et paravant Robert Pouvillon (...)

/folio 48 recto/

Les enfans de feu Adrien Lambert, iceluÿ par succession de Louis son pere (...)

Pierre Eustache Patinier, sieur du Val, paravant Adrien Hemart (...)

Jacques Eustache Mantel a cause de Maximilienne Flour sa femme, par succession de son pere (...)

Jacques de le Rue a cause de Marie Marguerite Flour sa femme, icelle par succession de Jacques Flour son pere (...)

/folio 48 verso/

Adrien Flour et Pierre le Cigne a cause de Cecille Flour sa femme, iceux par succession d'Adrien leur pere (...)

Jacques Eustache Mantel a cause de Maximilienne Flour sa femme, icelle par succession d'Adrien son pere (...)

Pierre Robart, par achapt des enfans de Peronne Lambert (...)

Jean François Herlen a cause de Petronille Cloquier sa femme, icelle par succession de Pierre Cloquier son oncle (...)

/folio 49 recto/

Les enfans de feu Michel Flour, iceux par succession d'Isabau Flour leur tante (...)

Pierre Prevost, par succession de Jeanne Delaires sa mere, et paravant Denis Delaires (...)

Pierre Eustache Patinier, sieur du Val, paravant Antoinette Fouache (...)

Charles Antoine le Maire, par succession de Marie Vasseur sa mere, et paravant François Vasseur (...)

Michel Lemaire, par succession de Marie

/folio 49 verso/

Anne Deville sa mere, et paravant Marie Vasseur (...)

Estienne Martel, marchand de fer demeurant a Aire, par achapt de Jean Philippe et Sebastien Delbarre et de Michel le Maire (...)

Jean Baptiste de le Rue, par succession de Jeanne Saison sa mere et paravant Florent Saison (...)

Jean François Herlen, a cause de Petronille Cloquier sa femme, icelle par succession de Pierre Cloquier son oncle et paravant mre Eustache Cloquier (...)

Jean Francois de Lannoÿs, par succession d'Isabau Flour et paravant mre Eustache Cloquier (...)

Jean Francois Vasseur, par succession de mre Jean Vasseur son pere, et paravant les enfans de Pierre Huré (...)

/folio 50 recto/

Oreiller du Roy

Henry Joseph Cadart, par succession de Francois son pere (...)

André Saison, par achapt d'Antoine Briton, iceluy par acquisition des enfans Maximilien Gozet (...)

Jacques de le Rue, a cause de Marie Marguerite Flour sa femme, et paravant Maximilien Gozet (...)

Pierre Eustache Patinier, sieur du Val, et paravant Antoine Fouache (...)

Agnes Duquesnoy, paravant Pierre Dupont (...)

/folio 50 verso/

La fondation de feu Barthelemy Mannessier chanoine, paravant Jacques et Antoine Dupont (...)

Item je tient de mon fief d'Ardre au lieu de Pierre Lejeune et Jean Vasseur, et paravant Antoinette Saison veuve de feu Jean Dubois (...)

Charles Crespins, par achapt de Gaspart et Antoine Goudaillez, et paravant Charles Goudaillez (...)

Jacques Eustache Flour, par succession de Jacques son pere, et paravant Pierre Defrance (...)

Antoine Signy a cause de Marie Anne Flour sa femme, icelle par succession de Jacques Flour son pere, et paravant Pierre Defrance (...)

/folio 51 recto/

Les enfans de feu Michel Flour, iceux par succession dud Michel leur pere, iceluy par achapt d'Antoine Beauvois dite Ruide au pain, et paravant Jean Goudaillez (...)

Item je tient au lieu de Charles Flour a cause de Jeanne Duquesne sa femme et Louise Duquesne sa belle soeure (...)

Les heritiers de Jacques Cocud, par succession de Jacques son pere, et paravant Philippe Cocud (...)

Les abbé et religieux de Saint Augustin, paravant Adrien Hanon (...)

Francois Prevost, demeurant a Aire (...)

/folio 51 verso/

Sensuivent les parties du champs de la Bourbonde seant au village et terroire de Blessy

François le Grand, par achapt de Marguerite Canlers, par succession de maitre Charles de Canlers en son vivant prestre curé de Lepsche (...)

André Sterin a cause de Marie Françoise de Canlers, sa femme, icelle par succession de Pierre François de Canlers son pere (...)

Nicolas François Bourdrel a cause de Marie Marguerite de Canlers sa femme, icelle par succession de mre Lambert aux Enfans, et paravant Antoine de Canlers (...)

Le sieur Doncoeur, demeurant a St-Omer, paravant Mfr de la Rue (...)

Antoine Hannotte, par achapt de Jean Francois Boidrin a cause de Marie Jeanne aux Enfans sa femme, icelle par succession de Francois aux Enfans son pere, iceluy aussy par succession de Marie de Canlers sa mere (...)

Pierre Francois Haloche a cause d'Isabelle de Marthes sa femme, icelle par succession de Catherine Caresmel sa femme (sic) (...)

Oreiller du Roy

Les enfans de Lucq Joseph Dassenoy, iceux par succession ... Odez leur mere, et paravant Francois Flament (...)

/folio 52 recto/

Ferdinand Quenivet a cause de Marguerite aux Enfans sa femme, icelle par succession de Francois son pere, et paravant Francois Pauchet (...)

Paul Lefebvre, par succession de ... aux Enfans sa mere, icelle aussy par succession de Francois aux Enfans (...)

Jacques Devoos a cause de Jeanne Tavernier sa femme, icelle par succession de Pierre son pere, iceluÿ par achapt d'Adrien Hannon (...)

Les heritiers de mre Adrien Dauchel, curé de Nedonchel, iceluÿ par succession de Louis Dauchel (...)

Francois le Grand, par succession d'Antoinette Delignÿ, icelle par relief de Pierre de Lignÿ son pere (...)

touttes lesquelles parties dud camps de la Bourbonde portent ensemble le nombre de onze mesures (...)

Les reverends peres jesuites de la ville d'Aire, paravant l'hospital de Blessÿ (...)

/folio 52 verso/

Les reverends peres jesuites, paravant Pierre Maranville (...)

Le sr Sergeant, Jacques Blocquet, Jean Baptiste Darrout et Pierre Victoire Beauvois (...)

Hilarion et Marie Anne Cadart, iceux par succession de Jeanne Denie (...)

Philippe Flament par achapt des enfans de Charles Denie l'aisné, iceux par succession dudit Charles, et paravant Nicaise Denie son pere (...)

Philippe Caron, par achapt des enfans Theresse Delevarre, icelle par succession de Jean Delevarre son pere et paravant Nicolas Robin (...)

Touts lesquels rentiers et tenants cottierement les heritages cÿ dessus declaréz me doibvent et sont tenus payer lesd rentes et redevabilités dessus dittes aux jours et termes desusdits sur peine et amende de trois sols parisis pour

/folio 53 recto/

chacun terme et pour chacun desdits rentiers quy sont deffaillant, sÿ me doibvent tout le bled, grains et avoine, tout mesure d'Aire, aussy me doivent pour relief a la morte telle rente tel relief, et pour chacune vente, don, ou transport quÿ se feront par iceux mesdits rentiers, quatre deniers parisis d'entré et quatre deniers parisis pour issus, et si doivent le service de plaids generaux une fois l'an, lesquels plaids apres la st Jean decollate, auquel jour tous lesdits tenants cottierement sont tenus comparoïre en madite cours sur peine de trois sols parisis d'amende pourveu qu'iceux plaids generaux soient publiez le dimanche auparavant en l'eglise paroissiale dudit Mametz a l'issue de la grande messe

Item j'ay a cause de mondit fief plusieurs hommes feodaux lesquels me doibvent les droit, charges et redevabilités tels et ainsÿ que cÿ apres serat declaré

Pierre Eustache Patinier, sieur du Val, par achapt du seigr Jean Francois de Jausse comte de Mastaing et dame Marie Francoise d'Estourmel seigneur de Mametz le vingt noeuf de juillet 1676 (...)

Marie Jeanne Dominique Marsille, veuve du sieur Marigna, paravant Leon Duquesnoÿ et paravant le sr Jean Francois de Jausse comte de Mastaing (...)

Oreiller du Roy

Laditte Marsille, paravant Leon Duquesnoÿ, venant du sgr Jean Francois de Jausse Mastaing seigneur de Mametz (...)

Pierre Eustache Patinier sieur du Val, paravant Jacques Patinier et Leon Duquesnoÿ (...)

/folio 53 verso/

Ledit Pierre Eustache Patinier sieur du Val, paravant Jacques Patinier, venant du sieur Jean Francois de Jausse comte de Mastaing (...)

Les heritiers de mre Antoine de Lannoÿ, en son vivant prestre curé de Mametz, iceluÿ par succession de Michel Andreu, et paravant Marie Moriau (...)

Charles Demarthes a cause de Theresse Villain sa femme, icelle par succession d'Anne Seillez sa mere (...) et dix autres verges que led Demarthes et laditte Villain sa femme ont acquis de Marie Seillez, et paravant Jacques Caroul (...)

Les enfans de feu Jacques Flour a cause de sa femme, et les enfans de Jacques Seillez, et paravant Jacques Caroul (...)

/folio 54 recto/

Marie Carouil veuve de Michel Flour, icelle par succession de Jacques Carouil son oncle (...)

Pierre Francois Carré, a cause de Marie Catherine de le Barre sa femme, icelle par succession de Marie Jacqueline Brehon, sa mere, et paravant Pierre Brehon (...)

Pierre Eustache Brehon, par succession de Pierre son frere, et paravant Pierre Brehon leur pere (...)

Henry Joseph Cadart, par achapt de Marie Adrienne Cadart, beguine a Aire, et paravant Francois Cadart (...)

/folio 54 verso/

Ignace Saison, par succession de Jeanne Cadart sa mere (...)

La fondation de feu Barthelemy Mannessier, en son vivant chanoine de l'eglise collegiale de St-Pierre a Aire (...)

Louis de le Varre, par succession de Jean son pere, iceluy par achapt quil en a fait au decret des biens des enfans Jean le Maire (...)

Jeanne de Laires par succession d'Adrien son pere, et paravant Denie Delaire (...)

/folio 55 recto/

Gaspard Delaires, par succession d'Adrien son pere, et paravant Denie Delaires (...)

Pierre Prevost, par retrait de Jean François Herlen, iceluÿ par achapt de Gaspard de Laires et paravant Adrien de Laires son pere, iceluÿ par succession de Denis de Laires (...)

Ignace le Roÿ, par succession de Jacques son pere, iceluÿ par acquisition de Philippe de le Barre (...)

Tous lesquels tenants a cause d'iceluÿ fief sont tenus payer lesdittes rentes quilz me doivent par chacun an aux termes desusd a eux assignez, publiez et criez a l'eglise de Mametz, sur et a peine de trois sols parisis d'amende pour chacune fois quilz seront deffailants de payer, au quel susdit fief et en tout ce quÿ est tenu de luÿ at justice fonssiere et non autre et touts tels droits qu'a justice fonssiere appartient, lequel fief doibt a mondit fief d'Andre dix livres parisis de relief, autant d'aide, vingt sols parisis de cambellage quant le cas ÿ eschiet et outre ce doibt a mon fief d'Andre recognoissance par chacun an au jour de la

/folio 55 verso/

toussaints une lance a rosiliet a trois pointes de retoisiez, et pour laquelle recognoissance estre quitte Jean de Canlers abandonna a feu Monseigr Philippe de la Viesville chl^r seigneur de Mametz &a, demie mesure de terre nommé le Riesquet seante assez pres de mon chateau de Mametz tenant vers mer a moy meme ce quil luÿ a quitté et abandonné tant et si longtemps quil plaira au seigneur dudit fief d'Ardre, lequel sil luÿ plaisoit de ravoire laditte recognoissance il seroit tenu de rendre et remettre en la possession dudit fief de Canlers ledit Riesquet contenant demie mesure et avecq il doibt a mondit fief d'Ardre le quint denier a la vente, don ou transport avec le service de plaid en ma cour audit lieu de Mametz, toutes et quante fois que deurement en est sommé et requis, en tous tels droits, services et redevabilitez que semblable fief sont tenus et doivent a mondit fief d'Ardre

Item je tient au lieu dudit Jean de Canlers a cause de mond fief d'Ardre un autre fief seant en la paroisse dudit Mametz, lequel se comprend et extend en une piece que tiennent plusieurs personnes, dont la declaration sensuit

Primes Jean Francois Herlen, par achapt de Charles Cocud a cause d'Isabelle Lartisien sa femme, et paravant Lievin Lartisien (...)

Marie Francoise de le Rue, veuve de Jacques Boiem, icelle par succession de Toussaints son pere, icelluÿ par achapt de Pierre Victoire Beauvois, par succession de Jeanne Marlle sa mere (...)

Jean Baptiste Darroult, a cause d'Anne Francoise Beauvois sa femme, icelle par succession de Jeanne Marlle sa mere (...)

/folio 56 recto/

Charles Antoine Lemaire, par succession de Marie Vasseur sa mere, et paravant Francois Vasseur (...)

Michel Lemaire, par succession de Marie Anne Deville sa mere, et paravant Marie Vasseur (...)

Estienne Martel, marchand de fer demurant en la ville d'Aire, par achapt de Jean Philippe et Sebastien Delbarre, et paravant Phles Delbarre leur pere (...)

André Saison, par achapt de Pierre Eustache Patinier sieur du Val, et paravant Jacques Patinier (...)

/folio 56 verso/

Madlle Lemÿre, par acquisition de Louise Bradel, et paravant Nicolas Bradel (...)

Les heritiers de feu Nicolas Marlle, et paravant Jean Ma[i]lle (...)

Charles Antoine Lemaire, par achapt de Jean Marlle (...)

Ignace Saison, par succession de Jeanne Cadart sa mere (...)

Lequel fief est tenu de mon fief d'Ardre a la charge de quatre livres parisis de relief pareil aide et dix sols parisis de cambellage quand le cas ÿ eschet, le cincquieme denier en la vente, don ou transport avec le service de plaids en ma cour dud Mametz, toutefois que requis et sommé en seront suffisamment, de tous tels droits service redevabilité que semblable fiefs sont tenus et doivent a mondit fief d'Ardre

/folio 57 recto/

Jean Philippe Delbarre, par succession de Philippe son pere, icelluÿ par achapt au decret des biens de Jean Pouvillion le trois d'aoust 1666, tient un fief contenant cinq quartiers de preÿs seants au pres du pont de Lassus (...), lequel fief il tient de moy a cinq sols parisis de relief, pareil aide et cambellage quand le cas ÿ eschiet, le quint denier a la vente, don ou transport, service de plaid en ma cour de Mametz toutefois quil en est sommé et requis et tous tels droits redevabilités que ses pairs et compagnons qui tiennent pareils fiefs que luÿ sont tenus faire.

Denis de Laires, par succession d'Adrien son pere, iceluÿ par relief de Denis de Laires, tient de moÿ un fief a cause de mondit fief d'Ardre et se comprend en un terrage quÿ s'extend et coeuille sur trois quartiers et demie de terre a labeure seants entre Marthes et Mametz art ... appartenant a l'eglise dud Mametz tenu de moÿ listant (...), lequel terrage les sensiers ou autres quÿ tiennent icelle terres luÿ sont tenus rendre et luÿ payer ledit droit les advestures y croissants devant que l'on y puisse rien prendre ny emmener sur la peine de soixante sols parisis et luÿ doibt estre rendu au village de Mametz en lieu pertinent, lequel fief il tient de moÿ a cause ditte a la charge de relief tel que la valleur dudit terrage pour un an, tel aide et cambellage coutumier quand le cas y eschet le cincquieme denier a la vente, don ou transport, service de plaid en ma cour quand requis et adjourné y est avec les autres francq hommes ses compagnons, ayants pareils fiefs que luÿ sont tenus faire

Les religieus du [Pré avain], paravant Alexandre Cappe fils de Pierre, tiennent un fief a cause de mond fief d'Ardre qui se comprend en ce qui s'ensuit

Prime cinq quartiers de terre a labeur seants sur le mont de St-Martin lez Aire (...)

Item la maladie de la ville d'Aire luÿ doibt par chacun an au terme de noel pour la maison et chef de lad maladie six deniers parisis

Pierre Wallart mareschal, tient au lieu de ... Wallart son pere auparavant Jacques Willeron

/folio 57 verso/

et par cÿ devant la veuve Adrien Oudart, sa maison seant dans la rue de Saint Martin faubourque de la ville d'Aire (...)

Noel Cattin tient au lieu d'Antoine son pere et paravant Nicolas le Merchier sa maison seante a maditte rie de St-Martin pour le present a usage d'hostellerie ou pend pour enseigne l'image de St-André (...)

Francois Delannoÿ tient trois mesures de terre dont six quartiers de la liste vers soleil furent auparavant a Marguerite Cappe et les autres six quartiers a Jean Papegay (...)

Noelle Wallart veuve de Baltazar Waninghue tient au lieu de Marguerite Cappe sept quartiers de terre a labeure seants audit lieu (...)

Pierre Mambraÿ et ses coheritiers tiennent au lieu de Pierre leur pere (...)

L'hospital des veuves des bourgeois de la ville d'Aire tiennent au lieu de Jean Papegay (...)

Noel de Canlers tient au lieu de Marguerite Cappe (...)

/folio 58 recto/

Jeanne Wenglart, veuve de Pierre Cappe, tient au lieu de la veuve et hoirs de Jean de Lannoÿ (...)

Jean Maquerel a cause de damlle Marie Marche sa femme, tient au lieu de Christophe Marche (...)

Jean Cappe tient au lieu de Francois Thirant (...)

Jean Macrel a cause de damlle Marie Marche sa femme, tient au lieu de Christophe Marche (...)

Martin Boullin tient au lieu de Guillaume Stope (...)

Hucon Testar tient au lieu de Louis Dupriez (...)

/folio 58 verso/

Oreiller du Roy

Lequel sondit fief il tient de moy a cause de mondit fief et seigneurie d'Ardre a douze sols parisis de relief, cambellage coutumier, pareil aide quand le cas y escheoit, le quint denier a la vente, don ou transport avec service de plaid en ma cour et seigneurie dud Mametz touttefois quil en est sommé ou requis duement avec les autres francs hommes ses pairs et compagnons qui dud fief tiennent pareils fiefs que le sien

Auquem mondit fief et en toutes les appartenances, appendance d'icelu y j'ay toutes justices et seigneurie viscomtiere en dessous, tant en mon domain comme sur tous mes hommes tenants en fief, en cotterie et tel droit, franchise, droiture qu'a justice et seigneurie fonssiere et viscomtiere appartient et tient ledit fief a un seul hommage de mondit tres haut et redoutable seigneur pour dix livres parisis de relief et cambellage coutumier, pareil aide quand le cas y eschoit, en vente, don, transport, eschange et autres alienation le cinquieme denier et tous autres service, redevabilitez que mes pairs et compagnons quy tiennent pareil fief et tiennent comme moy doivent et sont tenus de faire

Fief du Camp Deleberre

Item je tient et advoue tenir dudit Roÿ nostre sire a pareils droits, hommage et redevabilité et relief que dessus un autre fief nommé le Camps de le Bairre, lequel se comprend en quinze mesures de terre a labeure seantes aud lieu de le Bairre en deux pieces,

La premiere piece contenant douze mesures de terre a labeure sans en ce comprendre trois quartiers de terre et preys qui sont au milieu d'icelle piece que feue maditte Dame at acquis de Noel Darroult et par cÿ devant appartenant a Michel Dubois (...)

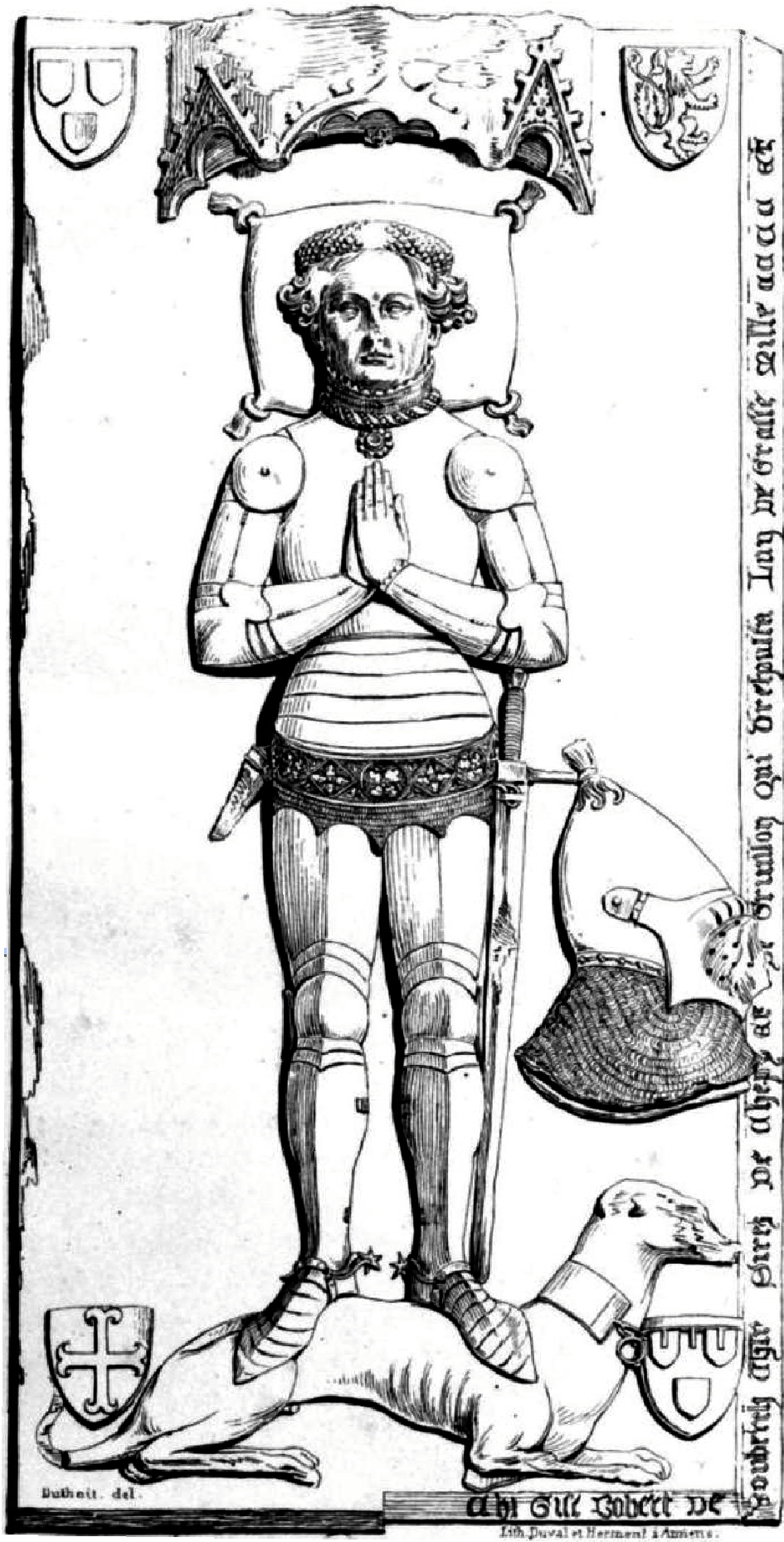
La seconde et derniere piece contenant trois mesures de terre a labeure seante aud lieu (...)

Fief d'Ardre

Item je tient et advoue tenir encore du roÿ nostre sire a pareils droits, relief, hommage et redevabilités que dessus un autre fief nommé aussi le fief d'Ardre seant entre Marthes et Cresques au travers duquel passe

/folio 59 verso/

le chemin quy meine dud Cresques a Marthes contenant vingt deux mesures de terre a labeure, listant vers mer a un autre fief a moy appartenant tenu du comte du Roeux, vers soleil et aboutant d'aval au terroire de Marthes, et d'amont au terroire de Cresques »

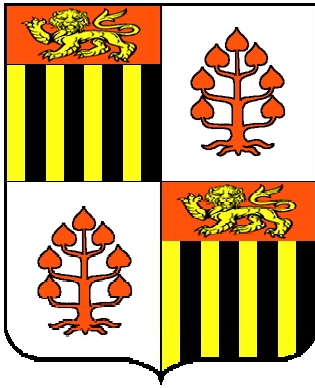


Bathott. del.

GILBERT DE

Lith. Duval et Herment à Amiens.

Goudrich Agne sire de Chery et de Brunlon Qui de puelle luy de Grasse mille aaaa ee



Un créquier issu du Ponthieu : les Marcotte descendants des comtes de Ponthieu ?

par
François CARON

> § > §

"L'archéologue a sa mission nettement tracée : s'il est de son devoir de fouiller les ruines des palais, il est de son devoir aussi de laisser dormir en paix la cendre des chaumières."

marquis René de Belleval, *Lettres sur le Ponthieu, lettre X, le compte de Lancelot de Bacouel, 1868.*

"Telle est la génération des générations: une génération s'en va, une autre génération vient. Il en est des hommes comme des feuilles d'un arbre, feuilles de l'olivier, du laurier, ou de tout arbre qui conserve toujours son manteau de verdure. Ainsi la terre porte les hommes, comme un de ces arbres porte des feuilles; elle est couverte d'hommes dont les uns meurent, dont les autres naissent pour leur succéder. L'arbre a toujours sa robe éclatante de verdure; mais vois au-dessous combien de feuilles sèches tu foules aux pieds."

Saint-Augustin, psaume 101

> § > §

De nombreux Audomarois descendent des Marcotte d'Affringues¹, et plus particulièrement de deux frères : Louis et Alexandre, vivant dans la seconde moitié du XVI^e siècle.

Louis Marcotte se marie trois fois : avec Péronne Le Verd, fille de Marant et de Marie Chrétien, puis le 24.10.1573 par contrat à Saint-Omer² avec Isabeau Le Vasseur, dame d'Huppy, fille de Jean, écuyer, licencié ès lois, seigneur d'Huppy, et de Louise de Renty ; et enfin le 10.06.1579 par contrat à Saint-Omer³ avec Marguerite de Cocquet, fille d'Eustache, seigneur de Mallove. De ces trois unions, six enfants sont parvenus à notre connaissance :

du premier lit :

§ Thomas, cité en 1581.

§ Bertin, étudiant à Paris en 1588.

¹ Cette famille ne doit pas être confondue avec les Marcotte de Saint-Omer, ni même avec celle des seigneurs de Roquetaire.

² Bibliothèque de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer, Gros des notaires, 4^E5/11, contrats de mariage 1573, n°25.

³ Bibliothèque de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer, Gros des notaires, 4^E5/17, contrats de mariage 1579, n°18.

Oreiller du Roy

§ Isabeau, *28.04.1570 par contrat à Saint-Omer⁴ Jehan Dallongeville⁵, **31.01.1579 par contrat à Saint-Omer⁶ Jehan Boutin, fils de Simon. Elle est citée dans le testament de son père en 1597 (cf. annexe 1).

§ Jehenne, * Robert Desgardins, **29.07.1598 par contrat à Saint-Omer⁷ Charles de la Creuze, écuyer, bailli de Serques. Elle est citée dans le testament de son père en 1597.

du second lit :

§ François, qui hérite des titres de son père en vertu du testament de Valentin de Pardieu (cf. *infra*), écuyer dans la compagnie du seigneur de Guernonval, seigneur de Samette, Lannoy, La Viéville, Berthelot, Pontdardenne, *18.05.1596 par contrat à Saint-Omer⁸ Adrienne de Gomicourt, dame de Vigemont et Martinville, fille d'Adrien, écuyer, sieur de Mortagne, Vigemont et Bonnières en partie, et d'Hermine de Tournay.

§ Roland, tué au siège de Zutphen, inhumé dans la chapelle du roi en 1584.

De son côté, Alexandre Marcotte épouse Marie Le Verd, sœur de Péronne *supra*. De cette union naît :

§ Adrienne, épouse de Gilles Bédague, laboureur au Waudubois (cf. annexe 1).

§ Robert, laboureur, marié à Adrienne Bauwin.

§ Jacques, curé de Tilques.

§ Sainte, épouse de Jean Obert.

§ Marie, *16.03.1613 par contrat à Saint-Omer Pierre Lecras.

On connaît à Louis et Alexandre trois autres frères : Roland, Jehan, prêtre chanoine de la cathédrale de Saint-Omer, et Jacques, curé de Quelmes.

Tous ceux-ci sont les fils de Martin Marcotte, né vers 1500, écuyer, homme d'armes, sieur de Lannoy, mort en 1544 ou 1545 au combat de la Croix-Laurent⁹, lui-même fils de Jehan Marcotte et de Marguerite de Lannoy, unis par contrat du 16.03.1495 en présence de leurs pères respectifs : Baudouin, seigneur de Berthelot, et Toussaint, seigneur de Lannoy.

> š > š

⁴ Bibliothèque de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer, Gros des notaires, 4^E5/8, contrats de mariage 1570, n°20.

⁵ Dont postérité dans de nombreuses familles bourgeoises de Saint-Omer : Parisis, Desgardins, Hochart, ... Cf. Michel Champagne, *Les Dallongeville de Nielles les Bléquin et Affringues*, Nord Généalogie, 2005, n°193, pp.261-276, et Michel Champagne, *Les Dallongeville, rectificatifs et compléments*, Nord Généalogie, 2006, n°194, pp.31-34.

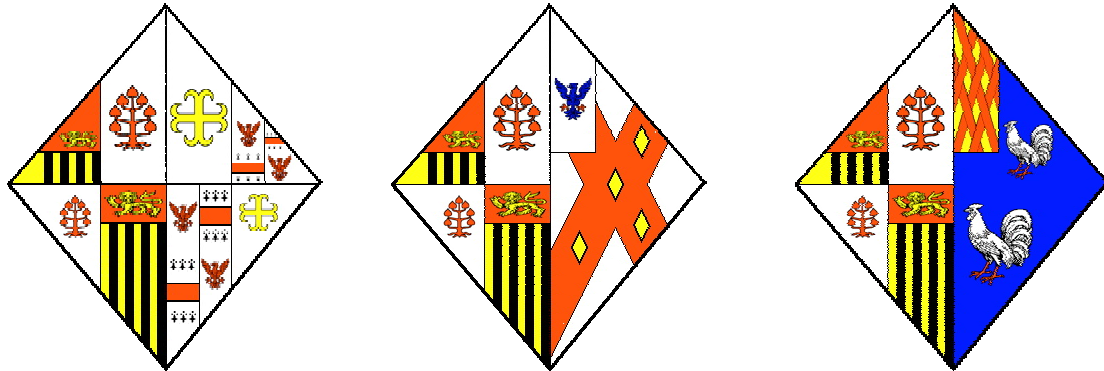
⁶ Bibliothèque de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer, Gros des notaires, 4^E5/17, contrats de mariage 1579, n°12.

⁷ Bibliothèque de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer, Gros des notaires, 4^E5/51, contrats de mariage 1598, n°52.

⁸ Bibliothèque de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer, Gros des notaires, 4^E5/45, contrats de mariage 1596, n°23.

⁹ "sur la chaucée de Boulongne entre Senlecq et les hayes de Beaumont" (*Archives de la famille de Beaulaincourt*, pièce n°1130, p.706). Dans leur *Histoire de Seninghem des origines à nos jours* publiée par le Comité d'Histoire du Haut-Pays, Jean-Claude Bouffart et Gérard Demagny indiquent à tort "Beaulencourt" (sic).

Louis Marcotte, écuyer, sieur de Lannoy, lieutenant de bailli de la terre et seigneurie de Curlu, lieutenant-général de la châtellenie de Tournehem pour le seigneur de la Motte, capitaine et bailli de Tournehem, pensionné par le roi d'Espagne en 1591, est celui par qui arrive réellement l'élévation de la famille. Il est d'ailleurs inhumé sous le maître autel de l'église d'Affringues, et représenté sur un tableau funéraire avec ses trois épouses successives et ses enfants dans la même église¹⁰. Louis doit cette élévation subite à un héritage.



¹⁰ « Nous at esté monsté une table d'hostel, en laquelle est dépaint l'image de la Résurrection de Nostre Seigneur, au pied de laquelle se voit escry ce qui s'ensuit :

Ici est Loys Marcotte, escuyer, sr de Lannoy, capitaine et lieutenant de la ville et chasteau de Tournehem, et ses trois fêmes, asscavoir damoiselle Péronne Le Verdt, Izabeau Le Vasseur, et Margueritte de Cocquet ; et aussy ses enffans qu'il at eut de sa première et seconde fême. Lequel trepassa l'an M.D.III^{xx} et

Et plus bas : Pries Dieu pour leurs ames.

Au foeuillet droit de lad^e table se voit despaint ung personnage en robe courte avec l'espée argentée, avecq pulpitre, à costé duquel se voit ung escu escartelé, le premier et dernier 4 pars (pals) contrepars (contrepallés) d'or et de sable de huit piedz (pièces), au chef de goeulle au léopart d'or ; les aultres d'argent au créquier de goeulle, avecq les représentations de quatre filz marles (mâles) derrière luy, le premier desquelz se voit avecq le gorgerin enrichy de clous en brodure d'or, led. personnage présenté par l'image de S^t-Loys. A l'autre foeuillet se voient trois dam^{les} en mesme reng au devant d'ung seul pilpitre, avecq chaperons de velour et accoustremens de dam^{les}, la première suivie de deulx filles accoustrées aussy en dam^{les} ; au devant duquel pilpitre et de la première desd. dam^{les} se voit ung escu escartelé, la première partie armoié des armes cy dessus ; la seconde escartelé, le premier et dernier à la croix anoré d'or, les aultres aussy escartelé, le premier et dernier d'argent à l'aigle de goeul, les aultres d'argent à la face de goeulle, trois ermines en chef et III en poincte. Le second escu aussy en lozenge, mi-partie des armes premièrement descriptes, l'autre partie d'argent au sautoir de goeulle chergé de cinq lozenges d'or, dont la V^e est couverte du canton d'argent à l'aigle d'azur menbré de goeulle. Le III^e escu aussy en lozenge, partie de samblables armes que dessus, l'autre partie d'azur, deulx cocqz d'argent menbrés de goeulle, au canton d'or freté de goeulle.

Au derière desd. personnage se voit l'image de S^t-Piere, et au derière dud. tableau se voient encoires les fêailles quy ont servy à le tenir attaché au lieu où vraysemblablement il at esté attaché, et que Guillaume Le Devin, oy à la requeste du deffendeur, nous at affirmé estre le mesme tableau qu'il a veu à cœur de l'église de Hafringues, mentionné par sa déposition. »

Ce document, trouvé dans le chartrier du château de Beauvoir-Rivière par Roger Rodière (*Archives de la famille de Beaulaincourt*, pièce n°1129, p.704) n'est pas daté.

Or, nous connaissons au moins trois générations successives de Guillaume Le Devin :

1. Guillaume Le Devin, * par contrat à Saint-Omer en 1569 Marie du Saultoir, **1595 Jehanne Hurtau.

1.1. Guillaume Le Devin, * Marie Leroy [** Edouard Bienaimé].

1.1.1. Guillaume Le Devin

Le premier, laboureur à Bayenghem, témoigne sous serment en 1605, alors âgé de 82 ans, de sa connaissance de la famille Marcotte, à commencer par Jehan Marcotte (il ignore toutefois la première alliance de Louis).

Le dernier, demeurant Gravelines, effectue une reconnaissance en 1663 d'une rente créée en 1625 par Gilles Le Devin, laboureur à Acquin, et son épouse Marguerite du Saultoir (Gilles étant le frère de Guillaume) au profit de François Marcotte.

Il semble donc qu'il faille dater ce document *a minima* de la seconde moitié du XVII^e siècle.

En effet, Valentin de Pardieu¹¹, seigneur de la Motte, lègue à son lieutenant Louis Marcotte par testament¹² du 13 août 1590 au Quesnoy "*pour la bonne faveur que je luy porte pour bon respect, les fiefs, terres et seigneuries de Samette¹³, Acquembronne et Pontdardenne¹⁴ pour après ma mort en jouir, et après luy son fils François seul, et en deffault desdits Marcotte et son fils François ou les hoirs dudit François, retourneront lesdites parties aux bourses du collège que dessus¹⁵¹⁶*". Ce legs donne lieu à un procès entre les familles Le Quien de Guernonval et Marcotte¹⁷, qui se conclut par une transaction le 20.03.1608 de François Marcotte, fils aîné de Louis (décédé entre temps).

¹¹ Notre propos n'est pas de faire ici la biographie de Valentin de Pardieu, connue de chacun.

Pour plus de précisions sur la vie de Valentin de Pardieu, on peut se référer à I.L.A. Diegerick, *Correspondance de Valentin de Pardieu, seigneur de la Motte, gouverneur de Gravelines, commandeur de l'ordre de Saint-Jacques, etc. (1574-1594)*, Bruges, 1857.

Toutefois, comme le mentionne Hirschauer, "*la publication de Diegerick [...] est incomplète et défectueuse. M. le chanoine Bled a signalé beaucoup de documents inédits pouvant aider à reconstituer l'intéressante biographie de ce personnage*". Cf. chanoine Oscar Bled, *La réforme à Saint-Omer et en Artois jusqu'au traité d'Arras (épisode de la pacification de Gand), 1577-1579*, mémoires de la société académique des antiquaires de la Morinie, tome XXI, Saint-Omer, 1889, pp.201-484.

On rappellera donc simplement que la maison de Pardieu est originaire d'Avremesnil, dans le pays de Caux, où elle est connue depuis 1260.

Valentin de Pardieu, né vers 1520 à Saint-Omer, est lieutenant-général d'artillerie et commandeur de l'ordre de Saint-Jacques. Il contribue activement à la contre-réforme catholique et est nommé gouverneur de Gravelines.

Le 04.02.1584 il achète aux Hallowyn (vente approuvée par Philippe II le 18) la seigneurie et le château d'Esquelbecq. Dès 1586, il confie à Marc la Serre le soin de créer un carillon pour la ville. Les cloches de celui-ci comportent souvent sa devise (*vaincre ou mourir*). Le texte (originellement en flamand) de la mélodie interprétée est :

"*Adieu Esquelbecq.*

Adieu beau carillon.

*Je pars pour des contrées lointaines avec Monsieur le Baron
et sa noble compagnie.*

Là nous vivrons, si heureux.

Adieu Esquelbecq.

Adieu beau carillon.

*Je pars pour des contrées lointaines avec Monsieur le Baron,
avec ses commandants, ses soldats et ses sergents."*

Les francophones ont transformé les paroles de manière moins flatteuse :

"*Dragon, pour boire.*

on dit que vous avez renom.

Mais pour combattre

on dit que non. Non.

On dit que vous avez été

au combat sans avoir tiré

ni coup de sabre, ni coup de pistolet."

Valentin de Pardieu meurt au siège de Doullens le 16.07.1595. La commune d'Esquelbecq a pris ses armes et devise pour blason, à savoir *d'or au chevron d'azur accompagné de trois étoiles de gueules*. Devise : *vaincre ou mourir*. Ce blason orne les étiquettes de la célèbre bière locale : la blonde d'Esquelbecq.

¹² *Archives de la famille de Beaulaincourt*, pièce n°1120, pp.690 et suivantes.

Il lègue par ailleurs à "*Jehan de Pardieu, filz d'André de Pardieu mon oncle demourant à Beauvois en Beauvoysin*" "*la Motte et tout ce que j'ay à Baynghem*", "*la terre et seigneurie de Colomby*" et "*le bois de la croix et ce qu'en dépend*".

Il lègue à "*mon héritière maternelle unique Jehenne Le Quien (sic) fille de Monseigneur de Guernonval, ma cousine germaine, à laquelle appartiendra la cense de Courouble toute entière, comme elle est présentement avec les acquetz et amendemens que j'ay fait tout allentour*".

Il nomme pour exécuteurs testamentaires Julien de Wissocq, seigneur de Bomy, Adrien de Noyelles, sieur de Croy, son beau-frère, et "*Loys*" Marcotte (Louis Marcotte est donc à la fois héritier et exécuteur testamentaire).

¹³ Le seigneur de la Motte avait acquis la terre et seigneurie de Samette, ainsi que le fief de la Viéville à Acquembronne, à François de Moreuil, seigneur du Fresnoy, par acte du 15.01.1563.

¹⁴ Fief de Lumbres tenant de la seigneurie d'Helfaut.

¹⁵ Il s'agit de la fondation d'un collège à Douai.

¹⁶ *Archives de la famille de Beaulaincourt*, pièce n°1120, p.693.

¹⁷ Les *Annales du Comité flamand de France* de 1859 (p.161), indiquent que Philippe Le Vasseur de Guernonval est le neveu de Valentin de Pardieu.

Dans leur *Histoire de Seninghem des origines à nos jours* publiée par le Comité d'Histoire du Haut-Pays, Jean-Claude Bouffart et Gérard Demagny recopient ce lien oncle / neveu et présentent la filiation ci-dessous :

On peut légitimement s'étonner que le seigneur de la Motte ait ainsi légué un des principaux apanages de sa succession à son lieutenant au détriment de sa propre famille, sauf à considérer qu'il pourrait y avoir entre les deux hommes davantage que ce lien de subordination seigneuriale.

> Š > Š

En effet, la mère de Louis et Alexandre Marcotte est Marie de Bernastre du Vaudubois, fille de Pierre, gentilhomme, seigneur du Vaudubois¹⁸.

On note d'ailleurs que les liens entre les deux familles perdurent bien au-delà de ce mariage. En 1597, Michelle de Bernastre, âgée de 89 ans, veuve d'Antoine de Zommere, nomme Louis Marcotte comme son exécuteur



1. N. de Pardieu

1.1. Jean de Pardieu, seigneur de la Motte, * Adrienne de Chastelet.

1.1.1. Valentin de Pardieu

1.2. Jacques de Pardieu, seigneur de Chastelet, Lumbres et Coulomby

1.2.1. Marie de Pré, * Jean Le Quien de Guernonval, lieutenant d'Hesdin

1.2.1.1. Philippe Le Vasseur de Guernonval.

Si cette filiation était avérée, Philippe de Guernonval ne serait pas le neveu de Valentin, mais le fils de sa cousine germaine. Par ailleurs, comment expliquer que Marie de Pré ne porte pas le nom de son père ? Enfin, on notera que Jean de Pardieu et Adrienne de Chastelet ne sont pas les parents de Valentin, mais ses grands-parents paternels.

En réalité, si Valentin de Pardieu est bien le cousin germain de la mère de Philippe Le Vasseur de Guernonval, la parenté entre Philippe et Valentin s'établit ainsi :

1. Antoine Baudouin du Pret, seigneur du Couroux, gouverneur de Hesdin, * Catherine du Moulin.

1.1. Catherine du Prêt * Jehan de Pardieu, seigneur de la Motte, surintendant des fortifications de Hesdin.

1.1.1. Valentin de Pardieu

1.2. Marie du Pret * Jean Le Quien, seigneur de Guernonval et Rongemont, lieutenant au bailliage de Hesdin.

1.2.1. Jehenne Le Quien, dame de Guernonval, *19.06.1550 Mathieu Le Quien, ** Toussaint Le Vasseur.

1.2.1.1. Philippe Le Vasseur dit Le Quien de Guernonval.

Or, Valentin de Pardieu, de son union avec Françoise de Noyelles, avait eu deux filles :

§ Antoinette, épouse de Charles d'Aumale, baron de Chuignolles, seigneur de Haucourt et de Rancourt, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, gouverneur du dauphin François, de Charles, duc d'Orléans, qui furent envoyés en Espagne pour otages de l'exécution du traité de Madrid entre François 1^{er} et Charles Quint.

§ Adrienne, épouse de Gilbert de Marle, seigneur de Neufbains et demeurant à Montgardé Aubergenville (décédé après 1574).

On peut se demander de quel droit les Le Quien, parents plus éloignés de Valentin, se portent partie contre les Marcotte, alors même que les propres filles de Valentin de Pardieu ne le font pas, et ce d'autant que le testament de Valentin de Pardieu prévoyait des legs aux Marcotte, Le Quien, ... "*au cas où je meurs sans enfant ou enfans*", ce qui n'est pas le cas. Le fait que Philippe Le Vasseur de Guernonval succède à Valentin comme gouverneur de Gravelines a-t-il un lien avec ce procès ? Ces aspects du dossier demeurent à ce jour une zone d'ombre.

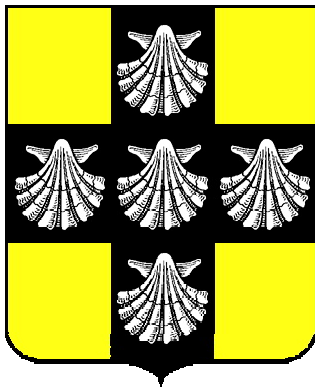
¹⁸ Cette seigneurie nous est connue dès 1189, en vertu d'une donation faite à l'abbaye de Saint-Bertin transcrite par Daniel Haigneré. La motte castrale du Vaudubois est toujours parfaitement visible.

Dans leur *Histoire de Seninghem des origines à nos jours* publiée par le Comité d'Histoire du Haut-Pays, Jean-Claude Bouffart et Gérard Demagny présentent la famille de Bernastre comme protestante, sans détail d'une quelconque source. Nous nous étonnons de ce fait de l'alliance entre les Marcotte, fidèles hommes d'armes de leurs majestés très catholiques de père en fils (Martin meurt au combat, son fils Louis est pensionné par le roi d'Espagne, son petit-fils Roland meurt également au combat), et une famille supposément protestante. De la même manière, Marie de Bernastre n'a-t-elle pas épousé en 1598 un "*gentilhomme de l'artillerie de Sa Majesté catholique*" ? Enfin, comment expliquer alors que l'on retrouve les baptêmes des enfants de Folquin de Bernastre dans les registres de catholicité de la paroisse Saint-Sépulcre à Saint-Omer ?

testamentaire¹⁹. Ce dernier est également témoin des mariages d'Anne de Bernastre en 1588 avec Fol du Pré et de Marie de Bernastre en 1598 avec Estienne Le Ceinère. Vers 1600, François de Marcotte, fils de Louis, écuyer, sieur de Samette, fait aveu²⁰ de sa terre de Lannoy, à Robert de Bernastre, écuyer, sieur de Val du Bois et du Hamel-Brillart à Bayenghem²¹.

Le nom de la mère de Marie de Bernastre ne nous est pas connu. Il existe toutefois à la fin du XVe siècle un Pierre de Bernastre, écuyer, sieur de Nempont, marié à Marie Raisse²², qui achète la terre de Bayenghem. Son fils Gilles, seigneur de Bayenghem, épouse Marie de Fromensant. Leur fils Guillaume, seigneur de Bayenghem, épouse Jeanne Reghe.

On compte ensuite parmi les seigneurs de Bayenghem Alléaume²³, écuyer, époux de Jehenne Liennart puis d'Anne-Marie Caucheteur et Jacques-François, né en 1646. Le fils d'Alléaume, Robert, chevalier, baron de Bayenghem, épouse Marie de Frohen²⁴, dont il a Marie-Françoise de Bernastre, qui épouse en 1631 Louis Dausque, seigneur de Floyecques, et réside avec son mari à Vaudringhem²⁵.



On trouve encore une Nicole de Bernastre, fille de Pierre, mariée en 1518 à Antoine Dausque, mayeur de Saint-Omer en 1552 et Marie-Ursule de Bernastre²⁶, épouse au milieu du XVIIe siècle de Charles de Régnier, écuyer, seigneur de Valvalon²⁷.

Nous savons que les Bernastre portent *d'or à la croix de sable chargée de 5 coquilles d'argent*²⁸. Or, à cette même époque, une autre famille de la région dispose des mêmes armes : il s'agit des Boubers²⁹.

¹⁹ Bibliothèque de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer, Gros des notaires, testaments, 1597, n°2.

²⁰ *Archives de la famille de Beaulaincourt*, pièce n°1127, p.702.

²¹ On a ensuite Pierre-Dominique de Bernastre, écuyer, seigneur de Bayenghem, Vaudubois, Hamel, en 1669 et Jean-Baptiste de Bernastre, fils et héritier de Jacques-François de Bernastre, fils et héritier de Léandre-Joseph de Bernastre, frère et héritier de Jacques-François de Bernastre, qui vend la terre du Hamel par contrat du 16.11.1737 à Jacques-Joseph Descamps, sieur d'Inglebert, et Marthe-Magdeleine Renardy. Cf. Justin de Pas, *Notes pour servir à la statistique féodale dans l'étendue de l'ancien bailliage et de l'arrondissement actuel de Saint-Omer*, tome premier, Saint-Omer, 1924, p.49 et p.304, & *Archives de la famille de Beaulaincourt*, pièce n°1145, p.723.

²² Justin de Pas, *op.cit.*, p.49.

²³ Dans leur *Histoire de Seninghem des origines à nos jours* publiée par le Comité d'Histoire du Haut-Pays, Jean-Claude Bouffart et Gérard Demagny donnent Alléaume fils de Pierre de Bernastre. Une simple analyse chronologique aurait permis de voir l'impossibilité de cette filiation : Marie de Bernastre, fille de Pierre, épousant Martin Marcotte en 1495, Pierre doit être né vers 1440/1450, soit environ 80 à 90 ans avant Alléaume. La filiation fournie par Fernand Violette de Noircarmes, donnant Alléaume arrière-petit-fils de Pierre, est donc bien plus vraisemblable.

²⁴ L'ascendance de Marie Frohen et la descendance du couple Bernastre – Frohen est présentée avec sérieux par Michel Champagne, *Les de Frohen, seigneurs d'Hocquincourt à Verchin*, Nord Généalogie, 1999, n°159, pp.316-327.

²⁵ Sauf durant les troubles de 1641 au cours desquels ils se réfugient à Saint-Omer. Le 26.02.1641, le couple vend la prévôté de Quelmes et d'Acquin, soit 51 mesures de terres, à Charles de Régnier et Marie-Ursule de Bernastre. Cf. Noël Lhomme, *Aperçu sur les familles d'Ausque et de Cocquempot et leurs fiefs et terres sur le bailliage de Saint-Omer du XIVe au XVIIIe s.*, Bulletin Historique du Haut-Pays, n°46, 1993 & Justin de Pas, *op.cit.*, p.267.

Dont postérité du couple Dausque – de Bernastre dans la maison de Bersacques.

²⁶ Justin de Pas, *op.cit.*, p.308.

²⁷ Nous nous contentons de mentionner ici les notables audomarois de cette famille, sans vouloir en dresser une généalogie exhaustive, déjà rédigée par Fernand Violette de Noircarmes.

²⁸ Dans leur *Histoire de Seninghem des origines à nos jours* publiée par le Comité d'Histoire du Haut-Pays, Jean-Claude Bouffart et Gérard Demagny attribuent aux Bernastre *d'azur à trois jumelles d'or en pointe, étoile à six rais de même, accolée d'or, d'une croix de sable à cinq coquilles d'argent*. Il s'agit là d'une erreur : comme l'indique Robert de Saint-Loup, la première partie du descriptif correspond à une variante des armes de la maison de Beaufort. Il faut donc voir dans ces armes celles de Louis-François de Beaufort, seigneur de Bailleul-aux-Cornailles et de Monchy-Breton, et de son épouse (et petite-cousine) Catherine de Bernastre, fille de Folquin de Bernastre.

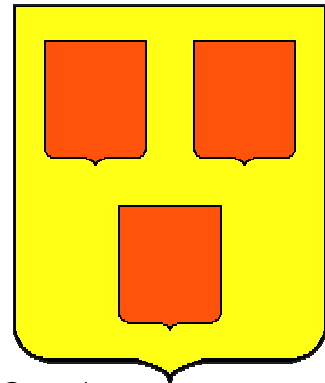
²⁹ Une troisième famille disposait encore des mêmes armes, mais elle est trop éloignée pour être prise en considération : il s'agit des Grailly, captals de Buch, originaires du pays de Gex, en Bourgogne, possédant des terres en Savoie et en Gascogne. L'un d'eux, Jean III de Grailly, fut proche de la famille royale anglaise, qui le nomma

Ceux-ci, de par l'ancienneté de leur lignage et l'importance de leurs fiefs, semblent avoir bien plus de lustre et de prestige que les Bernastre.

> š > š

Qui sont ces Boubers ? Le marquis de Belleval les fait prudemment³⁰ remonter à Jean de Boubers³¹, chevalier, seigneur de la Motte-les-Auxy, vivant en 1320. Ils pourraient donc être issus de la maison d'Abbeville³², originaire du Ponthieu, qui portait *d'or à trois écussons de gueules*.

De son côté, Saint-Allais, utilisant des documents remontant à 1223, n'hésite pas à faire débiter ce lignage avec Hugues Ier, comte de Ponthieu³³. Selon lui, Enguerrand d'Abbeville serait fils de Guy de Ponthieu, abbé de Saint-Riquier et de Forest-Moutier, lui-même second fils du comte Hugues Ier de Ponthieu³⁴.



sénéchal de Guyenne. Ses descendants combattirent avec les Anglais pendant la guerre de cent ans, notamment Jean IV, qui fut popularisé par la série télévisée "Thierry la Fronde" : cousin de Gaston Phébus, comte de Foix, il est un des proches du "prince noir" et fait plusieurs fois prisonnier du Guesclin. Il se distingue notamment lors de la bataille de Poitiers en 1356. Il est finalement fait prisonnier à son tour et meurt en prison à Paris. L'actuelle commune de Grilly (dans l'Ain) a d'ailleurs adopté les armes des Grailly, en les brisant : *cantonée en chef, à dextre d'un glaive romain de gueules et à senestre d'une fleur de lys d'azur*.

³⁰ Belleval indique : "la maison de Boubers est incontestablement une des plus anciennes et des plus nobles de toute la Picardie, qu'elle soit ou ne soit pas issue des d'Abbeville qui descendaient authentiquement des comtes de Ponthieu. Les uns adoptent cette origine, d'autres la réfutent. Bien qu'il me paraisse y avoir de fortes présomptions en faveur des premiers, il ne m'appartient pas d'approfondir cette question, et je ne pourrais d'ailleurs le faire sans manquer à la réserve que je me suis imposé dans mon travail, réserve que chacun appréciera." (marquis René de Belleval, *Nobiliaire de Ponthieu et de Vimeu*, tome 1, Amiens, 1861-1862, p.66).

Au chapitre "Abbeville", le marquis est pourtant plus prudent sur le lien entre les Boubers, les Abbeville et les Ponthieu. Il écrit : "cette maison, qu'on dit être issue des comtes de Ponthieu [...] quelques généalogistes ont affirmé [...] qu'elle s'était continuée dans la maison de Boubers [...] et se sont fondés sur ce que les d'Abbeville, seigneurs de Boubers, avaient, dans beaucoup d'actes, omis leur nom patronymique pour ne paraître que sous le nom de leur seigneurie." (marquis René de Belleval, *op.cit.*, tome 1, Amiens, 1861-1862, p.1).

Il est vrai que cet argument est parfaitement recevable : pour ne citer que deux autres exemples, il suffit de voir :

1) le nombre de branches engendrées par les châtelains de Saint-Omer, qui ont adopté leur propre "patronyme" en vertu de leur seigneurie : Fauquembergue, Zuytpeene, Morbecque, Wallon-Cappel, ... Cf. Thomas Delvaux, *La famille et le clan : cohésion et rivalités dans le nord de la France*, in *Liens de parenté et lignages*, colloque international de Saint-Riquier, 6-7 décembre 2008.

2) ou encore celui de la maison de Sainte-Aldegonde, dont les branches cadettes (celles-ci devenant parfois les aînés au gré des extinctions) ont pris les noms de Noircarmes, Roisin, Bours ou Genech, autant de seigneuries du giron familial. Cf. François Caron & Thomas Delvaux, *Du Vieux Marché à Saint-Petersbourg, histoire généalogique de la Maison de Sainte-Aldegonde*, à paraître.

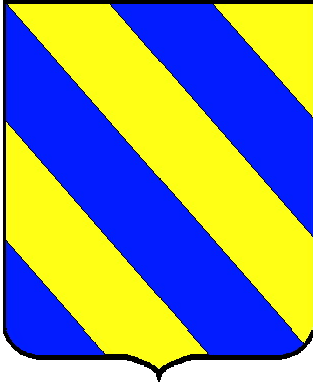
Toutefois, l'essentiel des arguments proposés par Saint-Allais et par le comte de Boubers-Abbeville repose sur des actes mentionnant des Abbeville seigneurs de Boubers. Nous ne nous étendons pas sur la prudence qu'il convient d'observer entre "Mr de Y" et "Mr de X, seigneur de Y".

³¹ Confirmant en cela les origines de la famille figurant dans les éléments fournis par Jean de Boubers, seigneur de Bernastre, homme d'armes dans la compagnie de Mgr de la Meilleraye, pour prouver sa noblesse en 1540.

³² Dans sa *Belgique héraldique*, Poplimont fait descendre des Abbeville une autre famille célèbre de nos contrées, les Ennetières, a contrario de l'extraction roturière qu'en donne du Chastel de la Howardries-Neuvireuil. Cette famille d'Ennetières, qui détenait le marquisat de Mottes, avait notamment racheté le château de Bours aux Sainte-Aldegonde lors de la Révolution, profitant de son statut de maison étrangère. Il s'agissait en réalité d'un arrangement familial, puisque trois mariages unissaient les deux maisons. Cf. François Caron, *Quand trois écussons de gueules deviennent d'azur*, à paraître ; et François Caron & Thomas Delvaux, *Du Vieux Marché à Saint-Petersbourg, histoire généalogique de la Maison de Sainte-Aldegonde*, à paraître.

³³ Marié à Gisèle, fille d'Hugues Capet et d'Alix d'Aquitaine (et non sœur d'Hugues Capet comme l'indique Belleval dans son *Nobiliaire de Ponthieu et de Vimeu*).

Oreiller du Roy



S'il existe bien un Guy, frère du comte Enguerrand Ier de Ponthieu, abbé de Saint-Riquier, aucun document d'archive ne permet toutefois, à notre connaissance, d'indiquer qu'il a eu une postérité, et encore moins que celle-ci est à l'origine de la maison d'Abbeville³⁵.

Enfin, un récent article, se fondant sur la diffusion du prénom Enguerrand, émet l'hypothèse qu'Hugues Ier, comte de Ponthieu, pourrait être issu des comtes de Hainaut (par les hommes ou par les femmes)³⁶.

> š > š

Quoiqu'il en soit des ces liens hypothétiques entre les Boubers, les Abbeville, les Ponthieu et les Hainaut, l'écart lignager à l'époque moderne est tel entre les Boubers et les Bernastre du Vaudubois qu'on est en droit de s'interroger sur cette "cohabitation" héraldique :

- soit les Boubers avaient connaissance des armes des Bernastre du Vaudubois et, considérant que cette famille était issue de leur maison, n'ont pas protesté ;
- soit les Boubers ignoraient ce fait et une éventuelle "usurpation"³⁷ ;

³⁴ Thèse également relayée par P. Roger, de la société des antiquaires de Picardie, et par des auteurs contemporains. La position de Saint-Allais est extrêmement affirmative, au point d'intituler son chapitre "de Boubers-Abbeville-Tunc" (Nicolas Viton de Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France, ou Recueil général des généalogies historiques des maisons nobles de ce royaume*, 2^{ème} édition, tome 8, première partie, Paris, 1874, pp.158-178). Il s'appuie notamment sur :

- § une charte confirmée par l'évêque d'Amiens en 1223, dans laquelle Guillaume d'Abbeville, seigneur de Boubers est dit "*quondam domini de Boubersch*" et effectue une donation à l'abbaye de Willancourt ;
- § une donation de 1239 à la même abbaye par Girard, fils de Guillaume, dans laquelle il est dénommé "*Girard d'Abbeville, chevalier, sire de Boubersch*" ;
- § la ratification par le même Girard en 1251 d'une donation à cette abbaye par "*Guillaume de Boubersch*", son frère, et dans laquelle il est dénommé "*Girard, sire de Boubersch*" ;
- § le mausolée de Robert de Boubersch, avec l'inscription "*Chi gist Robert de Boubersch, chevalier, seigneur de Chepi et de Gruisson, qui trépassa l'an de grâce 1451*", et sur lequel deux des quatre écussons figurent les armes d'Abbeville (et dont un descriptif exhaustif est fourni par le comte de Boubers-Abbeville pour la Société des Antiquaires de Picardie) ;
- § le fait que les seigneurs de Fontaines, issus des Abbeville, n'étaient connus que sous le nom de leur seigneurie depuis Saint-Louis.

Cette position est abondamment relayée par le comte de Boubers-Abbeville, dans ses *Détails historiques*, qui s'appuie, outre le gisant, sur un "*armorial inédit de 1539 que possède l'auteur de la notice et qu'ont vérifié MM. les commissaires de la Société des Antiquaires* [intitulé] *Recueil du blason d'armes de toute la noblesse de la chrétienté, rangés selon leur ordre, titre et ancienneté en chaque royaume, pays et république, par moi Pierre Coligni, noble Cambrésien, l'an de notre seigneur 1539 vu et corrigé par moi Henri Prevost Delval, seigneur de Fenans, roi d'armes et généalogiste de Sa Majesté catholique au respectif titre de la comté d'Artois et pairie de Lille*".

Le comte de Boubers-Abbeville mentionne "*une seconde maison de Bernâtre à laquelle les nobiliaires [...] donnent pour armes : parti or et azur*". Dans son *Dictionnaire des figures héraldiques*, Renesse indique onze familles portant ces armes ... dont la maison de Bernasse, en Bretagne. Nul doute qu'il faille y voir là l'erreur du comte de Boubers-Abbeville.

³⁵ Il n'est toutefois pas rare, à l'époque, de trouver des abbés ou des religieuses ayant une descendance : ayant été unis par le mariage, et étant devenus veufs ou veuves, ceux-ci décident de se retirer en fin de vie, et de vivre le reste de leurs jours à l'abri d'une abbaye où ils prononcent leurs vœux.

³⁶ Cf. Stéphane Lecouteux, *Sur l'origine des comtes de Ponthieu du XI^e siècle et la diffusion du prénom Enguerrand*, 2006.

³⁷ Ceci n'est pas inconcevable, on connaît de multiples exemples similaires. Ainsi, les Bade et les Ligne portèrent tous deux *d'or à la bande de gueules*. La réglementation en matière héraldique veut que tant qu'il n'y a pas volonté manifeste d'usurper les armes d'autrui, les juges d'armes laissent la possession des armoiries en l'état. Sur cette question, on lira avec profit : Alain Texier, *Qu'est-ce que la noblesse ? Histoire et droit*, Tallandier, 1988.

- soit, enfin, cette éventuelle "usurpation" a donné lieu à un procès, dont la postérité ne nous est pas parvenue.

On peut d'autant plus s'interroger sur un lien entre les deux familles quand on constate que le Jean de Boubers³⁸ *supra* épouse Mahaut (ou Madeleine) de Rayneval³⁹, dame héritière de Bernastre⁴⁰, dont il adopte les armes. C'est ce couple qui est la tige du lignage des Boubers, seigneurs de Bernastre.

Leur fils, Pierre de Boubers, écuyer, seigneur et vicomte de Bernastre, seigneur de Tuncq et la Motte, sénéchal de Domart-en-Ponthieu, épouse en secondes noc⁴¹ Valentine de Pardieu, de la même famille que le seigneur de la Motte. La boucle semble bouclée ! Est-ce par cette alliance Boubers-Pardieu que l'on doit envisager une parenté entre Valentin de Pardieu et son lieutenant Louis Marcotte ? S'il s'avérait, ce lien serait très tenu en regard des seigneuries concédées dans le testament.

> š > š

Au vu de ces divers éléments, on peut donc formuler l'hypothèse que des liens du sang, qui expliqueraient la générosité du seigneur de la Motte envers son lieutenant, ont pu unir Louis Marcotte et Valentin de Pardieu, même s'ils sont forcément par alliance ou lointains⁴² ; et que ces liens pourraient être rendus d'autant plus denses et complexes que les Bernastre du Vaudubois pourraient être des cadets de la maison de Boubers, dont ils portaient les armes et le nom d'une de leurs terres.

Toutefois, comme "*les opinions se forment davantage sur des présomptions que sur des connaissances objectives*"⁴³ et comme "*l'intuition est à la connaissance ce que la canne blanche est à l'aveugle*"⁴⁴, force est de constater qu'aucune charte, acte notarié ou autre document ne permet à ce jour de confirmer un lien direct entre Louis et Alexandre Marcotte, Valentin de Pardieu et la maison de Boubers.

³⁸ il est fils d'Hugues d'Abbeville de Boubers, chevalier, seigneur de Tuncq, La Motte et Vitz, lui-même frère de Girard d'Abbeville, chevalier, seigneur de Boubers, Domvast, Ivregny et Fressenneville, époux de Jeanne de Créquy, fille de Jean et de Marguerite de Beauvais... Le couple Abbeville-Créquy figure parmi les aïeux à la 9^{me} génération de Françoise de Noyelles, épouse de Valentin de Pardieu (celle-ci descend à plusieurs reprises des Créquy, mais également du couple Mailly-Rayneval - cf. *infra* - et des comtes de Ponthieu via les Dammartin, offrant ainsi un trait d'union parfait entre les familles dont il est l'objet ici ; elle descend également comme il se doit des châtelains de Saint-Omer et des Sainte-Aldegonde). Quand on sait également que Valentin de Pardieu a pour aïeule à la 7^{me} génération Marie Jeanne de Créquy épouse de Mathieu, seigneur de la Rachie, et qu'on sait qu'Enguerrand de Créquy achète la terre de Wambercourt en 1397 à Robert et Guy de Boubers (cf. comte Rodolphe de Brandt de Galametz, *Histoire généalogique de la maison de Tramecourt*, Arras, 1881), on se dit qu'un créquier peut en cacher beaucoup d'autres !

³⁹ Le prestige des Rayneval n'a rien à envier aux Abbeville-Boubers : à cette époque, cette famille picarde est alliée entre autres aux Enghien, Oignies, Mailly, Luxembourg, Ailly, Picquigny et Coucy. Elle fournit notamment Raoul, grand-panetier de France, et Valeran, comte de Fauquembergue par succession de sa tante Jeanne de Luxembourg (cf. Thomas Delvaux, *Le sang des Saint-Omer des croisades à la quenouille en Artois, Flandre, Normandie, Angleterre et dans les Etats Latins d'Orient*, Tatinghem, 2007, p.313), mort à la bataille d'Azincourt. Elle s'éteint dans la maison de Mailly, en faveur de laquelle la seigneurie de Rayneval est érigée en duché-pairie en 1777.

⁴⁰ La terre de Bernastre restera dans la maison de Boubers jusqu'à la mort de Charles-François de Boubers, vicomte de Bernastre, en 1811, et aura des ramifications dans les Antilles. Cf. Jean Bonnet, *Descendance féminine des Boubers, en Guadeloupe*, Généalogie & Histoire de la Caraïbe, 1991, n°29, p.369.

⁴¹ Il avait épousé en premières noc^{es} Jeanne de Neufmez, dame de Domart, non loin de Lanches-Saint-Hilaire, <http://www.morinie.com/LanchesStHilaire.pdf>

⁴² Si l'on considère que Marie Raisse, épouse de Pierre de Bernastre, pourrait être la grand-mère maternelle de Louis Marcotte, ce lien du sang interviendrait *a minima* au niveau des arrière-grands-parents de Louis.

⁴³ Robert Baillie, *La nuit de la Saint-Basile*, Montréal, 1990.

⁴⁴ Jérôme Touzalin.

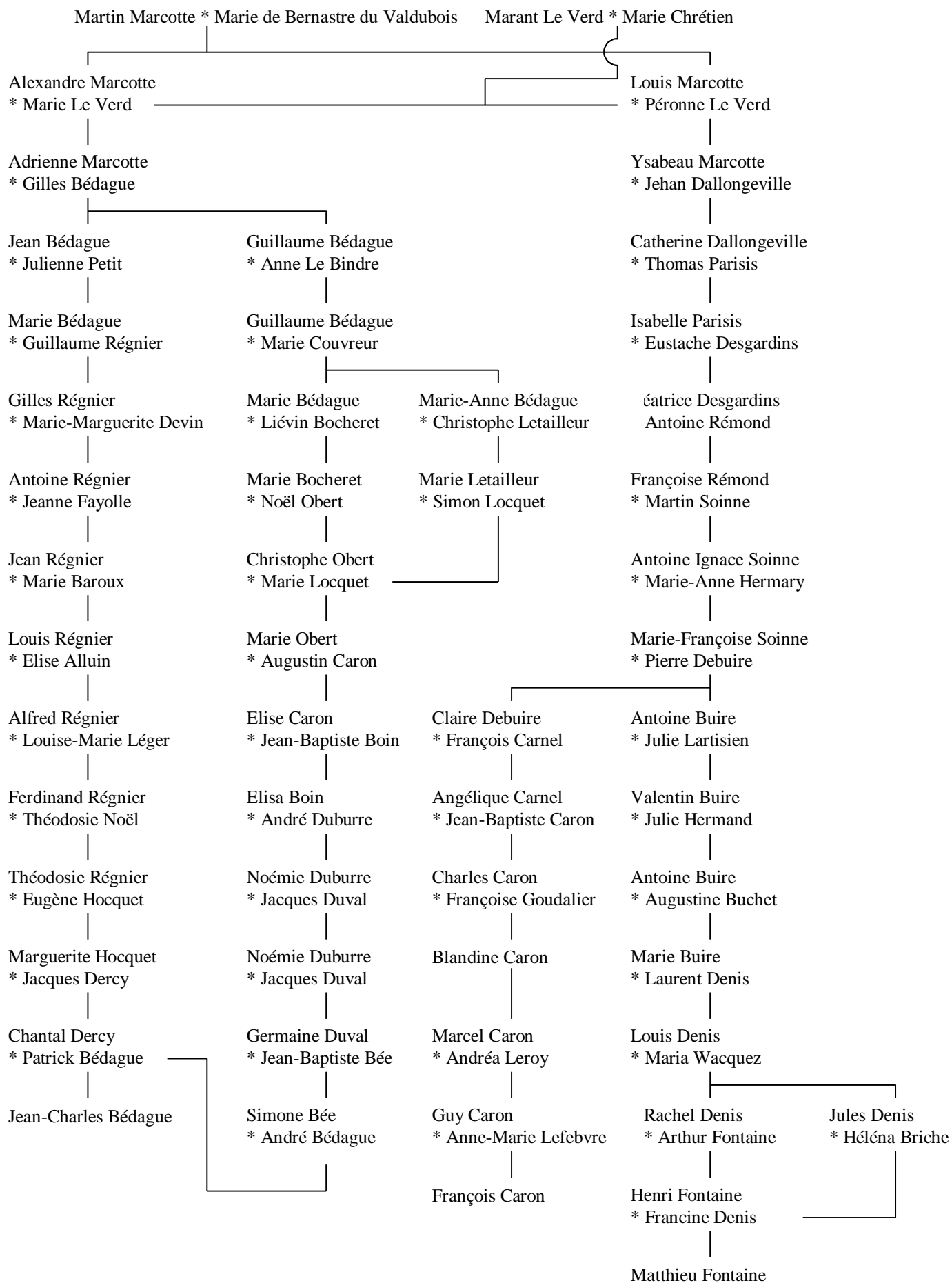
Sources :

- § Gros des notaires, Bibliothèque de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer.
- § Fonds Fernand Violette de Noircarmes, Bibliothèque de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer.
- § chanoine Oscar Bled, *La réforme à Saint-Omer et en Artois jusqu'au traité d'Arras (épisode de la pacification de Gand), 1577-1579*, mémoires de la société académique des antiquaires de la Morinie, tome XXI, Saint-Omer, 1889, pp.201-484.
- § marquis René de Belleval, *Nobiliaire de Ponthieu et de Vimeu*, 2 volumes, Amiens, 1861-1864.
- § Pierre Bétourné d'Haucourt, *La Maison de Pardieu, branche des seigneurs d'Avremesnil*, revue généalogique normande, n°70, avril/juin 1999.
- § Pierre Bétourné d'Haucourt, *La Maison de Pardieu, compléments*, revue généalogique normande, n°81, janvier/mars 2002.
- § Jean Bonnet, *Descendance féminine des Boubers, en Guadeloupe*, Généalogie & Histoire de la Caraïbe, 1991, n°29, p.369.
- § François Caron, *Quand trois écussons de gueules deviennent d'azur*, à paraître.
- § François Caron & Thomas Delvaux, *Du Vieux Marché à Saint-Petersbourg, histoire généalogique de la Maison de Sainte-Aldegonde*, à paraître.
- § comte de Boubers-Abbeville, *Détails historiques, héraldiques et généalogiques sur Robert de Boubersch et sur la maison du même nom*, Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, tome V, Amiens, 1842, pp.54-82.
- § comte Rodolphe de Brandt de Galametz, *Histoire généalogique de la maison de Tramecourt*, Arras, 1881.
- § Michel Champagne, *Les de Frohen, seigneurs d'Hocquincourt à Verchin*, Nord Généalogie, 1999, n°159, pp.316-327.
- § Michel Champagne, *Les Dallongeville de Nielles les Bléquin et Affringues*, Nord Généalogie, 2005, n°193, pp.261-276.
- § Michel Champagne, *Les Dallongeville, rectificatifs et compléments*, Nord Généalogie, 2006, n°194, pp.31-34.
- § Thomas Delvaux, *Le sang des Saint-Omer des croisades à la quenouille en Artois, Flandre, Normandie, Angleterre et dans les Etats Latins d'Orient*, Tatinghem, 2007.
- § Thomas Delvaux, *La famille et le clan : cohésion et rivalités dans le nord de la France*, in *Liens de parenté et lignages*, colloque international de Saint-Riquier (Abbaye), 6 et 7 décembre 2008.
- § comte Paul-Armand du Chastel de la Howardries-Neuvireuil, *Notices généalogiques tournaisiennes dressées sur titres*, 4 tomes, Tournai, 1881-1914.
- § comte Paul-Armand du Chastel de la Howardries-Neuvireuil, *Généalogie de la famille Hardy dite de Beaulaincourt*, Douai, 1888.
- § comte Paul-Armand du Chastel de la Howardries-Neuvireuil, *Les Dennetières avant leur anoblissement, 1280 à 1523, critique de l'origine prétendue*, Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai, n°24, 1891.
- § comte Paul-Armand du Chastel de la Howardries-Neuvireuil, *Généalogie de la famille d'Ennetières, seconde partie, les Dennetières après leur anoblissement*, Tournai, 1906.
- § Comité d'Histoire du Haut-Pays, *Histoire de Seninghem des origines à nos jours*, Etudes et Documents n°32, Fauquembergue, 2007.
- § Isidore Lucien Antoine Diegerick, *Correspondance de Valentin de Pardieu, seigneur de la Motte, gouverneur de Gravelines, commandeur de l'ordre de Saint-Jacques, etc. (1574-1594)*, Bruges, 1857.

Oreiller du Roy

- § Charles Dufour, *Description de la pierre tumulaire du chevalier Robert de Bouberch*, Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, tome V, Amiens, 1842, pp.83-96.
- § Louis-Eugène de La Gorgue-Rosny, *Recherches généalogiques sur les comtés de Ponthieu, de Boulogne, de Guînes et pays circonvoisins*, 4 volumes, Boulogne-sur-Mer, 1874-1877.
- § Daniel Haigneré, *Les chartes de Saint-Bertin d'après le cartulaire de De Witte*, 4 tomes, Saint-Omer, 1886-1890.
- § Stéphane Lecouteux, *Sur l'origine des comtes de Ponthieu du XI^e siècle et la diffusion du prénom Enguerrand*, 2006.
- § Georges Lhomel, *Notes généalogiques sur plus de douze cents familles des comtés de Ponthieu et de Montreuil*, Abbeville, 1887.
- § Georges Lhomel, *Le cartulaire de la ville de Montreuil-sur-Mer*, Montreuil, 1904.
- § Auguste de Loisne, Louis Deschamps de Pas, Henri Loriguet & Roger Rodière, *Epigraphie du département du Pas-de-Calais*, tome 5, 7^{ème} fascicule : canton de Lumbres, Commission Départementale des Monuments Historiques, Arras, 1921.
- § Justin de Pas, *Notes pour servir à la statistique féodale dans l'étendue de l'ancien bailliage et de l'arrondissement actuel de Saint-Omer, tome premier, A-M*, Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, tome XXXIII (1921-1924), Saint-Omer, 1924.
- § Noël Lhomme, *Aperçu sur les familles d'Ausque et de Cocquempot et leurs fiefs et terres sur le bailliage de Saint-Omer du XIV^e au XVIII^e s.*, Bulletin Historique du Haut-Pays, n°46, 1993.
- § Charles Emmanuel Joseph Poplimont, *La Belgique héraldique : recueil historique, chronologique, généalogique et biographique complet de toutes les maisons nobles reconnues de la Belgique*, 11 volumes, Bruxelles, 1863-1867.
- § Théodore, comte de Renesse, *Dictionnaire des figures héraldiques*, 7 volumes, Bruxelles, 1894-1903.
- § Roger Rodière & Charles Brunet de la Charie, *Archives de la famille de Beaulaincourt*, 2 volumes, Lille, 1911.
- § P. Roger, *Archives historiques et ecclésiastiques de la Picardie et de l'Artois*, Amiens, 1842.
- § Robert de Saint-Loup, *Armorial de Flandre, Artois, Picardie, Champagne et pays circonvoisins*, Mémoire & Documents, 2003.
- § Alain Texier, *Qu'est-ce que la noblesse ? Histoire et droit*, Tallandier, 1988.
- § Nicolas Viton de Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France, ou Recueil général des généalogies historiques des maisons nobles de ce royaume*, 2^{ème} édition, 21 volumes, Paris, 1872-1878.
- § <http://racineshistoire.free.fr>







Georges Rouget, *Napoléon Ier présente le roi de Rome aux dignitaires de l'Empire, 20 mars 1811*

On notera parmi les dames de compagnie et gouvernantes la présence d'Agnès de Boubers-Bernastre